BDC

LA BANQUE QUI MISE SUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

# Au service du développement de vos affaires

RAPPORT ANNUEL 2005

Canada

# La BDC : Au service du développement de vos affaires

La BDC appuie les efforts des entrepreneurs canadiens en favorisant la création et la croissance de leurs entreprises, particulièrement les entreprises fondées sur le savoir et exportatrices. L'adoption, en 1995, de la *Loi sur la Banque de développement du Canada* a renforcé et clarifié le mandat d'intérêt public de la BDC, principalement en lui attribuant un rôle complémentaire aux autres institutions au sein du marché canadien des services financiers. Le rôle dévolu à la BDC exige qu'elle soit active dans des marchés cibles et à chaque étape de la croissance des entreprises. Les changements législatifs notables intervenus en 1995 ont procuré à la BDC les fondements sur lesquels elle s'appuie pour aider les entrepreneurs canadiens à lancer leur entreprise, à augmenter leur productivité, à stimuler leur croissance ainsi qu'à maximiser leurs compétences en gestion.

Bien que l'environnement des affaires se soit profondément transformé depuis 10 ans, la BDC a su établir des relations d'affaires étroites et durables avec ses clients en proposant constamment des solutions d'affaires adaptées à leurs besoins tout en étendant son rayon d'action dans toutes les régions du pays. Épaulée par une équipe de professionnels dévoués et compétents, la BDC est résolue à faire encore davantage pour appuyer les projets des entrepreneurs d'ici. En soutenant activement l'entrepreneuriat, la BDC participe au renforcement des entreprises canadiennes qui contribuent à leur tour au dynamisme de l'économie du pays.

# Table des matières


Faits saillants ..... 2
Objectifs, mesures et cibles ..... 4
Message du président du conseil ..... 6
Message du président ..... 7
Conjoncture économique ..... 10
Notre engagement environnemental ..... 11
La BDC et son rôle d'intérêt public ..... 12
Faits saillants régionaux ..... 18
Rendement et objectifs annuels ..... 28
Gestion intégrée des risques ..... 33
Commentaires et analyses de la direction sur les résultats financiers ..... 35
États financiers ..... 52
Résultats financiers et d'exploitation – rétrospective quinquennale ..... 74
Régie d'entreprise ..... 76
Conseil d'administration ..... 80
Équipe de la haute direction ..... 82
Glossaire ..... 83
La BDC en bref ..... 84
Succursales ..... 85

105-06461/

# Mandat

Le mandat de la BDC, tel que stipulé dans la *Loi sur la Banque de développement du Canada* de 1995 (Loi sur la BDC), consiste à soutenir l'entrepreneurship au Canada en offrant des services financiers et de consultation. Conformément à son mandat, la BDC doit aussi agir comme prêteur complémentaire dans le marché en veillant à ce que ses prêts et ses investissements comblent les lacunes du marché ou complètent les services offerts par les institutions financières commerciales.

# Mission

Favoriser la création et la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes, en leur offrant des services financiers et de consultation opportuns et appropriés.

# Vision

Contribuer de façon unique et significative au succès de l'entrepreneurship dynamique et novateur, dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes.

# Valeurs fondamentales

Promouvoir les valeurs fondamentales suivantes qui caractérisent la BDC et renforcent la culture d'entreprise: soit l'éthique, la connexion client, l'esprit d'équipe, la responsabilité et l'équilibre entre travail et vie professionnelle.

# Principaux services

**BDC Financement**
Prêts à long terme particulièrement conçus pour soutenir les entreprises en démarrage et les stratégies d'innovation, de même que pour financer l'acquisition d'équipement à des fins de modernisation.

**BDC Capital de risque**
Financement couvrant chaque étape du cycle de développement d'une entreprise – du prédémarrage jusqu'à l'expansion – axé principalement sur les entreprises à un stade précoce et à croissance rapide qui œuvrent dans quatre secteurs cibles : sciences de la vie, télécommunications, technologie de l'information et technologies de pointe.

**BDC Financement subordonné**
Solution hybride, tenant à la fois du financement par emprunt et du financement par actions, offerte aux entreprises plus matures qui affichent un excellent potentiel de croissance.

**BDC Consultation**
Services de consultation d'affaires personnalisés dispensés par un réseau national de consultants professionnels et conçus pour aider les entrepreneurs canadiens à maximiser leurs compétences en gestion.

**BDC Connex**[MD]
Offre aux entrepreneurs canadiens une variété de services en ligne et s'occupe de nombreuses alliances et de partenariats – notamment ceux avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) – conclus par la BDC.

# Faits saillants 2005

## Total du financement autorisé pour les exercices terminés le 31 mars

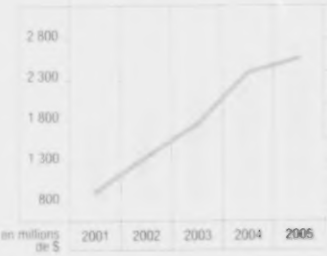

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| Montant | 1 647 | 1 845 | 2 125 | 2 192 | **2 410** |
| Nombre autorisé | 5 173 | 5 806 | 6 387 | 7 338 | **7 603** |

## Total du financement engagé au 31 mars

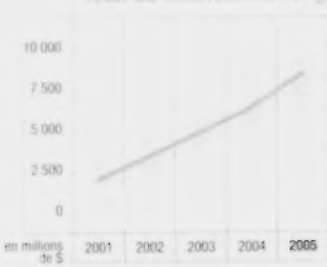

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| Montant | 6 353 | 7 201 | 8 026 | 8 845 | **9 619** |
| Nombre de clients | 19 664 | 20 780 | 21 897 | 22 966 | **24 571** |

## Bénéfice net pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

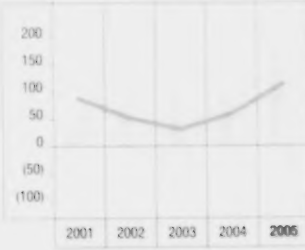


| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| Prêts et Consultation | 32,1 | 74,7 | 91,4 | 89,4 | **169,6** |
| Capital de risque | 56,2 | (21,0) | (59,5) | (30,3) | **(56,1)** |
| Bénéfice net total | 88,3 | 53,7 | 31,9 | 59,1 | **113,5** |

## Dividendes déclarés pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

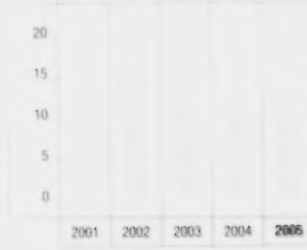


| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005* |
|---|---|---|---|---|---|
| Dividendes sur les actions privilégiées | 13,8 | 16,7 | 12,2 | 10,3 | **9,0** |
| Dividendes sur les actions ordinaires | – | – | – | 0,4 | **3,3** |
| **Total des dividendes déclarés** | 13,8 | 16,7 | 12,2 | 10,7 | **12,3** |

* De plus, compte tenu des résultats de la BDC pour l'exercice 2005, des dividendes ordinaires de 7,8 millions de dollars ont été déclarés après le 31 mars 2005. Ces dividendes seront versés et comptabilisés à l'exercice 2006.

# Faits saillants 2005

## Total de l'avoir de l'actionnaire au 31 mars (en millions de $)

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| Actions ordinaires* | 331.2 | 331.2 | 586.2 | 586.2 | **836,2** |
| Actions privilégiées | 295.0 | 295.0 | 230.0 | 230.0 | **230,0** |
| Bénéfices non répartis | 297.1 | 334.1 | 353.8 | 402.3 | **503,4** |
| **Total de l'avoir de l'actionnaire** | 923.3 | 960.3 | 1 170.0 | 1 218.5 | **1 569,6** |

* Inclut un surplus d'apport de 27,8 millions de dollars

## Revenus de consultation pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

| 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|
| 17,7 | 18,2 | 18,2 | 20,0 | **18,9** |

## Total de l'actif au 31 mars (en millions de $)

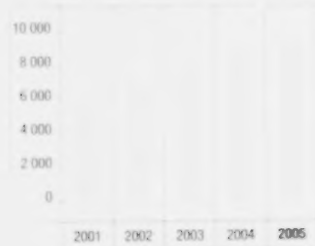


| 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|
| 6 226 | 6 897 | 7 791 | 8 809 | **9 445** |

## Valeur totale des projets finances par du capital de risque

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de $)

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| Placements de capital de risque autorisés par la BDC | 114 | 106 | 93 | 109 | **143** |
| Investissement d'autres sources (estimation) | 636 | 472 | 446 | 598 | **652** |
| **Total** | 750 | 578 | 539 | 707 | **795** |

# Objectifs, mesures et cibles

La carte de pointage équilibré de la BDC s'appuie sur les éléments suivants : les clients, les employés, l'efficience et la viabilité financière. Cette approche traduit les objectifs et les stratégies de la BDC en une série cohérente de mesures du rendement et assure une gestion intégrée des risques commerciaux.

## OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

Clients – Établir une relation unique et privilégiée avec les entrepreneurs canadiens afin de soutenir la création de leurs entreprises et leur croissance (mesuré d'après la satisfaction de la clientèle).

Employés – Favoriser une culture axée sur l'engagement, l'apprentissage et la croissance (mesuré d'après l'engagement des employés).

Efficience – Établir un coefficient efficace et efficient des frais d'exploitation et d'administration par rapport au revenu net d'intérêts et autres revenus (mesuré d'après le ratio d'efficience).

Viabilité financière – Obtenir une rentabilité suffisante pour croître tout en remplissant son mandat d'intérêt public (mesures utilisées : portefeuille de prêts en cours, taux de rendement interne (TRI) de BDC Capital de risque et revenus de BDC Consultation) et obtenir un rendement du capital-actions ordinaire (RCO) au moins égal au coût moyen à long terme des fonds du gouvernement.

## RENDEMENT ET OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

### RENDEMENT

**Satisfaction de la clientèle**

- L'offre de solutions innovatrices et le maintien de contacts solides avec la clientèle ont fait grimper le taux de clients satisfaits ou très satisfaits à 93 %

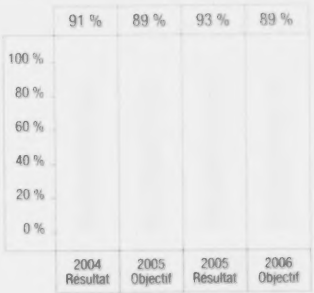


### OBJECTIFS POUR 2006

- Satisfaction de la clientèle : 89 %
- Hausser le profil de risque des nouvelles autorisations, ce qui pourrait affecter la satisfaction de la clientèle en raison de la tarification en fonction du risque

**Engagement des employés**

- Le Sondage sur la mobilisation des employés dénote un recul à 74 % – ce chiffre représente une baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2004 et à l'objectif de 77 %

- Engagement des employés : 78 %
- Favoriser la communication ouverte et franche
- Promouvoir la motivation personnelle et la gestion de la carrière
- Accroître la diversité de l'effectif

**Ratio d'efficience***

- Conforme au ratio de l'exercice 2004
- Les frais d'exploitation concordent avec l'objectif
- La diminution des revenus générés par le portefeuille est due à la réduction des déboursements de prêt et à l'augmentation des remboursements par anticipation

- Ratio : 47,4 %
- S'efforcer de réaliser des gains d'efficience en exerçant une diligence continue à l'égard du contrôle des coûts
- Accélérer le déboursement des prêts autorisés
- Implantation de la Gestion du portefeuille simplifiée (GPS), combinée aux nouveaux paramètres de segmentation, pour se concentrer sur des activités à valeur ajoutée avec les clients

* Un ratio plus bas dénote une plus grande efficience.

** 46 % selon le Plan d'entreprise 2005. 47,4 % représente un nouvel objectif interne.

## RENDEMENT

### Portefeuille de prêts en cours

Des autorisations nettes records de 2,3 milliards de dollars au cours de l'exercice 2005 ont porté le portefeuille de prêts à 8,1 milliards de dollars. Ce résultat représente une amélioration de 0,6 milliard de dollars par rapport à l'exercice 2004, mais est légèrement inférieur à l'objectif de 8,2 milliards de dollars

* 8,4 milliards de dollars selon le Plan d'entreprise 2005. 8,2 milliards de dollars représente un nouvel objectif interne.

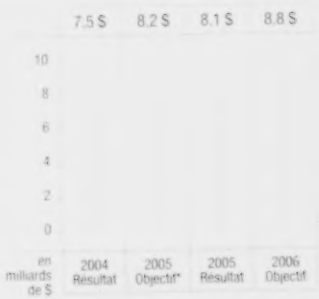


### Taux de rendement interne sur 10 ans (TRI) – Capital de risque

BDC Capital de risque a connu une année difficile – l'inscription d'une somme de 47 millions de dollars au titre de la réduction de la valeur comptable des placements a fait glisser le TRI des placements totaux à 5,6 %, comparativement à 13,1 % pour l'exercice 2004 et à l'objectif de 10 %

| | 2004 Résultat | 2005 Objectif | 2005 Résultat | 2006 Objectif |
|---|---|---|---|---|
| Placements directs | 15,9 % | 12,0 % | 7,9 % | 7,9 % |
| Placements totaux | 13,1 % | 10,0 % | 5,6 % | 6,3 % |

### Revenus de consultation

La BDC a enregistré des revenus de consultation de 18,9 millions de dollars qui sont conformes à l'objectif, mais légèrement en deçà des revenus enregistrés pour l'exercice 2004

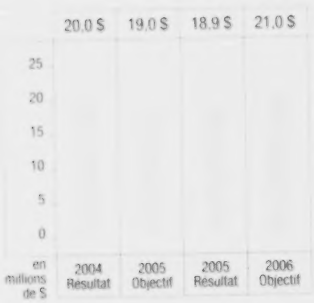


### Rendement du capital-actions ordinaire

- Le RCO total de la BDC, qui s'est chiffré à 9,7 %, a presque doublé par rapport à l'exercice 2004 (5,1 %) grâce à la vigueur du portefeuille de prêts
- Le RCO des Prêts et de Consultation a augmenté pour atteindre 23,3 % sous l'impulsion des faibles provisions pour pertes sur prêts, qui ont fait grimper les revenus provenant des prêts à des niveaux records

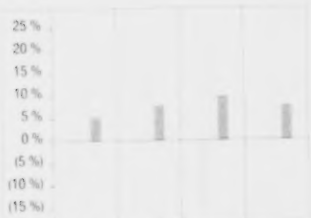


| | 2004 Résultat | 2005 Objectif | 2005 Résultat | 2006 Objectif |
|---|---|---|---|---|
| Capital de risque | (8,1 %) | (1,7 %) | (14,9 %) | 0,6 % |
| Prêts et Consultation | 14,1 % | 14,2 % | 23,3 % | 13,4 % |
| Total – BDC | 5,1 % | 7,7 % | 9,7 % | 7,7 % |

## OBJECTIFS POUR 2006

- Portefeuille : 8,8 milliards de dollars
- Accroître encore davantage la tolérance au risque par l'intermédiaire des prêts Co-Vision, des prêts Productivité Plus et du Financement à l'innovation
- Ententes de partenariat avec les SADC et la Caisse de dépôt et placement du Québec

- Placements directs : 7,9 %
- Placements totaux : 6,3 %
- Maintenir le cap en tant que leader de l'industrie canadienne du capital de risque en ce qui a trait aux placements dans des entreprises de technologie qui sont aux premières étapes de leur développement
- Chercher des occasions de se dessaisir des investissements rentables

- Revenus provenant des activités de consultation : 21 millions de dollars
- Croissance continue des revenus au moyen du programme des consultants résidants

- RCO : 7,7 %
- Obtenir un RCO au moins égal au coût moyen à long terme des fonds du gouvernement
- Le RCO devrait régresser, car on s'attend à ce que les provisions pour pertes sur prêts reviennent à des niveaux plus normaux

**CEDRIC E. RITCHIE**, président du conseil d'administration

# Message du président du conseil

**En 2005, la BDC a obtenu d'excellents résultats financiers. Les autorisations de prêt nettes ont atteint le chiffre record de 2,3 milliards de dollars, franchissant la barre des deux milliards de dollars pour la troisième année de suite. Avec des résultats aussi remarquables, la BDC prouve qu'elle remplit efficacement son mandat, un sujet auquel référait le ministre de l'Industrie, David L. Emerson, dans une lettre de mandat qu'il a adressée à la BDC le 16 décembre 2004. Nonobstant le fait que la BDC fonctionne de façon indépendante du gouvernement, la lettre du ministre fait état de deux questions importantes sur lesquelles j'aimerais m'arrêter plus longuement : le mandat d'intérêt public de la BDC et la régie d'entreprise.**

## UN RÔLE D'INTÉRÊT PUBLIC RENFORCÉ

Dans sa lettre, le ministre dit souhaiter que la BDC affermisse son engagement envers les entrepreneurs canadiens, d'une manière compatible avec ses objectifs d'intérêt public. Au cours de l'exercice 2005, la BDC a continué de s'acquitter de son mandat à plus d'un égard. Ses solutions d'affaires, conçues pour combler les lacunes du marché en ciblant des secteurs et des stades de croissance bien précis, ont connu un essor considérable par rapport à l'exercice précédent. La BDC a continué de soutenir sans fléchir les femmes en affaires, les entrepreneurs autochtones et les jeunes entrepreneurs en leur fournissant au moment opportun des solutions de financement et de consultation innovatrices.

Bien que les activités de BDC Capital de risque aient atteint un sommet sans précédent au cours de l'exercice 2005, la reprise anticipée dans ce secteur tarde à se faire sentir. La BDC a continué de se centrer sur les industries fondées sur le savoir (IFS) porteuses d'avenir. Ayant à son actif environ 10 % du nombre total de transactions réalisées au Canada, la BDC est un joueur de premier plan sur le marché canadien du capital de risque. Fermement résolue à continuer d'accomplir son mandat, la BDC persévérera dans ses efforts pour favoriser la création et le développement des IFS partout au pays, en encourageant particulièrement la commercialisation de nouvelles technologies. Pour ce faire, elle misera sur sa stratégie en matière de capital de risque, qui suppose une étroite collaboration avec ses partenaires financiers et les entreprises dans lesquelles elle investit ainsi que l'établissement de réseaux solides et durables avec les milieux financiers et scientifiques.

L'expansion continue des partenariats représente, pour la BDC, un autre moyen de réaffirmer son rôle d'intérêt public. La conclusion d'ententes avec des partenaires qui partagent ses objectifs visant à promouvoir la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes permet à la BDC de réitérer son engagement de longue date envers les entrepreneurs. Au cours de l'exercice 2005, la BDC a signé de nombreuses ententes de partenariat avec des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), renouvelant ainsi son soutien à l'égard des initiatives de développement économique des collectivités de toutes les régions du pays.

## DES PRATIQUES ET DES POLITIQUES DE RÉGIE D'ENTREPRISE EFFICIENTES

La deuxième question fondamentale à laquelle il importe de s'attarder est la régie d'entreprise. Aujourd'hui plus que jamais, l'adoption de saines politiques et pratiques dans ce domaine montre qu'une organisation a à cœur d'observer les normes de responsabilité et d'intégrité les plus élevées et de conserver la confiance de ses partenaires et du grand public. Je suis heureux de dire que la BDC a fait un travail important sur le plan de la régie d'entreprise durant l'exercice 2005.

Au cours de l'année écoulée, tous les employés ont réitéré les valeurs fondamentales de la BDC, à savoir l'éthique, la connexion client, l'esprit d'équipe, la responsabilité et l'équilibre entre travail et vie personnelle. Ces valeurs ont été approuvées par le conseil d'administration et intégrées à la version révisée du Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de la BDC. Les administrateurs ont en outre approuvé un nouveau Code de conduite du conseil d'administration. Les deux codes reposent sur un ensemble de principes – dont l'observation des lois, la confiance, l'équité et l'objectivité – sur lesquels les employés et les membres du conseil d'administration s'appuient pour mieux exercer leurs responsabilités.

J'aimerais exprimer ma plus profonde gratitude aux membres sortants du conseil d'administration pour leur précieuse contribution : M[mes] Jennifer Corson, Oryssia Lennie et Barbara Stymiest ainsi que MM. Leo Cholakis, James A. Durrell, N. Murray Edwards, Gordon J. Feeney et Jean-Claude Villiard. Je souhaite aussi la bienvenue aux administrateurs nouvellement nommés.

L'exercice 2005 a été fertile en défis de toutes sortes pour la BDC. L'inlassable dévouement de nos employés à l'égard des clients constitue depuis toujours un atout précieux et illustre bien la détermination de la BDC à s'acquitter de son mandat d'intérêt public en tenant compte des besoins des entrepreneurs canadiens.

**ANDRÉ BOURDEAU**, président et chef de la direction par intérim et vice-président exécutif, Services financiers et Groupe-conseil de la BDC

# Message du président

Il y a 10 ans, la BDC adoptait un nouveau nom et se voyait confier un mandat élargi. Le mot *développement* prenait alors, plus que jamais auparavant dans notre histoire, tout son sens. Dès lors, notre planification stratégique et toutes nos activités ont été centrées sur la recherche de moyens créatifs de combler les lacunes qui entravent le développement des petites et moyennes entreprises (PME). • Au cours de la dernière décennie, je dirais que nous avons magistralement réussi à remédier à ces lacunes, à prendre des risques calculés et à remplir notre rôle de prêteur complémentaire dans toutes les régions du pays. • L'exercice 2005 a été une année record pour la BDC. Depuis 1997, nous sommes parvenus à verser à notre actionnaire des dividendes totalisant 81,1 millions de dollars et en rehaussant notre efficacité opérationnelle, à augmenter notre capital de base, ce qui nous permettra de financer de nouveaux services. Les autorisations de prêt ont atteint un sommet inégalé de 2,3 milliards de dollars et le ratio d'efficience a été de 48,5 %. De plus, la BDC versera des dividendes de 16,8 millions de dollars à son actionnaire avant le 30 juin 2005.

## DE PLUS PETITS PRÊTS ET DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

J'aimerais illustrer l'importance de nos réalisations par des exemples concrets. Nous avons non seulement considérablement accru le nombre d'entreprises auxquelles nous accordons du financement – en le faisant passer de 14 400 pour l'exercice 1995 à plus de 24 000 au cours de l'exercice 2005 – mais aussi augmenté de façon spectaculaire le soutien que nous apportons aux entreprises en démarrage, qui sollicitent généralement des prêts plus petits ainsi que plus risqués et ont, de ce fait, du mal à obtenir sur le marché du financement à des conditions convenables.

Les entreprises en démarrage représentent, selon des études, à peine 5 % du nombre total d'entreprises au Canada. Or, elles forment maintenant environ 10 % du portefeuille de la BDC. Aujourd'hui, celui-ci comprend au-delà de 10 000 prêts de 100 000 $ ou moins – ce qui constitue une hausse de 78 % sur 10 ans. Plus de 60 % des prêts de la BDC portent sur des montants de 250 000 $ ou moins.

Le rôle important que joue la BDC en tant qu'agent de développement ne s'arrête toutefois pas au montant du financement et au nombre de prêts qu'elle autorise. Il s'étend également aux catégories d'entreprises qui bénéficient de son soutien. La BDC cible en général tout particulièrement les manufacturiers, les exportateurs et les entreprises à croissance rapide. D'autre part, les industries du savoir sont des pierres angulaires de l'économie canadienne, et la BDC a pour rôle de s'assurer qu'elles ont des possibilités de croître et de prospérer.

## ENTREPRISES À CROISSANCE RAPIDE – UNE PLACE DEUX FOIS PLUS GRANDE À LA BDC

Les activités de prêt engagées par la BDC en faveur des entreprises manufacturières ont grimpé de 353 % ces 10 dernières années pour se chiffrer à 3,3 milliards de dollars, tandis que notre engagement à l'égard des exportateurs a été multiplié par huit, progressant de 438 millions de dollars à 3,5 milliards de dollars à la clôture de l'exercice 2005. Qui plus est, bien que leur importance relative au sein de l'économie canadienne n'atteigne que 13 %, les entreprises à croissance rapide composent 28 % de notre portefeuille de prêts.

## LE CAPITAL DE RISQUE : UN BESOIN VITAL POUR LES ENTREPRISES DU SAVOIR

Au cours de la même période, les industries fondées sur le savoir ont assumé un rôle primordial au sein de notre économie, et l'engagement de BDC Capital de risque dans les entreprises de ce secteur est passé de 33 millions de dollars au cours de l'exercice 1995 à plus de 600 millions de dollars 10 ans plus tard. Évoluant dans un contexte caractérisé depuis quelques années par une extrême volatilité des marchés boursiers en ce qui a trait aux entreprises du savoir, BDC Capital de risque s'est dûment acquitté de son rôle de développement en continuant d'investir dans des entreprises prometteuses. L'injection récente, par notre actionnaire, d'une somme de 250 millions de dollars destinée à promouvoir les activités de BDC Capital de risque renforcera grandement notre capacité de soutenir d'autres entreprises, plus particulièrement

celles qui sont à l'étape du prédémarrage et du démarrage.

À court ou moyen terme, notre engagement au titre des placements de capital de risque a et continuera d'avoir une incidence négative sur le bénéfice net. Cela démontre toutefois clairement à quel point la BDC prend son rôle de développement au sérieux et de quelle façon elle comble les lacunes qui existent dans le secteur du financement privé.

Tout cela pour dire que la BDC est allée plus loin encore dans le développement des entreprises afin d'offrir une valeur ajoutée à ses clients et de soutenir les PME canadiennes, qui contribuent pour 43 % à l'économie nationale et emploient environ 65 % de la population active.

## SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE – 93 %

Ces efforts ont une incidence tangible et encourageante. Au cours de l'exercice 2005, la BDC a autorisé plus de 7 500 prêts, devançant par là même de trois ans l'objectif qu'elle s'était fixé. Parallèlement, nous avons obtenu un taux de satisfaction de la clientèle de 93 %. Le capital de risque engagé par la BDC dans des entreprises du savoir a permis, malgré le repli des marchés boursiers, de fournir à celles-ci le financement par capitaux propres qui leur est indispensable. BDC Consultation a continué pour sa part de jouer un rôle important au chapitre du soutien et de la promotion d'une gestion de qualité au sein des PME et a généré, ce faisant, des revenus de 19 millions de dollars pour l'exercice 2005. Tout cela, nous l'avons accompli en demeurant rentables et en augmentant le dividende payable à notre actionnaire.

Pour parvenir à de tels résultats, nous avons utilisé une foule de moyens. C'est ainsi que nous avons lancé des solutions de financement et de consultation innovatrices et élaboré de nouvelles stratégies de marketing pour atteindre nos clients. Nous avons également revu nos opérations internes pour accroître les gains d'efficience et notre capacité de prendre des risques en plus de nous employer à aviver l'engagement de nos employés à l'égard des valeurs fondamentales de la BDC et de son rôle de développement unique.

## DES PRODUITS INNOVATEURS

La promotion de la croissance et de l'innovation au sein des PME canadiennes est un volet important de notre rôle en tant que banque de développement, et elle exige des produits de financement et des services de consultation en gestion innovateurs de même qu'une approche de marketing créative. Au cours de la dernière décennie, la BDC a développé des solutions de financement et de consultation sur mesure afin de répondre aux besoins extrêmement variés des entrepreneurs canadiens.

Par l'intermédiaire de BDC Financement, nous avons lancé les *prêts Co-Vision*, qui offrent des capitaux de démarrage pouvant atteindre 100 000 $ et ne comportent pas de garanties corporelles. Nous fournissons également les *prêts Productivité Plus* (jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars), destinés à financer l'achat de machinerie neuve ou usagée en vue d'accroître la productivité. Le financement accordé dans ce cas peut atteindre 125 % de la valeur du projet du client et couvrir les frais associés au temps d'arrêt et à la formation du personnel. Nous encourageons par ailleurs l'innovation en fournissant aux entreprises en pleine croissance des prêts aux fins du fonds de roulement, appelés *Financement à l'innovation*, d'un montant maximal de 250 000 $ et non assortis de garanties corporelles, pour financer le développement de produits, le marketing et la formation. Tous ces produits sont, de l'avis des entrepreneurs, fort utiles. Dans l'ensemble, le volume des activités de prêt portant sur ces produits a de nouveau augmenté durant l'exercice 2005, faisant un bond de 23 % pour se situer à 264 millions de dollars.

## BDC CONSULTATION – UNE RESSOURCE DE CHOIX EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DE LA QUALITÉ

L'offre, par la BDC, de financement et de services de consultation en gestion destinés aux PME est de plus en plus intégrée. Nous contribuons grandement de la sorte à rehausser la qualité de leurs pratiques de gestion. Au cours de la dernière décennie, BDC Consultation est devenue l'une des principales ressources au Canada pour les PME qui souhaitent adopter des normes de qualité internationales, facilitant de cette façon leur entrée sur les marchés d'exportation mondiaux.

## ATTEINDRE LE MARCHÉ D'UNE MANIÈRE CRÉATIVE ET EFFICIENTE

Favoriser le développement des entreprises dans tous les coins du pays, y compris dans les régions rurales, est l'un des éléments fondamentaux du mandat d'intérêt public de la BDC. Aller au-devant des besoins des très petites entreprises en est un autre.

Les services de la BDC sont dispensés par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 80 succursales. Afin d'étendre encore davantage notre rayon d'action, nous avons signé des ententes de partenariat avec plus de 150 Sociétés d'aide au développement des collectivités. Si nous

avons forgé des alliances avec ces sociétés, c'est parce que nous croyons pouvoir conjuguer nos forces pour fournir aux petites entreprises – surtout dans les régions rurales – davantage d'options en matière de financement et de consultation.

Nous avons aussi implanté partout au Canada 19 Centres de l'entrepreneurship qui maximisent notre approche intégrée en offrant des prêts jusqu'à concurrence de 250 000 $ ainsi que la gamme complète des solutions de gestion de BDC Consultation. La fourniture de solutions intégrées de financement et de consultation en gestion à des entreprises de très petite taille est un aspect vital du rôle que nous jouons comme agent de développement au Canada.

La BDC s'acquitte aussi de son rôle de développement des entreprises et de son mandat d'intérêt public en appuyant les femmes entrepreneurs, les entrepreneurs autochtones et les jeunes entrepreneurs. Dans ce contexte, la BDC a créé durant l'exercice 2004 un fonds de quasi-capitaux propres de 25 millions de dollars à l'intention des femmes entrepreneurs et, à la fin de l'exercice 2005, le financement autorisé en vertu de ce fonds s'élevait déjà à 11,9 millions de dollars. Les capitaux ainsi accordés ont servi, dans la majorité des cas, à soutenir des entreprises en expansion. Les autres projets financés portaient sur des rachats d'entreprise par les cadres et des transferts intergénérationnels d'entreprise. Dans l'ensemble, la BDC a porté ses engagements de prêt dans des entreprise détenues par des femmes à 1,6 milliard de dollars au cours de l'exercice 2005.

Il y a neuf ans, la BDC a créé les Services bancaires aux Autochtones et depuis, elle a autorisé plus de 90 millions de dollars de financement destiné à des entreprises autochtones.

## NOTRE RÔLE DE DÉVELOPPEMENT DEMEURERA DÉTERMINANT

Si la BDC s'est attachée, au cours des 10 dernières années, à développer le secteur canadien des entreprises d'une manière plus active et plus variée que jamais auparavant, elle entend bien continuer dans la même veine à l'avenir. Pour atteindre cet objectif, la BDC misera principalement sur la croissance de son portefeuille. Notre Plan d'entreprise prévoit que le nombre de clients augmentera de 25 % pour s'établir à 30 000 d'ici l'exercice 2010, que le nombre de petits prêts ira croissant et que le nombre d'entreprises en démarrage qui font partie de notre portefeuille grimpera de plus de 40 % pour atteindre 4 000. Nous avons aussi pour objectif de faire en sorte que notre portefeuille compte 30 % d'entreprises à croissance rapide, soit plus du double du pourcentage qu'elles représentent au pays.

## NOUS NE POURRIONS Y ARRIVER SANS NOS EMPLOYÉS

Tout cela n'est possible que grâce aux efforts et au dévouement de nos employés. Je suis fier de pouvoir dire que, durant l'exercice 2005, le taux de réponse au sondage mené par la BDC auprès de ses employés en vue de mesurer leur engagement a été le plus élevé jamais enregistré jusqu'ici, signe évident que nous avons tous très à cœur de faire de la BDC l'instrument de développement des entreprises par excellence au Canada. Bien que le taux d'engagement ait légèrement faibli, passant de 77 % pour l'exercice 2004 à 74 % pour l'exercice 2005, il est toujours nettement supérieur au taux de 63 % obtenu en 2000, année inaugurale du sondage.

Nos employés adhèrent de toute évidence aux cinq valeurs fondamentales de la BDC, à savoir l'*éthique* et la confiance réciproque que nous avons les uns envers les autres et envers nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires; la *connexion client*, qui dénote notre souci d'assurer le succès de nos clients et le soutien que nous leur apportons à cet égard; l'*esprit d'équipe*, qui permet de mettre en commun notre vaste expérience pour aider nos clients à réussir; la *responsabilité*, qui consiste à assumer l'entière responsabilité de nos actions dans tous nos rapports avec nos collègues et la clientèle; et l'*équilibre entre travail et vie personnelle*, qui permet de concilier nos exigences professionnelles et nos obligations personnelles.

S'appuyant sur ces valeurs, en particulier celle de l'éthique, la BDC a pleinement collaboré aux audiences de la Commission Gomery. En imprimant nos valeurs à toutes nos activités, nous continuerons de démontrer aux entrepreneurs canadiens que nous partageons sincèrement leur volonté de réussir.

J'aimerais en terminant souhaiter, au nom de tous les employés de la BDC, la plus cordiale des bienvenues à notre nouveau président et chef de la direction, M. Jean-René Halde. M. Halde a été nommé le 5 mai 2005 et entrera officiellement en fonction le 20 juin.

Je voudrais enfin témoigner toute ma reconnaissance à nos employés pour le remarquable travail qu'ils ont accompli au cours de l'exercice écoulé et remercier les membres du conseil d'administration pour leur soutien et leurs conseils.

# Conjoncture économique

À la suite d'un ralentissement de la croissance en 2003, l'économie canadienne a fait un rebond en 2004 et, de l'avis général, a connu une excellente année avec une croissance soutenue dans tous les secteurs. Encore une fois, le Canada a enregistré l'un des taux de croissance les plus rapides et l'un des niveaux de vie parmi les plus élevés des pays du G-7. Le Fonds monétaire international insiste sur les succès en matière de politiques et de réforme structurelle ainsi que sur l'environnement propice aux affaires qui caractérisent le Canada, et considère que ces facteurs ont contribué à cette réussite. De fortes dépenses à la consommation et des investissements commerciaux ont mené le jeu. Les ressources, et en particulier l'énergie, ont également été au cœur de la croissance du Canada en 2004.

Dans l'ensemble, le Canada est en bonne santé sur le plan fiscal. En 2004, il a enregistré un surplus de 9,1 milliards de dollars pour une septième année consécutive de surplus. En termes de produit intérieur brut (PIB), la croissance du Canada s'est située à 2,8 % pour 2004. Contrairement aux années précédentes qui ont été marquées par une croissance rapide dans certains secteurs alors que d'autres connaissaient un déclin marqué, cette croissance est répartie entre tous les secteurs industriels. Comme aucun d'entre eux n'a connu de déclin cette fois-ci, on peut en déduire que les petites et moyennes entreprises (PME) ont bénéficié d'un environnement d'exploitation beaucoup plus stable qu'au cours des dernières années.

L'une des tendances économiques les plus importantes de 2004 a été la montée en flèche du dollar canadien. Le huard a atteint sa valeur la plus élevée depuis 12 ans, à 0,85 $ US en novembre 2004, et a continué de tourner autour des 80 cents. Certains secteurs ont bénéficié de la force du dollar canadien alors que d'autres en ont subi les effets néfastes, comme le secteur de la fabrication et celui de l'exportation de produits transformés.

Un certain nombre de PME ont été en mesure de profiter de la force du dollar canadien. Un dollar plus fort permet aux exportateurs canadiens d'importer une plus grande part de leurs intrants à un moindre coût, ce qui, par ricochet, a renforcé leur capacité concurrentielle. Des biens d'équipement meilleur marché ont permis aux entreprises d'améliorer la productivité alors qu'une inflation stable et des coûts d'emprunt peu élevés contribuaient également à cet effet positif.

La forte demande pour les produits de base canadiens a aussi profité aux exportations, faisant opposition à un dollar à la hausse. Le développement rapide de l'économie mondiale, dont celle de la Chine, et la demande en constante expansion pour les produits de base ont grandement contribué à la croissance économique du Canada en 2004. Par exemple, les exportations vers la Chine ont augmenté de 39 % en 2004, soit plus de deux fois l'augmentation de 15 % enregistrée en 2003. Selon Exportation et développement Canada (EDC), l'année 2004 a été particulièrement vigoureuse, la croissance des ventes à l'exportation ayant connu une hausse de 7,9 %.

Les ressources énergétiques continuent d'être au cœur des exportations canadiennes. Les prix du pétrole brut ont augmenté de plus de 50 % en 2004. Les investissements dans le secteur énergétique, incluant le secteur des sources d'énergie de remplacement, sont beaucoup plus importants que dans tout autre secteur industriel. Les petites et moyennes entreprises qui œuvrent dans ce secteur ont grandement bénéficié de ce contexte.

Les investissements des entreprises ont amorcé une reprise en 2004. Les investissements réels en machinerie et équipement ont augmenté de 9,4 % en 2004. Les dépenses ont été particulièrement importantes dans le matériel de transport, les ordinateurs et l'ameublement de bureau. Le climat propice à l'investissement commercial en 2004 a favorisé les PME qui œuvrent dans ces secteurs.

Les entreprises canadiennes ont connu des bilans solides et des taux d'utilisation des capacités très élevés. Le taux d'utilisation des capacités pour les biens manufacturés a grimpé à 88,5 % en 2004, une hausse record, alors que 10 secteurs affichaient des taux supérieurs à 90 %. Les entreprises demeurent généralement optimistes quant aux perspectives économiques. Cependant, la volatilité des prix mondiaux des produits de base ainsi que les incertitudes liées à la montée du dollar canadien obligent les entreprises canadiennes, y compris les PME, à constamment être prêtes à s'ajuster à une situation en pleine évolution.

L'économie canadienne a créé près de 226 000 nouveaux emplois nets. Les dépenses de consommation réelles ont augmenté de 3,5 % en 2004, comparativement à 3,1 % en 2003.

La culture d'entrepreneuriat au Canada continue de stimuler l'économie. On estime que les petites et moyennes entreprises comptent pour près de la moitié de l'activité économique canadienne. Au sein de l'environnement économique vigoureux qui prévaut actuellement, le rôle de la BDC en tant qu'agent de développement est plus important que jamais. Notre objectif est d'aider les entreprises canadiennes à croître et à faire face plus efficacement à la concurrence sur les marchés internationaux. En continuant de soutenir les décisions des entrepreneurs canadiens en matière d'investissements, la BDC leur permet de continuer de contribuer activement à la prospérité de l'économie canadienne.

# Notre engagement environnemental

Depuis plus de 10 ans, la BDC est un leader reconnu dans le développement et l'application de politiques environnementales. Avec la promulgation du projet de loi C-9 en octobre 2003, la *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la « loi »), la BDC sera assujettie à cette loi à partir du 11 juin 2006. La loi met l'accent sur les évaluations des effets d'un projet sur l'environnement et sur la promotion du développement durable. Un comité d'étude composé de représentants de la BDC et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) s'est entendu sur une structure conceptuelle dans le but de mettre au point une variante de la réglementation imposée par la loi qui adapterait ses exigences en matière de notification au processus d'évaluation environnementale et équilibrerait les obligations de la BDC relativement à la loi, ses obligations au regard de la confidentialité et sa capacité de mener ses affaires d'une manière opportune.

Pour la BDC, une gestion saine de l'environnement est plus qu'une bonne pratique d'affaires : cela contribue à construire un avenir durable pour les générations futures. Les questions environnementales n'ont jamais été plus importantes que dans le monde actuel. Un nombre sans cesse croissant de gouvernements choisit de ratifier les traités internationaux et adopte une législation environnementale progressive. On exige de plus en plus des entreprises qu'elles mettent en œuvre des normes et pratiques environnementales. La BDC s'inscrit dans cette mouvance planétaire.

Depuis le début des années 90, chacune des décisions financières de la BDC est assujettie à un examen environnemental interne. À cette époque, la BDC avait mis au point sa propre politique de gestion des risques en matière d'environnement de manière à s'assurer que toutes les décisions de crédit comprennent une évaluation environnementale des installations et des activités commerciales de ses clients. À la BDC, nous sommes d'avis qu'une bonne gestion environnementale stratégique comporte bien des avantages, y compris une gestion améliorée des risques, une meilleure conformité aux lois environnementales, une fidélisation accrue du client et une image positive de responsabilisation environnementale.

## LES FONDEMENTS DE NOTRE ENGAGEMENT

- Nos clients doivent respecter toute législation environnementale.
- Nos clients doivent fournir des renseignements sur toutes les préoccupations environnementales liées à chaque propriété et activité commerciale tout au long de leurs relations d'affaires avec la BDC.
- Il pourrait être demandé à nos clients de fournir des évaluations environnementales préparées par des consultants externes concernant leurs propriétés et activités commerciales dans le but de confirmer leur respect de la législation environnementale.
- Nos directeurs procèdent à une évaluation environnementale générale interne qui comprend une inspection des sites et un examen de tous les rapports existants liés spécifiquement aux installations et aux activités d'une entreprise donnée.
- La BDC n'accordera aucun financement si une question environnementale demeure ou ne peut être résolue par le client.

La BDC continuera de soutenir les stratégies du gouvernement du Canada de deux façons. Tout d'abord, en finançant l'adoption des innovations par les PME de manière à ce que les technologies les plus efficaces disponibles soient adoptées et que les émissions de gaz à effet de serre (GES) soient réduites. L'offre de service comprendra :

- Le Financement à l'innovation;
- Les prêts Productivité Plus pour financer des actifs plus productifs;
- Une aide à la mise en œuvre de la norme ISO 14000 (normes environnementales);
- La planification, les études de marché et les stratégies de marketing;
- Les diagnostics de productivité – la production allégée.

La seconde façon d'appuyer le gouvernement fédéral consiste à développer de nouvelles technologies environnementales au moyen d'investissements en capital de risque. La BDC continue de rechercher des occasions d'investissement dans les technologies nouvelles et poursuit la stratégie qu'elle a mise en place dans le Plan d'entreprise 2004-2008 et qui consiste à investir 10 millions de dollars dans le secteur environnemental. La BDC a déjà dépassé son objectif initial en autorisant plus de 15 millions de dollars de placements depuis l'exercice 2003.

# La BDC et son rôle d'intérêt public

## UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT COMMERCIALE AVEC UN MANDAT D'INTÉRÊT PUBLIC

Il y a 10 ans, le13 juillet 1995, le Parlement du Canada adoptait la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, qui non seulement donnait à la BDC son nom actuel, mais modifiait aussi son mandat de manière à lui permettre d'agir en tant que prêteur complémentaire aux autres institutions financières dans la prestation de services financiers aux petites et moyennes entreprises canadiennes.

Selon ce mandat révisé, la BDC doit combler les lacunes dans le marché des services financiers au Canada dans le but de mieux servir et de stimuler la croissance de certains segments du marché, y compris certaines catégories spécifiques d'entrepreneurs, des secteurs technologiques et des entreprises en démarrage. Depuis l'adoption de la *Loi sur la BDC*, il est devenu clair que la BDC joue pleinement son rôle en contribuant activement à la création et à la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes en agissant comme institution de développement pour ces entreprises. Ce rôle peut s'exercer par une aide aux entrepreneurs désireux d'améliorer leur position sur de nouveaux marchés ou encore par l'offre de solutions d'affaires leur permettant de surmonter les nombreux défis auxquels ils doivent faire face.

Déterminée à renforcer son engagement vis-à-vis de ses clients conformément à son mandat et prompte à s'adapter à des circonstances commerciales en constante évolution, la BDC a décentralisé ses activités au cours des dernières années dans le but de se rapprocher des entrepreneurs comme jamais auparavant. De plus, la BDC a augmenté la gamme des services qu'elle fournit aux petites entreprises par l'intermédiaire de ses 19 Centres de l'entrepreneurship partout au Canada. Ayant une connaissance approfondie des besoins de ses clients, la BDC a également conçu des solutions d'affaires innovatrices qui visent à stimuler leur productivité et à tirer le maximum de la gestion de leur entreprise.

Au cours de l'exercice 2005, le taux de satisfaction des clients de la BDC a atteint 93 %, un sommet historique. C'est la preuve tangible que les solutions de la BDC orientées vers le client donnent des résultats. Et dans l'ensemble, les résultats de l'exercice 2005 sont excellents. Les autorisations nettes de la BDC ont dépassé les 2,3 milliards de dollars – au-delà des 2 milliards de dollars pour la troisième année consécutive – alors que la valeur totale des prêts en cours dépassait les 8 milliards de dollars pour la première fois de l'histoire de la BDC. Ce qui contribue à ce succès est non seulement le fait que ces solutions sont adaptées aux besoins spécifiques du client, mais qu'elles sont aussi offertes par l'intermédiaire d'une structure opérationnelle efficace qui aide la BDC à remplir son mandat de manière satisfaisante.

## LA BDC : BIEN STRUCTURÉE ET DÉTERMINÉE À RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRENEURS

La BDC est constituée des cinq unités de service à la clientèle suivantes.

**BDC Financement**

Au cours des dernières années, la BDC a introduit un certain nombre de produits financiers innovateurs dont la popularité n'a fait qu'augmenter pendant l'exercice 2005. **Les prêts Co-Vision** sont conçus pour aider les entreprises en démarrage à obtenir un financement allant jusqu'à 100 000 $ à des fins de fonds de roulement. **Les prêts Productivité Plus**, jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars, sont offerts dans le but de financer l'achat de machinerie neuve ou d'occasion pour améliorer la productivité de l'entreprise. **Le Financement à l'innovation**, qui peut aller jusqu'à 250 000 $, offre du fonds de roulement aux entreprises en prédémarrage et à croissance rapide. Au cours de l'exercice 2005, les financements autorisés pour ces produits ont augmenté de façon significative et ont contribué à l'ensemble des résultats financiers de la BDC. En fait, au cours de l'exercice 2005, la valeur totale en dollars pour ces trois solutions d'affaires a augmenté d'environ 23 %. De plus, le rôle de la BDC en tant qu'institution favorisant le développement des entreprises plus petites est clairement démontré par le nombre des prêts autorisés puisque 71 % des transactions de prêt ne dépassaient pas 250 000 $.

Activités de prêt autorisées – Répartition selon le montant – Nombre autorisé

pour les exercices terminés le 31 mars

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| 100 000 $ ou moins | 2 203 | 2 574 | 2 944 | 3 919 | **3 948** |
| Plus de 100 000 $ à 250 000 $ | 1 260 | 1 398 | 1 438 | 1 361 | **1 424** |
| Plus de 250 000 $ à 500 000 $ | 877 | 918 | 962 | 940 | **1 023** |
| Plus de 500 000 $ à 1 000 000 $ | 484 | 524 | 543 | 593 | **650** |
| Plus de 1 000 000 $ | 278 | 329 | 439 | 455 | **478** |
| Total | 5 102 | 5 743 | 6 326 | 7 268 | **7 523** |

Activités de prêt autorisées – Répartition selon le montant – Montant autorisé

pour les exercices terminés le 31 mars

(en millions de $)

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| 100 000 $ ou moins | 116 | 138 | 156 | 210 | **216** |
| Plus de 100 000 $ à 250 000 $ | 219 | 247 | 247 | 235 | **244** |
| Plus de 250 000 $ à 500 000 $ | 317 | 332 | 351 | 337 | **370** |
| Plus de 500 000 $ à 1 000 000 $ | 343 | 373 | 390 | 435 | **457** |
| Plus de 1 000 000 $ | 538 | 649 | 888 | 866 | **980** |
| Total | 1 533 | 1 739 | 2 032 | 2 083 | **2 267** |

## BDC Capital de risque

Au cours de l'exercice 2005, BDC Capital de risque a connu une année record autant par le nombre que par la valeur des transactions réalisées. Cependant, la stratégie consistant à aider les entreprises en prédémarrage à commercialiser leurs innovations technologiques est risquée même si elle fait partie du mandat de la BDC qui est d'appuyer ces entreprises à toutes les étapes de leur croissance. La nature du portefeuille de BDC Capital de risque, plutôt orienté vers les entreprises en prédémarrage, rend les désassisissements plus difficiles, ce qui, combiné à un taux élevé bien que normal de faillites des entreprises, a suscité des pertes conséquentes au cours de l'exercice 2005. Cependant, l'injection de 250 millions de dollars par l'actionnaire pendant l'exercice 2005 permettra à BDC Capital de risque de faire de nouveaux investissements, particulièrement au niveau du prédémarrage et des fonds d'investissement, pour apporter un appui renouvelé aux sociétés jeunes mais prometteuses de son portefeuille.

Nombre de placements directs autorisés – Répartition par stade de développement

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

| | |
|---|---|
| Démarrage / prédémarrage | **59 %** |
| Développement | **29 %** |
| Expansion | **9 %** |
| Redressement | **3 %** |

## BDC Capital de risque

Au cours de l'exercice 2005, BDC Capital de risque a connu une année record autant par le nombre que par la valeur des transactions réalisées. Cependant, la stratégie consistant à aider les entreprises en prédémarrage à commercialiser leurs innovations technologiques est risquée même si elle fait partie du mandat de la BDC qui est d'appuyer ces entreprises à toutes les étapes de leur croissance. La nature du portefeuille de BDC Capital de risque, plutôt orienté vers les entreprises en prédémarrage, rend les désassaisissements plus difficiles. Ce qui contribue à un taux élevé bien que normal de faillites des entreprises, et suscite des pertes conséquentes au cours de l'exercice 2005. Cependant, l'injection de 250 millions de dollars par l'actionnaire pendant l'exercice 2005 permettra à BDC Capital de risque de tirer de l'avantage d'investissements [illegible] prédémarrage et des fonds d'investissement, pour apporter un appui [illegible]

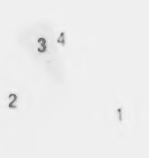


| | |
|---|---|
| Démarrage - prédémarrage | 59 % |
| Développement | 29 % |
| Expansion | 9 % |
| Redressement | 3 % |

## BDC Financement subordonné

Le financement subordonné est un instrument hybride qui incorpore des éléments du financement par emprunt et du financement par actions. Il est offert aux entreprises innovatrices et en croissance rapide qui doivent faire des investissements importants. Au cours des années, la BDC est devenu un chef de file au Canada pour les transactions de financement subordonné de 250 000 $ à 5 millions de dollars. De plus, l'alliance stratégique de 200 millions de dollars conclue durant l'exercice 2004 entre la BDC et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) a confirmé la position prépondérante de la BDC dans le marché canadien du financement subordonné. Au cours de l'exercice 2005, la valeur totale des financements subordonnés autorisés a atteint 73 millions de dollars, incluant la part de la CDP.

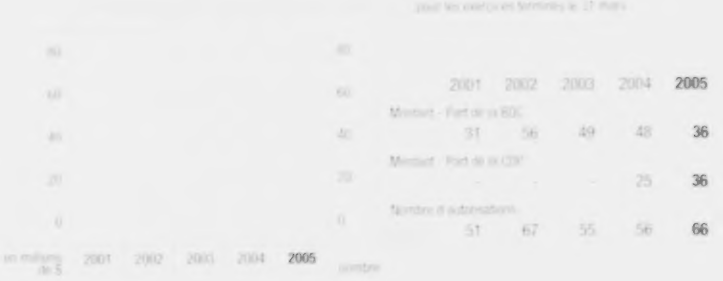


## BDC Consultation

Les services de consultation font partie intégrante des relations étroites que la BDC entretient avec ses clients et la demande pour ces services est restée très élevée partout au pays au cours de l'exercice 2005 avec environ 3 000 projets de consultation. Tous les services offerts par BDC Consultation sont fondés sur un objectif principal : aider à maximiser les capacités de gestion des entrepreneurs canadiens. Au cours de l'exercice 2005, la planification stratégique et d'entreprise a représenté un quart de l'ensemble des revenus de consultation, soit un peu plus qu'au cours de l'exercice 2004 alors que les conseils financiers et la gestion opérationnelle se sont situés parmi les principaux services au cours des exercices 2004 et 2005. De plus, les services offerts aux clients par BDC Consultation ne sont pas seulement diversifiés, mais répondent aussi aux besoins des clients comme le démontre l'excellent taux de satisfaction de 96 % à l'égard des services de BDC Consultation au cours de l'exercice 2005.

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

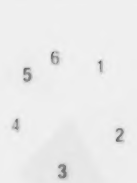


| | |
|---|---|
| Assurance qualité | 21 % |
| Conseils financiers | 21 % |
| Planification stratégique / d'entreprise | 20 % |
| Gestion opérationnelle | 20 % |
| Ressources humaines | 10 % |
| Marketing | 8 % |

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

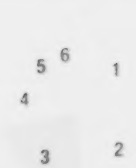


| | |
|---|---|
| Planification stratégique / d'entreprise | 25 % |
| Conseils financiers | 24 % |
| Gestion opérationnelle | 23 % |
| Assurance qualité | 13 % |
| Marketing | 8 % |
| Ressources humaines | 7 % |

### BDC Financement subordonné

Le financement subordonné est un instrument hybride qui incorpore des éléments du financement par emprunt et du financement par actions. Il est offert aux entreprises innovatrices et en croissance rapide qui œuvrent dans des créneaux de marché prometteurs. Au cours des années, la BDC est devenu un chef de file au Canada pour les transactions de financement subordonné de 250 000 $ à 5 millions de dollars. De plus, l'alliance stratégique de 300 millions de dollars conclue durant l'exercice 2004 entre la BDC et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) a confirmé la position prépondérante de la BDC dans le marché canadien du financement subordonné. Au cours de l'exercice 2005, la valeur totale des financements subordonnés autorisés a atteint 72 millions de dollars, incluant la part de la CDP.

**Financement subordonné autorisé** pour les exercices terminés le 31 mars

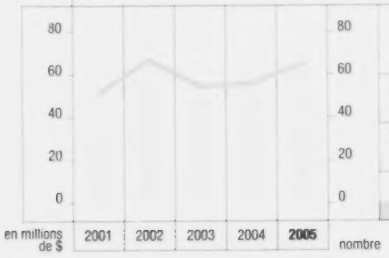


| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | **2005** |
|---|---|---|---|---|---|
| Montant - Part de la BDC | 31 | 56 | 49 | 48 | **36** |
| Montant - Part de la CDP | - | - | - | 25 | **36** |
| Nombre d'autorisations | 51 | 67 | 55 | 56 | **66** |

### BDC Consultation

Les services de consultation font partie intégrante des relations étroites que la BDC entretient avec ses clients et la demande pour ces services est restée très élevée partout au pays au cours de l'exercice 2005 avec environ 3 000 projets de consultation. Tous les services offerts par BDC Consultation sont fondés sur un objectif principal : aider à maximiser les capacités de gestion des entrepreneurs canadiens. Au cours de l'exercice 2005, la planification stratégique et d'entreprise a représenté un quart de l'ensemble des revenus de consultation, soit un peu plus qu'au cours de l'exercice 2004 alors que les conseils financiers et la gestion opérationnelle se sont situés parmi les principaux services au cours des exercices 2004 et 2005. De plus, les services offerts aux clients par BDC Consultation ne sont pas seulement diversifiés, mais répondent aussi aux besoins des clients comme le démontre l'excellent taux de satisfaction de 86 % à l'égard des services de BDC Consultation au cours de l'exercice 2005.

**Revenus de consultation par type de service**
pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

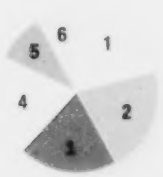


| | | |
|---|---|---|
| 1 | Assurance qualité | 21 % |
| 2 | Conseils financiers | 21 % |
| 3 | Planification stratégique / d'entreprise | 20 % |
| 4 | Gestion opérationnelle | 20 % |
| 5 | Ressources humaines | 10 % |
| 6 | Marketing | 8 % |

**Revenus de consultation par type de service**
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Planification stratégique / d'entreprise | 25 % |
| 2 | Conseils financiers | 24 % |
| 3 | Gestion opérationnelle | 23 % |
| 4 | Assurance qualité | 13 % |
| 5 | Marketing | 8 % |
| 6 | Ressources humaines | 7 % |

**BDC Connex^MD**

Les clients de BDC Financement peuvent recourir à BDC Connex^MD. Il s'agit d'un site Web protégé qui leur donne un accès sécurisé aux renseignements relatifs à leur compte (notes de débit, paiements effectués et taux d'intérêt) ainsi qu'à des instruments commerciaux efficaces. BDC Connex traite également nombre d'alliances et de partenariats. Les ententes de partenariat entre la BDC et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ont constitué plus de 50 % des transactions traitées par BDC Connex au cours de l'exercice 2005.

## LA BDC : RENFORCER LA CONNEXION CLIENT

La BDC s'efforce constamment de comprendre les caractéristiques et les besoins en constante évolution de ses clients. Ces connaissances forment la base de la façon dont la BDC essaie de rejoindre de nouveaux clients, d'entretenir avec eux des relations à valeur ajoutée et de les accompagner à chaque étape de leur développement. Une telle approche comprend les étapes suivantes :

- Le ciblage (recherche, compréhension, établissement de priorités);
- L'adoption d'une approche systématique et structurée pour rejoindre les clients et les accompagner dans leur croissance;
- L'assurance que chaque interaction de la BDC avec ses clients ajoute une valeur pour ceux-ci;
- Le suivi des résultats et la mesure du succès;
- L'amélioration des approches et des processus en fonction des résultats par un encadrement permanent.

Cette approche exhaustive et centrée sur le client tient compte des besoins spécifiques de celui-ci, du secteur industriel où il évolue, du segment de marché qu'il occupe, du lieu ou de la région où l'entreprise exerce ses activités et du profil de l'entrepreneur.

**Les femmes entrepreneurs**

Les entreprises qui appartiennent à des femmes constituent désormais un actif important pour l'économie canadienne. Reconnaissant le fait que le nombre des entreprises gérées par des femmes augmente deux fois plus vite que la moyenne canadienne, la BDC a accru avec le temps et d'une manière importante ses engagements de prêts vis-à-vis des femmes entrepreneurs. La partie du portefeuille de la BDC consacrée aux entreprises appartenant à des femmes a augmenté d'une façon régulière pour atteindre 1,6 milliard de dollars pendant l'exercice 2005. Cela représente plus de 5 500 entreprises contrôlées en tout ou en majeure partie par des femmes, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans. La BDC a également créé un fonds de quasi-capitaux propres de 25 millions de dollars pendant l'exercice 2004 pour accroître les possibilités de financement des entreprises à croissance rapide qui sont gérées par des femmes.

En date de mars 2005, la BDC avait déjà autorisé des sommes de 11,9 millions de dollars prélevés à même ce fonds. La plupart des projets financés comportaient une injection de capital pour appuyer les entreprises en expansion. D'autres projets ont permis de financer des rachats d'entreprise par les cadres et des transferts intergénérationnels d'entreprise.

En plus d'offrir du soutien financier, la BDC appuie des initiatives partout au Canada visant à promouvoir l'entrepreneurship des femmes, comme par exemple les *Rotman Canadian Woman Entrepreneur of the Year Awards*. Au cours de l'exercice 2005, la BDC a contribué activement à la création du troisième chapitre canadien de la *Women Presidents' Organization*. Il s'agit d'une organisation nord-américaine qui réunit des femmes entrepreneurs de tous âges qui gèrent des entreprises à succès.

**Entrepreneurs autochtones**

Les clients commerciaux autochtones sont présents dans la plupart des secteurs de l'économie. Au-delà des prêts aux entreprises autochtones qui ont connu une augmentation importante au cours de l'exercice 2005, la BDC a participé à de nombreuses activités pendant l'année, comme par exemple le Fonds de développement des entreprises autochtones qui combine financement, formation en gestion et mentorat permanent, services de consultation – y compris la certification ISO et la planification stratégique – ainsi que des présentations aux entrepreneurs autochtones sur la façon d'aborder les organismes prêteurs.

Pendant l'exercice 2005, le concours de plan d'affaires E-Spirit pour les jeunes Autochtones s'est tenu pour la quatrième année consécutive et les lauréats ont été annoncés en mai 2004. Depuis son lancement par la BDC en 2001, cette initiative reposant sur Internet a permis à plus de 2 000 étudiants autochtones de troisième, de quatrième et de cinquième secondaire de partout au Canada de préparer un plan d'affaires à l'aide de modules en ligne. Cette initiative souligne l'engagement de la BDC à encourager les futurs entrepreneurs autochtones.

**Économie sociale**

La BDC apporte un appui financier aux entreprises de l'économie sociale, comme les organismes sans but lucratif et les coopératives. Dans le but d'accroître son engagement vis-à-vis de ce nouveau segment de l'économie et en accord avec l'objectif du gouvernement fédéral d'encourager le développement de l'économie sociale, la BDC met actuellement au point une nouvelle stratégie pour ce marché cible qui sera finalisée au cours de l'exercice 2006.

## LA BDC : DES FAÇONS ET DES MOYENS D'APPUYER LES ENTREPRENEURS CANADIENS

**Centres de l'entrepreneurship**

Plus de 60 % du portefeuille de la BDC se compose de prêts inférieurs à 250 000 $ et les 19 Centres de l'entrepreneurship établis partout au Canada réitèrent l'engagement de la BDC à l'endroit des plus petites entreprises. La mission des Centres de l'entrepreneurship est d'offrir aux petites entreprises des solutions personnalisées, y compris un financement innovateur et des conseils avisés pour les aider a devenir plus concurrentielles dans leurs marchés cibles. Au cours de l'exercice 2005, la stratégie impact PME de la BDC, qui offre des programmes de mentorat aux entreprises en démarrage, a été mise en œuvre dans 10 Centres de l'entrepreneurship au Canada.

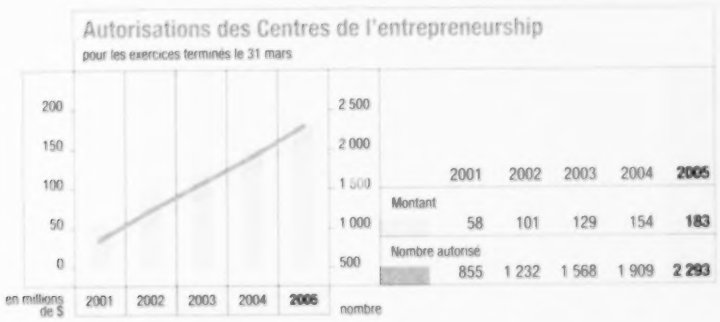


**Partenariats stratégiques**

Désireuse de pousser son mandat encore plus loin, la BDC conclut des accords avec des organismes qui partagent avec elle des objectifs similaires relativement aux petites et moyennes entreprises canadiennes. Au cours de l'exercice 2005, la BDC a conclu un accord de partenariat avec le groupe Desjardins pour créer la *Chaire en gestion des produits dérivés* à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ce type d'initiative est important pour les entrepreneurs qui doivent faire face quotidiennement aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. Cette chaire à laquelle la BDC consacrera 375 000 $ sur cinq ans aidera à former des spécialistes qui pourront aider les entrepreneurs à mieux comprendre et gérer leurs risques financiers.

En 2005, la BDC a renforcé son partenariat avec les SADC partout au Canada en signant un grand nombre d'accords de partenariat avec ces organismes. Les SADC et la BDC partagent la même passion pour les PME et appuient les initiatives des entrepreneurs à l'échelle locale et régionale.

**La Semaine de la PME[MD]**

L'année 2004 a marqué le 25e anniversaire de la Semaine de la PME[MD], une initiative qui rend hommage aux réalisations des entrepreneurs canadiens. Au fil des années, la Semaine de la PME est devenue l'événement par excellence pour les entrepreneurs canadiens. En 2004, le thème était : « VOUS ÊTES L'ÉNERGIE qui anime l'économie canadienne, créons une synergie ! ». En coopération avec la Chambre de commerce du Canada et avec l'appui de partenaires locaux et nationaux, environ 360 activités réunissant plus de 20 000 personnes ont eu lieu partout au pays entre le 17 et le 23 octobre 2004.

La Semaine de la PME comporte également d'autres initiatives comme les Prix aux jeunes entrepreneurs et le Forum BDC. Les Prix aux jeunes entrepreneurs – un pour chaque province et territoire – sont décernés chaque année à des entrepreneurs âgés de 19 à 35 ans et visent à reconnaître leur esprit d'innovation et leur sens aigu des affaires. La cérémonie de remise des Prix aux jeunes entrepreneurs de 2004 s'est déroulée le 19 octobre 2004 à London, en Ontario. À cette occasion, trois autres prix ont été décernés : le Prix du mérite à l'exportation Banque Laurentienne, le Prix de l'esprit créatif Bell et le Prix de la continuité de l'excellence de la BDC.

Les lauréats des Prix aux jeunes entrepreneurs 2004 ont été également invités à assister à la 3e édition du Forum de la BDC. Au cours de cette activité d'une journée, les jeunes entrepreneurs ont eu l'occasion d'échanger des idées avec des membres de la haute direction de la BDC, des universitaires éminents et des leaders importants du monde des affaires. Les lauréats ont aussi participé à des séances d'information données par des professionnels de BDC Consultation.

**BDC en ligne**

Avec le site Web de la BDC, les entrepreneurs canadiens n'ont qu'à cliquer pour avoir accès à une gamme complète de services, y compris des conseils pour le démarrage d'une entreprise, le financement à l'exportation et bien d'autres sujets pertinents. De plus, les internautes peuvent consulter gratuitement plus de 100 articles dans lesquels ils trouveront des conseils opportuns qui les aideront à maximiser la gestion de leur entreprise. Au cours de l'exercice 2005, plus d'un million de visites ont été dénombrées dans le site Web de la BDC.

**Journal *Profit$***

Le journal *Profit$* de la BDC est publié deux fois par an et distribué aux entrepreneurs partout au pays. Chaque numéro est consacré à un thème différent d'un grand intérêt pour les entrepreneurs, à des conseils d'affaires pratiques et à quelques belles histoires de réussite sur des clients de la BDC. *Profit$* s'adresse à tous les secteurs économiques, de la fabrication au tourisme sans compter les entreprises fondées sur le savoir.

## LA BDC : LES EMPLOYÉS FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE

Les employés de la BDC sont l'âme de l'institution et la raison principale de son succès. Au cours de l'exercice 2005, ils ont répondu aux exigences des clients d'une manière efficace et opportune, contribuant ainsi de façon exemplaire au taux de satisfaction exceptionnel de la clientèle qui s'est établi à 93 %. La BDC comprend fort bien qu'un personnel engagé constitue un formidable actif pour l'ensemble de l'institution. Par ses stratégies en ressources humaines, la BDC favorise l'engagement des employés en leur assurant une formation professionnelle continue tout en encourageant le rendement individuel et le développement de leurs compétences en leadership.

Au cours de l'exercice 2005, la BDC a réaffirmé ses valeurs fondamentales par l'intermédiaire d'un processus de consultation qui a amené plus de 1 200 employés – sur un total de 1 400 – à participer à 27 ateliers tenus partout au Canada qui leur ont permis d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations ainsi que de formuler leurs recommandations. Le taux très élevé de participation à cette initiative indique clairement à quel point les employés ont à cœur l'avenir de la BDC. Après des discussions fort stimulantes, un consensus est intervenu sur cinq valeurs fondamentales : l'éthique, la connexion client, l'esprit d'équipe, la responsabilité et l'équilibre entre travail et vie personnelle.

Ces valeurs fondamentales confirment l'identité de la BDC et ce qui sous-tend son action. Ces valeurs renforcent et enrichissent également une culture organisationnelle unique qui ne cesse de se réinventer depuis 60 ans. Les valeurs que tous les employés de la BDC ont en commun profitent également aux clients, car les solutions d'affaires qui leur sont proposées en sont imprégnées. En définitive, le mandat de la BDC est plus facile à réaliser s'il repose sur des valeurs saines et durables partagées par tous les employés.

# Provinces de l'Atlantique

L'économie du Canada atlantique a poursuivi son expansion en 2004. L'énergie demeure l'un des secteurs principaux du fait de l'importance du pétrole et du gaz ainsi que des produits raffinés du pétrole et de la production d'énergie électrique. Les exportations de marchandises vers l'Asie — tout particulièrement la Chine où les exportations ont été multipliées par 10 au cours de la dernière décennie — se sont élevées à plus de 1,2 milliard de dollars en 2004, se composant essentiellement de produits de poisson non transformé. Des augmentations dans le secteur industriel combinées à une vigueur renouvelée du commerce de détail et de l'habitation ont également contribué à l'ensemble de la croissance.

**MICHEL BOURRET**
PREMIER VICE-PRÉSIDENT, EXPLOITATION
RÉGION DE L'ATLANTIQUE ET DU QUÉBEC

| Direction | Succursales | |
|---|---|---|
| Ross Miller<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Terre-Neuve-et-Labrador | Corner Brook<br>Grand Falls | St. John's* |
| Craig Levangie<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Nouvelle-Écosse | Halifax*<br>Sydney | Truro<br>Yarmouth |
| Claude Paré<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard | Bathurst (N.-B.)<br>Charlottetown (Î.-P.-É.)<br>Edmundston (N.-B.) | Fredericton (N.-B.)<br>Moncton* (N.-B.)<br>Saint John (N.-B.) |

* Emplacement des Centres de l'entrepreneurship

| Objectifs 2005 | | Activités de prêt autorisées – Répartition par province<br>pour les exercices terminés le 31 mars | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) | | **Nombre autorisé** | **Montant net (en milliers de $)** | Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) |
| 315 | 85 000 $ | Terre-Neuve-et-Labrador | **427** | **84 494 $** | 358 | 85 979 $ |
| 25 | 8 500 | Île-du-Prince-Édouard | **23** | **6 461** | 36 | 10 922 |
| 230 | 60 000 | Nouvelle-Écosse | **240** | **55 937** | 164 | 30 500 |
| 245 | 74 500 | Nouveau-Brunswick | **334** | **83 118** | 261 | 62 543 |
| 815 | 228 000 $ | Total | **1 024** | **230 010 $** | 819 | 189 944 $ |

| Objectifs 2005 | | Engagement envers les clients – Activités de prêt – Répartition par province<br>au 31 mars | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de clients | Montant (en milliers de $) | | **Nombre de clients** | **Montant (en milliers de $)** | Nombre de clients | Montant (en milliers de $) |
| 1 315 | 362 574 $ | Terre-Neuve-et-Labrador | **1 300** | **358 374 $** | 1 147 | 332 879 $ |
| 145 | 53 774 | Île-du-Prince-Édouard | **134** | **49 720** | 137 | 50 441 |
| 715 | 202 184 | Nouvelle-Écosse | **714** | **201 873** | 648 | 177 313 |
| 1 005 | 331 868 | Nouveau-Brunswick | **998** | **329 441** | 932 | 296 966 |
| 3 180 | 950 400 $ | Total | **3 146** | **939 408 $** | 2 864 | 857 599 $ |

| Objectif 2005 | Consultation<br>pour les exercices terminés le 31 mars | 2005 | 2004 |
|---|---|---|---|
| 1 300 $ | Revenus (en milliers de $) | **1 886 $** | 1 369 $ |
| n.d. | Clientèle acquise (pourcentage) | **27 %** | 36 % |

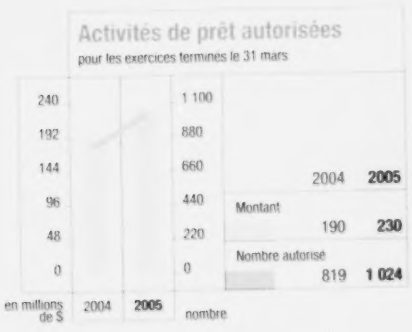

# Québec

L'économie du Québec a connu une croissance de 2,2 % en 2004. Une telle augmentation du PIB réel, bien que modeste, est due à la vigueur de l'économie américaine combinée à une forte demande intérieure, particulièrement dans l'industrie du logement. En 2004, le marché du logement au Québec a connu une expansion remarquable de 15 %. Même si le secteur manufacturier a affiché d'excellents résultats en 2004, des baisses importantes constatées dans les secteurs pharmaceutique et aéronautique ont eu un impact négatif sur l'ensemble des intrants manufacturiers dont la croissance a été limitée à 0,4 %, comparativement à l'année précédente.

**MICHEL BOURRET**
PREMIER VICE-PRÉSIDENT, EXPLOITATION
RÉGION DE L'ATLANTIQUE ET DU QUÉBEC

| Direction | Succursales | |
|---|---|---|
| Liliane Blais<br>Vice-présidente et directrice de secteur,<br>Est du Québec | Chaudière-Appalaches<br>Chicoutimi | Québec*<br>Rimouski |
| France de Gaspé Beaubien<br>Vice-présidente et directrice de secteur,<br>Sud du Québec | Drummondville | Longueuil* |
| Alain Gilbert<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Québec Nord | Basses-Laurentides/<br>Lanaudière | Laval*<br>Rouyn-Noranda |
| Thierry Limoges<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Montréal | De Maisonneuve<br>Place Ville Marie* | Saint-Léonard |
| Jean-Robert Lacasse<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Ouest de Montréal | Pointe-Claire | Saint-Laurent* |
| France Bergeron<br>Vice-présidente et directrice de secteur,<br>Québec régional | Gatineau<br>Saint-Jérôme | Sherbrooke<br>Trois-Rivières |

* Emplacement des Centres de l'entrepreneurship

## Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

| | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre autorisé** | **Montant net (en milliers de $)** | Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) |
| Québec | **2 682** | **881 979 $** | 2 776 | 873 830 $ |

## Engagement envers les clients – Activités de prêt

au 31 mars

| | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre de clients** | **Montant (en milliers de $)** | Nombre de clients | Montant (en milliers de $) |
| Québec | **8 503** | **3 558 014 $** | 7 882 | 3 310 462 $ |

## Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| Revenus (en milliers de $) | **8 592 $** | 9 190 $ |
| Clientèle acquise (pourcentage) | **52 %** | 59 % |

## Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

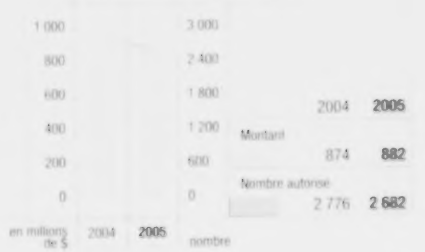


## Engagement envers les clients – Activités de prêt au 31 mars

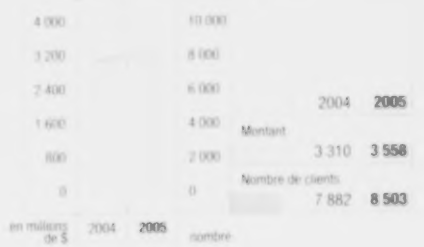

## Ontario

En Ontario, les exportations ont augmenté de 3,6 % en 2004. Ces excellents résultats sont principalement attribuables à un bond de 9,5 % dans le secteur automobile. Contrairement à la tendance observée dans la plupart des autres provinces, les investissements dans le secteur du logement n'ont augmenté que de 4,2 %, soit la moitié de la moyenne nationale. Cependant, les investissements des entreprises en machinerie et équipement ont grimpé de 7,4 %, performance qui s'explique par la force du dollar canadien en raison de laquelle les importations de ces produits ont été plus abordables.

**JACQUES LEMOINE**
PREMIER VICE-PRÉSIDENT, EXPLOITATION
RÉGION DE L'ONTARIO

| Direction | Succursales | |
|---|---|---|
| Vice-président et directeur de secteur, Est et Nord de l'Ontario | Kingston | Ottawa* |
| Vice-président et directeur de district, Nord de l'Ontario | North Bay<br>Sault Ste. Marie<br>Sudbury | Thunder Bay<br>Timmins |
| Vice-président et directeur de district, Sud de l'Ontario | London*<br>Owen Sound | Stratford<br>Windsor |
| Vice-président et directeur de secteur, Toronto | Barrie<br>Toronto* | Toronto Central<br>Toronto North |
| Vice-président et directeur de secteur, Est de Toronto | Durham<br>Markham | Peterborough<br>Scarborough* |
| Vice-présidente et directrice de secteur, Mississauga | Brampton | Mississauga* |
| Vice-président et directeur de secteur, Halton-Niagara | Halton*<br>Hamilton | Kitchener<br>St. Catharines |

* Emplacement des Centres de l'entrepreneurship

pour les exercices terminés le 31 mars

| | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre autorisé** | **Montant net (en milliers de $)** | Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) |
| Ontario | **2 119** | **707 500 $** | 2 139 | 681 374 $ |

au 31 mars

| | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre de clients** | **Montant (en milliers de $)** | Nombre de clients | Montant (en milliers de $) |
| Ontario | **7 497** | **2 939 593 $** | 7 126 | 2 738 675 $ |

pour les exercices terminés le 31 mars

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| Revenus (en milliers de $) | **4 789 $** | 6 052 $ |
| Clientèle acquise (pourcentage) | **45 %** | 49 % |

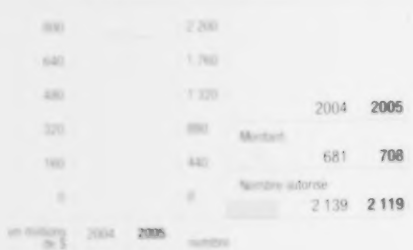

## — Prairies, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Les provinces des Prairies ont enregistré d'excellents résultats économiques en 2004. Le marché du logement en pleine explosion du Manitoba et de fortes exportations ont eu un impact positif sur l'emploi. Des prix de l'énergie élevés et la continuation des activités d'exploration et de forage en Alberta ainsi qu'une demande toujours élevée, intérieure et extérieure, pour l'énergie et la potasse en Saskatchewan ont stimulé l'économie de ces deux provinces en 2004. Les mines de diamants ont continué de dominer l'économie des Territoires du Nord-Ouest au cours de l'année dernière et ont eu un impact important dans tous les secteurs. En dépit d'une industrie minière, pétrolière et gazière en déclin, l'économie du Nunavut a bénéficié d'une augmentation de 65 % du secteur de la construction non résidentielle, particulièrement en ce qui concerne les infrastructures de la santé et scolaires.

| Direction | Succursales | |
|---|---|---|
| Wellington Holbrook<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Manitoba et Saskatchewan | Brandon (Man.)<br>Kenora (Ont.)<br>Regina (Sask.) | Saskatoon (Sask.)<br>Winnipeg* (Man.)<br>Winnipeg West |
| Edward Straw<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Sud de l'Alberta | Calgary (Alb.)<br>Calgary North* (Alb.)<br>Calgary South (Alb.) | Cranbrook (C.-B.)<br>Lethbridge (Alb.) |
| Steve Zink<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Nord de l'Alberta et Territoires du Nord-Ouest | Edmonton* (Alb.)<br>Edmonton South (Alb.)<br>Fort St. John (C.-B.) | Grande Prairie (Alb.)<br>Red Deer (Alb.)<br>Yellowknife (T.N.-O.) |

* Emplacement des Centres de l'entrepreneurship

## Activités de prêt autorisées – Répartition par province et territoire

pour les exercices terminés le 31 mars

| Objectifs 2005 | | | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) | | Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) | Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) |
| 176 | 39 300 $ | Manitoba | 230 | 55 917 $ | 197 | 40 320 $ |
| 132 | 29 850 | Saskatchewan | 108 | 22 835 | 89 | 19 039 |
| 616 | 152 500 | Alberta | 549 | 178 158 | 541 | 123 653 |
| 24 | 7 000 | Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | 23 | 6 436 | 15 | 6 222 |
| 948 | 228 650 $ | Total | 910 | 263 346 $ | 842 | 189 234 $ |

## Engagement envers les clients – Activités de prêt – Répartition par province et territoire

au 31 mars

| Objectifs 2005 | | | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de clients | Montant (en milliers de $) | | Nombre de clients | Montant (en milliers de $) | Nombre de clients | Montant (en milliers de $) |
| 518 | 145 534 $ | Manitoba | 571 | 160 307 $ | 504 | 131 671 $ |
| 471 | 115 674 | Saskatchewan | 437 | 107 359 | 452 | 111 045 |
| 1 612 | 540 101 | Alberta | 1 636 | 548 233 | 1 502 | 487 838 |
| 84 | 42 833 | Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | 65 | 33 243 | 67 | 33 938 |
| 2 685 | 844 142 $ | Total | 2 709 | 849 142 $ | 2 525 | 764 492 $ |

## Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars

| Objectif 2005 | | 2005 | 2004 |
|---|---|---|---|
| 2 100 $ | Revenus (en milliers de $) | 2 183 $ | 1 911 $ |
| n.d. | Clientèle acquise (pourcentage) | 42 % | 45 % |

## Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

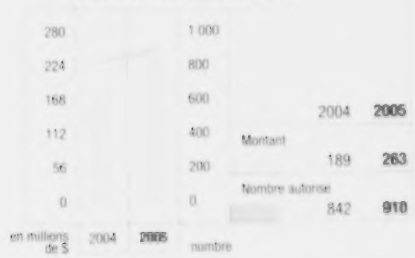


## Engagement envers les clients – Activités de prêt au 31 mars

# Colombie-Britannique et Yukon

Le PIB de la Colombie-Britannique a connu une augmentation de 3,9 % en 2004, soit la meilleure performance de toutes les provinces canadiennes. La fabrication des produits du bois et la construction résidentielle ont entraîné l'économie provinciale qui n'a littéralement connu aucune faiblesse. Les importations ont augmenté de 10 % alors que la demande extérieure demeurait forte pour les produits forestiers ainsi que pour les produits miniers. L'économie du Yukon a connu une croissance presque aussi bonne avec 3,7 % d'augmentation en 2004, ce qui constitue le meilleur résultat de ce territoire depuis trois ans. L'industrie minière – tout particulièrement l'or – a mené le jeu en enregistrant une augmentation impressionnante de 70 %. Parmi d'autres chiffres importants, on retrouve ceux des industries de production de biens avec une augmentation de 27 % et un investissement gouvernemental qui a grimpé de 32 %.

| Direction | Succursales | |
|---|---|---|
| Scot Spencer<br>Vice-président et directeur de secteur,<br>Nord et Intérieur de la C.-B. | Kamloops (C.-B.)<br>Kelowna* (C.-B.)<br>Prince George (C.-B.) | Terrace (C.-B.)<br>Whitehorse (Yn) |
| Shirley Bonne<br>Vice-présidente et directrice de secteur,<br>Vancouver | Campbell River<br>Langley<br>Nanaimo<br>North Vancouver | Surrey<br>Vancouver*<br>Victoria |

* Emplacement des Centres de l'entrepreneurship

## Activités de prêt autorisées – Répartition par province et territoire

pour les exercices terminés le 31 mars

| Objectifs 2005 | | | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) | | **Nombre autorisé** | **Montant net (en milliers de $)** | Nombre autorisé | Montant net (en milliers de $) |
| 771 | 183 250 $ | Colombie-Britannique | **768** | **177 768 $** | 675 | 144 802 $ |
| 24 | 3 250 | Yukon | **20** | **5 985** | 17 | 3 463 |
| 795 | 186 500 $ | Total | **788** | **183 753 $** | 692 | 148 265 $ |

## Engagement envers les clients – Activités de prêt – Répartition par province et territoire

au 31 mars

| Objectifs 2005 | | | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de clients | Montant (en milliers de $) | | **Nombre de clients** | **Montant (en milliers de $)** | Nombre de clients | Montant (en milliers de $) |
| 2 464 | 713 564 $ | Colombie-Britannique | **2 427** | **702 760 $** | 2 310 | 660 998 $ |
| 79 | 23 021 | Yukon | **87** | **25 229** | 89 | 21 796 |
| 2 543 | 736 585 $ | Total | **2 514** | **727 989 $** | 2 399 | 682 794 $ |

## Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars

| Objectif 2005 | | 2005 | 2004 |
|---|---|---|---|
| 1 300 $ | Revenus (en milliers de $) | **1 474 $** | 1 484 $ |
| n.d. | Clientèle acquise (pourcentage) | **35 %** | 31 % |

## Activités de prêt autorisées

pour les exercices terminés le 31 mars

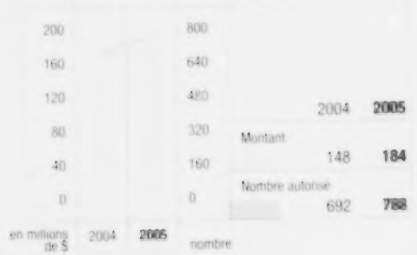


## Engagement envers les clients – Activités de prêt au 31 mars

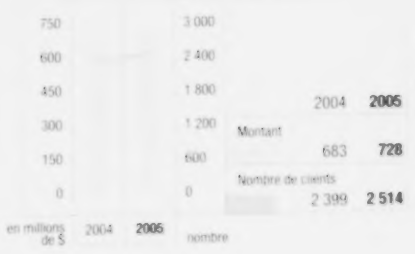

# Rendement et objectifs annuels

Le tableau ci-dessous présente un résumé du rendement et des objectifs de la BDC pour les exercices 2004 à 2006. Chaque mesure du rendement est traitée plus en détail dans la section correspondante.

## RENDEMENT ET OBJECTIFS DE LA BDC POUR LES EXERCICES 2004 À 2006

| Mesures du rendement | Résultats 2004 | Objectifs 2005 | Résultats 2005 | Objectifs 2006 |
|---|---|---|---|---|
| **Clients** | | | | |
| Satisfaction de la clientèle | 91 % | 89 % | 93 % | 89 % |
| **Employés** | | | | |
| Engagement des employés | 77 % | 77 % | 74 % | 78 % |
| **Efficience** | | | | |
| Ratio d'efficience | 48,7 % | 47,4 % | 48,5 % | 47,4 % |
| **Viabilité financière** | | | | |
| Prêts en cours | 7,5 G $ | 8,2 G $ | 8,1 G $ | 8,8 G $ |
| TRI sur 10 ans des placements de capital de risque – Placements totaux | 13,1 % | 10,0 % | 5,6 % | 6,3 % |
| Revenus de BDC Consultation | 20,0 M $ | 19,0 M $ | 18,9 M $ | 21,0 M $ |
| RCO au moins égal au coût moyen à long terme des fonds du gouvernement | 5,1 % | 7,7 % | 9,7 % | 7,7 % |

La section qui suit décrit, pour chacun des moteurs du rendement, les résultats de la BDC par rapport à ses objectifs annuels :

## CLIENTS

**Objectif institutionnel : Établir une relation unique à valeur ajoutée avec les entrepreneurs canadiens en soutenant la création et la croissance de leurs entreprises.**

| Mesure du rendement | Résultat 2004 | Objectif 2005 | Résultat 2005 | Objectif 2006 |
|---|---|---|---|---|
| Satisfaction de la clientèle | 91 % | 89 % | 93 % | 89 % |

L'objectif de satisfaction de la clientèle de la BDC a été fixé à 89 % pour l'exercice 2005, soit 2 % au-dessous du résultat obtenu pour l'exercice 2004. Au moment où elle a établi cet objectif, la BDC avait décidé de hausser le profil de risque de son portefeuille durant l'exercice 2005, ce qui aurait normalement fait grimper la tarification moyenne des prêts. Dans la mesure où la tarification est un facteur de satisfaction de la clientèle, la BDC s'attendait à ce qu'une tarification plus élevée suscite une réaction négative et, du même coup, une diminution du niveau de satisfaction de la clientèle.

La BDC a néanmoins été en mesure d'atteindre ses objectifs au chapitre des prêts et d'accroître son offre de solutions à risque élevé tout en maintenant un équilibre sur le plan de la tarification. En conséquence, le taux de satisfaction de la clientèle a été plus élevé qu'elle ne l'escomptait.

### ACCROÎTRE LA SATISFACTION EN NOUANT DES CONTACTS ÉTROITS AVEC LES CLIENTS

La BDC est présente dans toutes les régions du Canada. En outre, grâce à son processus décisionnel décentralisé, plus de 95 % des prêts consentis aux entreprises en développement peuvent être autorisés à l'échelon local ou régional.

## TOTAL DES ACTIVITÉS DE PRÊT ENGAGÉES – RÉPARTITION PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

| au 31 mars | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre de clients** | **Montant (en millions de $)** | Nombre de clients | Montant (en millions de $) |
| Terre-Neuve-et-Labrador | **1 300** | **358 $** | 1 147 | 333 $ |
| Île-du-Prince-Édouard | **134** | **50** | 137 | 50 |
| Nouvelle-Écosse | **714** | **202** | 648 | 177 |
| Nouveau-Brunswick | **998** | **330** | 932 | 297 |
| Québec | **8 503** | **3 558** | 7 882 | 3 310 |
| Ontario | **7 497** | **2 940** | 7 126 | 2 739 |
| Manitoba | **571** | **160** | 504 | 132 |
| Saskatchewan | **437** | **107** | 452 | 111 |
| Alberta | **1 636** | **548** | 1 502 | 488 |
| Territoire du Nord-Ouest et Nunavut | **65** | **33** | 67 | 34 |
| Colombie-Britannique | **2 427** | **703** | 2 310 | 661 |
| Yukon | **87** | **25** | 89 | 22 |
| Total | **24 369** | **9 014 $** | 22 796 | 8 354 $ |

Plusieurs raisons expliquent l'excellent taux de satisfaction de la clientèle que la BDC a obtenu au cours de l'exercice. Mis à part le processus décentralisé en ce qui a trait aux décisions de prêt, les solutions d'affaires de la BDC ont enregistré une croissance considérable durant l'exercice 2005, signe qu'elles ont bien répondu aux besoins des clients. La souplesse de l'orientation client préconisée par la BDC permet de combler les attentes spécifiques de la clientèle et a contribué par le fait même à l'obtention d'un taux de satisfaction de 93 %.

La signature d'alliances entre la BDC et différents partenaires influe elle aussi sur la satisfaction de la clientèle. À titre d'exemple, la BDC a signé au cours de l'exercice 2005 de nombreuses autres ententes de partenariat avec des SADC partout au pays, ce qui a eu pour effet de renforcer le soutien accordé aux initiatives des entrepreneurs aux échelons local et régional. Le taux de satisfaction de la clientèle de BDC Consultation a, par-dessus le marché, atteint un sommet sans précédent de 86 % durant l'exercice écoulé. Un tel résultat, allié au taux de satisfaction global de 93 % obtenu par la BDC, démontre que nos clients sont, dans l'ensemble, très largement satisfaits des services qui leur sont dispensés.

## DES SOLUTIONS AXÉES SUR LES CLIENTS

Les activités de BDC Financement et de BDC Capital de risque visent expressément à remédier aux lacunes en matière de financement avec lesquelles les entreprises en développement doivent composer. Pour le cinquième exercice d'affilée, la BDC a haussé le profil de risque de son portefeuille en continuant de se centrer sur le marché des petites entreprises, auxquelles elle accorde des prêts de moins de 250 000 $, souvent non garantis. La BDC a tout particulièrement élargi la portée des prêts Productivité Plus (PPP) et du Financement à l'innovation au cours des deux derniers exercices.

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | **2005** |
|---|---|---|---|---|---|
| Financement à l'innovation | 326 | 436 | 549 | 745 | **1 079** |
| PPP | 217 | 247 | 350 | 403 | **493** |
| Prêts Co-Vision | - | - | 202 | 436 | **562** |

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | **2005** |
|---|---|---|---|---|---|
| Financement à l'innovation | 37 | 48 | 55 | 63 | **91** |
| PPP | 98 | 85 | 141 | 129 | **141** |
| Prêts Co-Vision | - | - | 11 | 24 | **32** |

Le **Financement à l'innovation,** dont le montant peut atteindre 250 000 $, fournit des prêts aux fins du fonds de roulement pour financer la croissance et l'élaboration de stratégies d'innovation. L'engagement en cours au titre du Financement à l'innovation a progressé de 30 % durant l'exercice, ce qui l'a porté à 193 millions de dollars au 31 mars 2005. La valeur totale en dollars du Financement à l'innovation autorisé a augmenté au cours de la même période pour se chiffrer à 91 millions de dollars contre 63 millions de dollars pour l'exercice 2004.

Les **prêts Productivité Plus (PPP)** permettent aux entreprises en développement de financer l'acquisition d'équipement et de machinerie neufs ou d'occasion dans le but d'améliorer leur productivité. Les PPP, qui peuvent atteindre 5 millions de dollars, couvrent 100 % du prix d'achat de l'équipement et de l'outillage et offrent 25 % de financement additionnel pour les coûts liés à l'installation et à l'assemblage de l'équipement et à la formation des employés. Le nombre de PPP autorisés a augmenté de 22 % durant l'exercice 2005 et s'est établi à 493. La valeur totale en dollars de ces financements a grimpé à 141 millions de dollars par rapport à 129 millions de dollars pour l'exercice 2004.

Les **prêts Co-Vision** fournissent du financement jusqu'à concurrence de 100 000 $ aux entreprises en démarrage qui ont besoin de constituer leur fonds de roulement et d'acheter de l'équipement neuf ou d'occasion. Le nombre de prêts Co-Vision autorisés par la BDC au cours de l'exercice 2005 a fait un bond de 29 % pour se situer à 562. La valeur totale en dollars de ces petits prêts est passée à 32 millions de dollars, comparativement à 24 millions de dollars pour l'exercice 2004.

Les **prêts à terme** offrent un pourcentage plus élevé de financement des actifs, échelonné sur une longue période. Souvent, une partie de ces prêts peut être non garantie.

Afin de combler les lacunes qui nuisent à la création et au développement ultérieur des entreprises de technologie innovatrices au Canada, **BDC Capital de risque** est structuré comme suit :

- Le groupe Prédémarrages en technologie;
- Quatre groupes internes spécialisés – sciences de la vie, technologies de l'information, télécommunications et technologies de pointe – conçus pour combler les lacunes sur le plan des premières étapes;
- Le groupe Investissements dans les fonds, dont le rôle consiste à soutenir les gestionnaires de fonds privés de capital de risque et à accroître les investissements institutionnels.

Le **financement subordonné** est un instrument hybride qui allie des éléments du financement par actions et du financement par emprunt. Il est destiné aux entreprises florissantes à croissance rapide qui ne disposent pas des garanties corporelles exigées par les prêteurs traditionnels. Au cours de l'exercice 2004, la BDC a étendu son rayon d'action sur le marché du financement subordonné en concluant une alliance stratégique de 300 millions de dollars avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP). Dans le cadre de cette alliance, la BDC offre aux entreprises canadiennes du financement subordonné dont le montant varie entre 250 000 $ et 10 millions de dollars, en mettant l'accent sur les financements de première ronde de moins de 3 millions de dollars. L'alliance BDC-CDP a participé à plus de 60 de ces financements par quasi-capitaux propres à l'échelle du pays pendant l'exercice 2005. La valeur totale en dollars du financement subordonné autorisé par la BDC au cours de l'exercice 2005 (y compris la part de la CDP) a atteint 72 millions de dollars. L'engagement total en cours (y compris la part de la CDP) s'établissait à 230 millions de dollars au 31 mars 2005.

En augmentant l'offre de petits prêts, de capital de risque pour les entreprises de technologie qui en sont à leurs débuts et de financement subordonné pour les entreprises en développement, la BDC s'attaque directement aux lacunes du marché, conformément à son mandat. La BDC accentue la satisfaction de la clientèle en comblant le vide qui existe au chapitre du financement à l'aide de petits prêts et d'investissements en capitaux propres à plus haut risque, qui donnent aux entreprises en développement la possibilité d'assurer leur croissance et leur succès.

## EMPLOYÉS

**Objectif institutionnel : Favoriser une culture axée sur l'engagement, l'apprentissage et la croissance chez les employés.**

| Mesure du rendement | Résultat 2004 | Objectif 2005 | Résultat 2005 | Objectif 2006 |
|---|---|---|---|---|
| Engagement des employés | 77 % | 77 % | 74 % | 78 % |

À la BDC, nous croyons qu'il existe une corrélation directe entre l'engagement des employés, la satisfaction de la clientèle et les résultats. Plus leur engagement à l'égard de la BDC est solide, plus les employés sont susceptibles de fournir un excellent service à la clientèle, ce qui, en retour, permet à la BDC d'atteindre son objectif institutionnel à cet égard. Entre les exercices 2001 et 2004, le taux d'engagement des employés a augmenté de 63 % à 77 %. Au cours de la même période, la satisfaction de la clientèle a progressé de 88 % à 91 % et la valeur des prêts en cours de la BDC s'est appréciée, passant de 5,4 milliards de dollars à 7,5 milliards de dollars.

Durant l'exercice 2005, l'engagement des employés de la BDC a glissé à 74 %, comparativement à 77 % pour l'exercice 2004. Comme par le passé, ces résultats font présentement l'objet d'une analyse, et des plans d'action seront élaborés pour s'attaquer aux enjeux pertinents.

La BDC fait systématiquement concorder ses pratiques en matière de ressources humaines avec ses objectifs d'affaires. Le programme de Rémunération globale permet de mieux aligner les pratiques de rémunération et d'avantages sociaux de la BDC sur celles du marché, et d'accroître la capacité de la BDC de conserver les talents dont elle a besoin. Le rendement et les contributions individuels bénéficient d'une reconnaissance de plus en plus marquée.

La BDC s'efforce, par le truchement de ses stratégies de ressources humaines, d'accroître le niveau d'engagement de ses employés en s'assurant qu'ils sont appuyés par des leaders efficaces et de haut calibre et par des pratiques efficaces de gestion axée sur les personnes. Les employés sont encouragés à prendre une part plus active à leur apprentissage et à leur développement professionnel. Une grande valeur est attachée à la diversité et à la communication ouverte et franche. La culture de la BDC fait aussi grand cas de l'opinion des employés, qui peuvent compter sur une écoute et une réponse attentives.

La capacité de la BDC à soutenir ses employés repose dans une large mesure sur un leadership efficace et de haut calibre. Durant l'exercice 2005, la BDC a défini une série de compétences qui constituent le fondement du programme de leadership. Un programme pilote à l'intention des nouveaux leaders sera mis en œuvre dans le courant de l'exercice 2006.

La BDC a également lancé, au cours de l'exercice 2005, une initiative nationale invitant tous ses employés à participer à la réaffirmation de ses valeurs fondamentales, à savoir l'éthique, la connexion client, l'esprit d'équipe, la responsabilité et l'équilibre entre travail et vie personnelle. La BDC a à cœur de s'assurer que l'ensemble de ses politiques et de ses programmes cadrent avec ces valeurs fondamentales.

## EFFICIENCE

**Objectif institutionnel : Établir un rapport efficace et efficient des frais d'exploitation et d'administration au revenu net d'intérêts et autres revenus.**

| Mesure du rendement | Résultat 2004 | Objectif 2005 | Résultat 2005 | Objectif 2006 |
|---|---|---|---|---|
| Ratio d'efficience | 48,7 % | 47,4 % | 48,5 % | 47,4 % |

La BDC mesure l'efficience au moyen du ratio d'efficience, qui est obtenu en comparant les frais d'exploitation et d'administration au revenu net d'intérêts et autres revenus. Un ratio moins élevé dénote une efficience interne plus grande. Pour l'exercice 2005, le ratio d'efficience de la BDC s'est situé à 48,5 %, comparativement à 48,7 % pour l'exercice 2004, et a été plus élevé que l'objectif de 47,4 %. Alors que les frais d'exploitation ont été conformes aux objectifs, le revenu net d'intérêts et autres revenus ont baissé à cause des déboursements de prêt plus bas que prévu et des remboursements par anticipation supérieurs aux prévisions.

La BDC s'emploie sans cesse à accroître son efficience et à fournir des services de qualité en perfectionnant ses processus internes. Au cours des dernières années, elle a considérablement amélioré ses processus de développement des affaires, d'autorisation des prêts, de déboursement et d'administration.

Les nouveaux processus ont eu pour effet de transférer la prise de décisions à l'échelon des succursales et d'optimiser l'aptitude de la BDC à répondre aux besoins des marchés locaux et aux attentes individuelles des clients. Les gains réalisés depuis sont tangibles :

- Désormais, 95 % des prêts sont autorisés à l'échelon régional;
- De trois à quatre jours par semaine sont maintenant consacrés à l'établissement de relations avec des clients éventuels;
- La simplification de l'administration des prêts a permis aux directeurs de comptes de bénéficier de plus de temps et de souplesse pour bâtir des relations solides avec leurs clients;
- Des gains de volume importants, par directeur de comptes, ont été réalisés tant sur le plan du nombre que du montant.

La BDC continue de chercher des moyens d'atteindre davantage d'entreprises en développement à l'échelle du pays, d'enrichir son réseau pour aider les petites entreprises et d'exploiter l'effet de levier de ses ressources. Les partenariats qu'elle a conclus avec plus de 150 SADC sont un bon exemple de la façon dont la BDC élargit son rayon d'action sur un marché cible prometteur. Le fait que la BDC et les SADC partagent les mêmes objectifs en ce qui a trait aux PME contribue grandement à soutenir les initiatives des entrepreneurs aux échelons local et régional.

BDC Connex, la succursale « virtuelle » de la BDC, traite maintenant les demandes découlant de nombreux partenariats et alliances forgés avec différents organismes. Elle offre par ailleurs une solution de rechange aux entreprises qui préfèrent soumettre une demande de services à la BDC par des voies non traditionnelles. Au cours de l'exercice 2005, BDC Connex a traité au-delà de 200 transactions d'une valeur (nette) de 28 millions de dollars. Plus de la moitié de ces transactions procédaient des partenariats de la BDC avec les SADC.

Durant l'exercice 2005, la BDC a complété le développement et la mise en œuvre du CREM (Clients Relations Évolution/Management), un système d'information qui donne accès à des renseignements plus précis sur les clients éventuels et actuels. Le CREM favorise une meilleure compréhension des segments de marché et des besoins des clients éventuels et actuels, et permet à la BDC d'adopter une approche plus méthodique et efficiente à leur égard. Grâce au CREM, la BDC a la possibilité de raffiner ses offres de services et d'accroître l'efficacité des échanges entre le personnel des succursales et les professionnels dans leurs interactions avec les clients. Le CREM sera entièrement déployé en 2006-2007.

Une analyse comparative des capacités de la BDC dans le domaine de la technologie de l'information a été réalisée dans le courant de l'exercice 2005. Cet exercice a permis de conclure que les systèmes actuels de la BDC satisfont à ses besoins d'affaires et que la clientèle interne est très satisfaite de la qualité des services fournis. En aidant les employés, les consultants et les clients à interagir plus efficacement, les systèmes et les portails Web de la BDC ont contribué à renforcer les relations avec la clientèle et la capacité de répondre plus efficacement à leurs besoins.

## VIABILITÉ FINANCIÈRE

**Objectif institutionnel : Obtenir une rentabilité suffisante pour croître tout en remplissant son mandat d'intérêt public.**

| Mesures du rendement | Résultats 2004 | Objectifs 2005 | Résultats 2005 | Objectifs 2006 |
|---|---|---|---|---|
| Prêts en cours | 7,5 G $ | 8,2 G $ | 8,1 G $ | 8,8 G $ |
| Ratio d'efficience | 48,7 % | 47,4 % | 48,5 % | 47,4 % |
| TRI sur 10 ans des placements de capital de risque – Placements totaux | 13,1 % | 10,0 % | 5,6 % | 6,3 % |
| Revenus de BDC Consultation | 20,0 M $ | 19,0 M $ | 18,9 M $ | 21,0 M $ |
| RCO au moins égal au coût moyen à long terme des fonds du gouvernement | 5,1 % | 7,7 % | 9,7 % | 7,7 % |

Chaque mesure du rendement indiquée ci-dessus est traitée plus amplement dans la section correspondante de l'Analyse des résultats financiers, présentée à la page 35 des Commentaires et analyses de la direction.

Avant d'analyser chacune d'entre elles, il importe de comprendre la structure de gestion intégrée des risques dont la BDC s'est dotée pour s'assurer d'atteindre ses objectifs d'une manière responsable.

# Gestion intégrée des risques

La BDC a adopté des politiques et des méthodes de gestion intégrée des risques afin de soutenir sa viabilité financière.

De saines pratiques de gestion des risques sont élaborées pour aider la BDC à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre ses stratégies conformément à son mandat. La BDC dispose de processus bien établis pour l'évaluation et la gestion des risques liés à ses activités. Ces risques sont regroupés en trois grandes catégories : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Lorsqu'elle prend des décisions opérationnelles importantes, la BDC tient compte de l'ensemble des risques liés à ses activités, suivant une approche intégrée. Par exemple, l'an dernier, le conseil d'administration et la direction ont approuvé une stratégie de marché visant à soutenir la croissance des moyennes entreprises canadiennes. L'analyse qui a orienté et soutenu l'élaboration de cette stratégie a été effectuée dans le contexte d'une évaluation de l'incidence qu'une telle stratégie de marché pourrait avoir sur le mandat, le modèle d'affaires, la suffisance du capital et les capacités en matière de ressources humaines de la BDC. Le conseil d'administration et la direction ont conclu que les risques étaient identifiés et atténués et que des contrôles suffisants étaient en place pour mettre la stratégie en œuvre. À la BDC, la gestion des risques est intégrée dans la planification stratégique et générale par le truchement d'une structure bien définie et de responsabilités clairement établies.

## GESTION DES RISQUES – STRUCTURE ET ATTRIBUTIONS

### Conseil d'administration

- Approuve les concepts généraux de la politique relative aux risques, le degré de risque souhaité et les stratégies connexes
- S'assure que le cadre de gestion et de maîtrise des risques est efficace
- Passe en revue le risque du portefeuille et les principaux risques de même que les plans de gestion connexes
- S'assure de la suffisance du capital

### Équipe de la haute direction

- Établit le cadre de gestion et de maîtrise des risques
- Détermine les risques, les évalue, les atténue, les mesure et en fait rapport
- Recense les principaux risques et met en œuvre des plans d'action appropriés
- Recommande des politiques et des stratégies de gestion des risques
- Désigne les responsables des risques, définit leurs tâches et répartit les ressources

### Comité de gestion de l'actif et du passif

Supervise les activités de financement de la Trésorerie et assure la conformité à la Politique relative au risque de trésorerie, y compris l'appariement des actifs et des passifs

### Comité de crédit et d'investissement

Examine et autorise les prêts et les investissements importants ou les recommande au Comité de crédit et d'investissement du conseil d'administration de la BDC

### Conseil de stratégie d'affaires

Définit les marchés cibles et les lacunes du marché. Intègre la gestion des projets touchant la gestion du risque de crédit et l'exploitation

### Perspectives du portefeuille

Examine les concentrations du portefeuille de prêts, la migration des risques de même que l'évaluation globale et la qualité du risque et recommande les mesures appropriées

## ÉQUIPE DE VÉRIFICATION ET D'INSPECTION

- Procède à un examen des succursales et des unités fonctionnelles pour s'assurer qu'elles se conforment aux politiques et procédures

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'occasion de la préparation du Plan d'entreprise annuel et de sa revue stratégique annuelle, le conseil d'administration participe à l'évaluation des principaux risques liés aux affaires de la BDC et peut émettre une opinion sur les plans d'action mis de l'avant par la direction pour atténuer ces risques et s'y attaquer. La direction présente au conseil d'administration un compte rendu trimestriel des progrès accomplis à l'égard des plans d'action.

En outre, le conseil d'administration reçoit régulièrement de la direction des rapports qui font état de l'évolution des nouveaux risques auxquels la BDC est exposée. Le groupe Gestion intégrée du risque et du portefeuille, qui relève directement de la vice-présidente

exécutive, Gestion intégrée du risque et de la technologie, coordonne ces activités. Il gère aussi le portefeuille de prêts et détermine la position de l'actif et du passif de la BDC, soutenant ainsi la gestion des risques des principaux groupes opérationnels – prêts, capital de risque, gestion du risque de crédit, trésorerie et les autres.

### HAUTE DIRECTION

L'équipe de la haute direction est responsable de la gestion de l'ensemble des risques. Chaque année, les risques liés aux activités de la BDC qui ont été identifiés sont réévalués à partir du processus d'élaboration des plans d'unités fonctionnelles. Chaque unité a pour responsabilité de déterminer les risques propres à l'atteinte de ses objectifs et à son exploitation. Ces risques sont consignés dans un plan de gestion intégrée des risques, et la direction détermine les risques les plus importants pour la BDC. Le conseil d'administration passe en revue ces risques en même temps que le plan d'action.

### COMITÉ DE GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le Comité de gestion de l'actif et du passif, qui compte dans ses rangs des hauts dirigeants de la fonction de gestion du risque de la BDC, passe périodiquement en revue les politiques régissant les risques de crédit, de marché et de liquidité liés aux activités de trésorerie de la BDC. Les politiques du Comité sont approuvées par le conseil d'administration et permettent de s'assurer que les risques financiers sont gérés de façon responsable afin de protéger le capital de la BDC. Ces politiques sont conformes aux directives du ministère des Finances du Canada et aux meilleures pratiques de l'industrie en matière de gestion des risques financiers.

### COMITÉ DE CRÉDIT ET D'INVESTISSEMENT

Ce comité se réunit régulièrement pour passer en revue et approuver les prêts et les investissements de taille. L'évaluation des risques liés aux activités tient compte, notamment, de la cote de risque du client, du stade de développement de l'entreprise, des compétences des dirigeants, de la nature du projet, du produit, de l'offre de service, des garanties fournies, de la flexibilité de la solution proposée et des marchés sur lesquels l'entreprise évolue.

### CONSEIL DE STRATÉGIE D'AFFAIRES

Le Conseil de stratégie d'affaires de la BDC examine régulièrement les liens entre les lacunes du marché, les besoins des clients, les solutions d'affaires, le degré de risque souhaité et les outils d'évaluation du risque de crédit. Les stratégies de marché sont améliorées ou révisées, si nécessaire, dans le but de répondre avec plus de souplesse aux besoins des clients et aux objectifs de la BDC en ce qui a trait au risque. Par conséquent, le Conseil de stratégie d'affaires joue un rôle d'intégration du risque au niveau des stratégies de marché, avant qu'elles soient mises en œuvre.

### PERSPECTIVES DU PORTEFEUILLE

Chaque trimestre, la direction tient une réunion sur les perspectives du portefeuille pour passer en revue les tendances relatives au portefeuille de prêts, les indicateurs de risque, la concentration des prêts, les études du portefeuille et les évaluations de la qualité des prêts. Les rapports examinés et les recommandations formulées lors de cette rencontre constituent le fondement des actions de la direction et de l'information transmise au conseil d'administration. Le Comité des perspectives du portefeuille joue un rôle d'intégration du risque du portefeuille de prêts.

### ÉQUIPE DE VÉRIFICATION ET D'INSPECTION

L'équipe de vérification et d'inspection de la BDC effectue un examen des succursales et de leurs portefeuilles de prêts afin de déterminer les risques de crédit et d'évaluer la conformité aux politiques et procédures à l'appui des objectifs de la BDC. Soixante-dix pour cent des succursales ayant fait l'objet d'un examen ont reçu la cote la plus élevée.

L'équipe de vérification et d'inspection soumet également les unités fonctionnelles, dont le groupe Systèmes et technologie, à un examen pour s'assurer qu'elles se conforment aux politiques et procédures.

### CATÉGORIES DE RISQUE À LA BDC

Le conseil d'administration et la direction déterminent sur une base annuelle les principaux risques avec lesquels la BDC doit composer. Les trois grandes catégories de risque sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Le **risque de crédit** est le risque de perte financière en cas de défaut et de non-paiement à l'égard d'un prêt.

Le **risque de marché** est le risque associé aux activités de trésorerie de la BDC et aux activités de placement de BDC Capital de risque.

Le **risque opérationnel** est le risque de pertes imputables à une erreur humaine, à une défaillance des processus, à une panne des systèmes ou à des événements graves, mais peu fréquents, comme des catastrophes naturelles.

Ces catégories de risque sont traitées de façon plus détaillée dans les Commentaires et analyses de la direction.

# Commentaires et analyses de la direction sur les résultats financiers

**Mise en garde concernant les déclarations prévisionnelles.** La présente section est fondée sur les estimations les plus probables de la direction. Les déclarations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des estimations de la direction. Parmi les facteurs qui pourraient occasionner de telles différences, on compte notamment la conjoncture générale de l'économie et du marché, y compris les taux d'intérêt et les taux de change, ainsi que le rendement des placements de capital de risque.

| Mesure du rendement | Résultat 2004 | Objectif 2005 | Résultat 2005 | Objectif 2006 |
|---|---|---|---|---|
| Prêts en cours | 7,5 G $ | 8,2 G $ | 8,1 G $ | 8,8 G $ |

La vigueur de l'économie canadienne a contribué aux excellents résultats financiers générés par les activités de prêt de la BDC. Le bénéfice net record de 172,5 millions de dollars enregistré pour l'exercice 2005 dépasse de 80 millions de dollars celui de l'exercice 2004. Grâce à la solidité et à la croissance du portefeuille de prêts, le revenu net d'intérêts et les autres revenus ont atteint 441 millions de dollars, comparativement à 411 millions de dollars pour l'exercice 2004. La performance économique soutenue continue par ailleurs d'influer favorablement sur le rendement du portefeuille de prêts du point de vue du crédit. La provision pour créances irrécouvrables a, par conséquent, été ramenée de 118 millions de dollars pour l'exercice 2004 à 54 millions de dollars pour l'exercice en cours. La réduction de 64 millions de dollars de la provision pour créances irrécouvrables a grandement contribué à accroître le bénéfice net dégagé pour l'exercice 2005.

En tenant compte de la participation de 50 % de la BDC en vertu de son alliance avec la CDP portant sur du financement subordonné, le portefeuille de prêts est passé de 7,5 milliards de dollars au 31 mars 2004 à 8,1 milliards de dollars au 31 mars 2005. La croissance du portefeuille a été alimentée par les déboursements des nouveaux prêts, déduction faite des remboursements de capital et des radiations.

Revenu net d'intérêts et autres revenus provenant des activités de prêt

pour les exercices terminés le 31 mars

Les prêts consentis par la BDC peuvent, au choix du client, porter intérêt à taux fixe ou à taux flottant. Les taux d'intérêt imputés aux prêts correspondent au coût des fonds pour la BDC majoré d'un facteur de risque établi cas par cas. Le coût des fonds est déterminé en fonction du coût des emprunts contractés par la BDC sur les marchés financiers internationaux et sur le marché monétaire canadien. Il est surveillé de près par la BDC pour gérer les durées et les échéances des emprunts par rapport aux échéances des transactions de prêt.

Au 31 mars 2005, le portefeuille de prêts rentables comprenait 6,2 milliards de dollars de prêts qui ont généré des revenus d'intérêts à des taux flottants moyens de 6,9 % et 1,6 milliard de dollars de prêts qui ont produit des revenus à un taux fixe moyen de 7,8 %. En comparaison, les résultats en mars 2004 s'établissaient à 5,5 milliards de dollars de prêts ayant généré des revenus d'intérêts à un taux flottant moyen de 6,7 % et à 1,6 milliard de dollars de prêts ayant produit des revenus à un taux fixe moyen de 8,2 %. De façon générale, les taux d'intérêt pratiqués sur le marché ont fléchi durant l'exercice 2005, et cette baisse se reflète dans les revenus d'intérêts et les frais d'intérêts de la BDC. Le revenu net d'intérêts et les autres revenus, exprimés en pourcentage du portefeuille moyen, se sont toutefois chiffrés à 5,7 %, légèrement au-dessous du niveau de 5,8 % enregistré durant l'exercice 2004.

Portefeuille de prêts rentables au 31 mars (en millions de $)

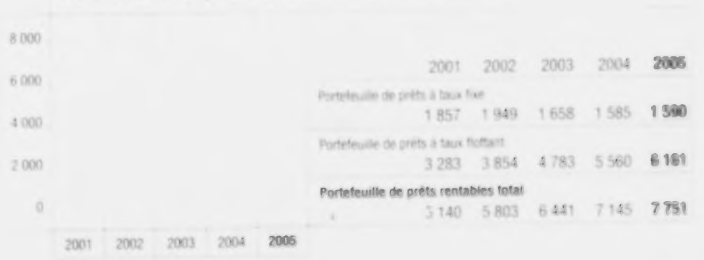

Le revenu net d'intérêts et les autres revenus doivent être suffisants pour couvrir la provision pour créances irrécouvrables de même que les frais d'exploitation et d'administration, et ils doivent générer un bénéfice – déduction faite des dividendes versés à l'actionnaire – suffisamment élevé pour accroître le capital de base de la BDC au moyen des bénéfices non répartis. Ce capital de base permet à la BDC de soutenir l'accroissement de ses activités de prêt futures et de maintenir le ratio capital/actif prescrit par le gouvernement du Canada.

## PROVISION CUMULÉE ET PROVISION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

La BDC a pour mandat d'aider les entrepreneurs canadiens à démarrer et à faire croître leurs entreprises. Pour ce faire, elle doit prendre des risques puisque aucun prêt n'en est exempt. Le Plan d'entreprise de 2005-2009 a renforcé l'importance des prêts Co-Vision, des prêts Productivité Plus (PPP) et du Financement à l'innovation, expressément conçus pour soutenir les entreprises qui sont en démarrage, aux premières étapes de leur développement et en pleine croissance. Comme elles présentent des risques élevés, ces entreprises accusent des taux de pertes sur prêts supérieurs à ceux des entreprises établies depuis plus longtemps. Une partie du modèle qui sous-tend les prêts Co-Vision, les PPP et le Financement à l'innovation prévoit une réduction du montant des garanties requises pour couvrir les pertes sur prêts possibles. La probabilité que la BDC subisse des pertes à l'égard de ces produits est donc plus grande que dans le cas des prêts traditionnels garantis par des actifs.

La BDC maintient sa provision cumulée pour créances irrécouvrables à un niveau prudent, qui tient compte de ses résultats historiques à long terme au titre des pertes sur prêts. La provision cumulée s'est établie à 483 millions de dollars en mars 2005, contre 488 millions de dollars pour l'exercice précédent, et représentait 6,0 % du portefeuille en date du mois de mars 2005 par rapport à 6,5 % en mars 2004. Ce rendement plus favorable que prévu au chapitre du crédit est le résultat du dynamisme soutenu du cycle économique.

Provision cumulée pour créances irrécouvrables au 31 mars (pourcentage)

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| Provision cumulée totale en % du portefeuille de prêts en cours total | 6,6 | 6,6 | 6,4 | 6,5 | 6,0 |
| Provision générale en % du portefeuille de prêts en cours rentables | 5,1 | 5,2 | 5,2 | 5,2 | 4,8 |

La provision cumulée pour créances irrécouvrables comprend une provision spécifique cumulée de 111 millions de dollars couvrant le risque net associé aux prêts douteux identifiés et une provision générale cumulée de 372 millions de dollars. La provision générale cumulée représente les pertes qui existaient dans le portefeuille au 31 mars, mais qui ne peuvent pas encore être attribuées à des prêts individuels. Compte tenu de la vigueur de l'économie et de la performance favorable – du point de vue du crédit – du portefeuille au cours de l'exercice 2005, aucune provision générale cumulée additionnelle n'a été constituée. La provision générale cumulée a donc été maintenue à 372 millions de dollars (montant identique à celui de l'an dernier), tandis que la provision générale cumulée s'est trouvée réduite à 4,8 % du portefeuille de prêts rentables de 7,8 milliards de dollars, comparativement à 5,2 % pour l'exercice 2004.

Les radiations de prêts sont imputées à la provision spécifique cumulée. Au cours de l'exercice 2005, les prêts radiés se sont chiffrés à 61 millions de dollars, comparativement à 65 millions de dollars pour l'exercice 2004.

La provision cumulée totale, après déduction des radiations, correspond au résultat cumulatif des provisions annuelles pour créances irrécouvrables, lesquelles sont imputées aux résultats d'exploitation. La provision s'est chiffrée à 54 millions de dollars pour l'exercice 2005 par rapport à 118 millions de dollars pour l'exercice 2004 et aux prévisions de 140 millions de dollars contenues dans le Plan d'entreprise de 2005-2009.

Provision pour créances irrécouvrables pour les exercices terminés le 31 mars

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| Provision pour créances irrécouvrables en millions de $ | 106 | 95 | 98 | 118 | 54 |
| En pourcentage du portefeuille de prêts moyen | 2,0 | 1,7 | 1,5 | 1,7 | 0,7 |

## GESTION DES RISQUES LIÉS AU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

*Le **risque de crédit lié aux prêts** est le risque de perte financière en cas de défaut et de non-paiement à l'égard d'un prêt.* En vertu de son mandat, la BDC est tenue d'accorder des prêts à un segment du marché national des prêts commerciaux qui présente des risques élevés. Étant donné que le portefeuille comprend un volume disproportionné de petits prêts, il n'est pas possible d'attribuer les cotes de crédit des agences de notation indépendantes. Par conséquent, les décisions en matière de crédit reposent sur l'évaluation du crédit de clients semblables d'après l'expérience de la BDC. Ces décisions d'affaires sont étayées par des politiques et des méthodes ainsi que par des outils d'évaluation du risque. Tous les prêts sont évalués à l'intérieur d'un cadre d'évaluation du risque étroitement lié à un outil de tarification des risques. La cote de risque est à la base de la compréhension du risque lié à notre analyse-rédaction, et de la gestion de tous les prêts qui composent le portefeuille. Des rapports sont présentés régulièrement à la direction et au conseil d'administration. Les décisions en matière d'analyse-rédaction sont décentralisées et soumises à une vérification et à un examen indépendants. Tous les directeurs de la BDC à l'échelle du Canada ont reçu une formation sur l'évaluation globale du risque de crédit.

*Le **risque de concentration du portefeuille de prêts** représente la possibilité que plusieurs prêts ou plusieurs emprunteurs d'un même segment fassent défaut en même temps.* Au sein de l'économie canadienne, le portefeuille de prêts de la BDC est bien diversifié, tant sur le plan géographique que par secteur d'activité et stade de développement.

*Le **risque lié à l'environnement** est le risque de perte financière relié à un prêt présentant un problème environnemental, y compris un problème imprévu ou mal géré.* La BDC dispose d'un processus bien défini pour le recensement et l'évaluation des risques liés à l'environnement au moment de l'autorisation d'un prêt, de même que d'un processus de surveillance destiné à garantir que les risques potentiels liés à l'environnement demeurent suivis et gérés correctement pendant toute la durée du prêt.

## GESTION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Un système de gestion du portefeuille fournit à la BDC une information hebdomadaire sur cinq indicateurs de risque clés pour les nouveaux prêts et neuf indicateurs de rendement du portefeuille. Le système permet à la direction de déceler rapidement les tendances. Les indicateurs de risque sont répartis par industrie, secteur géographique, solution d'affaires, taille du prêt, objet du prêt ou toute combinaison de ces facteurs. Des rapports d'exception permettent à la direction de mettre l'accent sur les mesures correctives requises. Cet outil est à l'avant-garde des meilleures pratiques de gestion des risques, ce qui permet à la BDC d'assumer un niveau de risque compatible avec sa mission.

## STRATÉGIES RELATIVES AU PORTEFEUILLE

Le Comité des perspectives du portefeuille analyse les données et recommande des stratégies relatives au portefeuille. Composé de représentants de différents services de la BDC, dont l'Exploitation, le Marketing, la Gestion du risque du portefeuille et la Gestion du risque de crédit, il a accès à une vision équilibrée et intégrée des stratégies à la fois à l'égard du marché et du risque.

## PRÊTS DOUTEUX

Un groupe spécial de BDC Financement gère les comptes douteux ou qui risquent de le devenir par suite d'une conjoncture difficile sur le marché. Les prêts douteux totalisaient 315 millions de dollars au 31 mars 2005, comparativement à 320 millions de dollars un an plus tôt. La provision spécifique pour créances irrécouvrables de 111 millions de dollars est jugée suffisante pour couvrir le risque de perte net relatif à ces prêts.

## FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

| Mesure du rendement | Résultat 2004 | Objectif 2005 | Résultat 2005 | Objectif 2006 |
|---|---|---|---|---|
| Ratio d'efficience | 48,7 % | 47,4 % | 48,5 % | 47,4 % |

Les frais d'exploitation et d'administration des activités de prêt, qui se sont chiffrés à 214 millions de dollars, ont dépassé de 14 millions de dollars ceux de l'exercice 2004 – qui s'établissaient à 200 millions de dollars. Cette hausse est attribuable aux niveaux de dotation en personnel plus élevés, à l'augmentation des coûts des prestations et avantages aux retraités ainsi qu'aux investissements continus dans les technologies de l'information et le réseau de succursales de la BDC. Les traitements et avantages sociaux ont représenté 59 % des frais d'exploitation et d'administration, ce qui est conforme aux exercices précédents.

La charge de la BDC au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est établie par calcul actuariel et fortement influencée par les hypothèses qui sont utilisées à cette fin. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation appliqué aux obligations futures découlant des régimes de retraite, le taux de rendement prévu des actifs de la caisse de retraite, les taux d'inflation et d'autres facteurs.

La charge au titre des régimes de retraite a légèrement diminué au cours de l'exercice 2005 pour passer à 4,4 millions de dollars, sous l'effet des gains réalisés sur les actifs de la caisse de retraite durant l'exercice 2004, qui ont atténué l'impact des pertes cumulatives déclarées au cours des exercices précédents. Cette charge augmentera durant l'exercice 2006 étant donné que le taux utilisé pour actualiser les obligations futures a été réduit de 6,25 % à 6,0 %. Or, plus le taux d'intérêt utilisé est bas, plus le coût des obligations futures est élevé. Le taux de rendement prévu des actifs a également été abaissé de 7,25 % à 7,0 %.

La charge au titre des autres avantages sociaux, qui comprend le coût des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités, a grimpé de 5,8 millions de dollars pour l'exercice 2004 à 7,1 millions de dollars pour l'exercice 2005. Cette augmentation a été entraînée par les coûts plus élevés des soins de santé et l'incidence du taux d'intérêt plus faible utilisé pour établir les projections actuarielles.

Les frais liés aux systèmes et à la technologie de la BDC (y compris les traitements et avantages sociaux, l'équipement et les autres coûts) se sont élevés à 25 millions de dollars pour l'exercice 2005, en hausse de 2 millions de dollars par rapport à l'exercice 2004. La BDC a complété plusieurs projets d'envergure en 2004 et 2005, dont la mise en place du programme CREM (Clients Relations Évolution/Management) et de deux entrepôts de données clients et la mise à niveau des logiciels de ressources humaines et de comptabilité. Ces projets ont donné lieu à une augmentation de 3,1 millions de dollars de la charge d'amortissement pour l'exercice.

Les frais de locaux et d'équipement liés aux activités de prêt se sont élevés à 31 millions de dollars et comprennent les frais de location de tous les établissements de la BDC à l'échelle du pays, dont le réseau de succursales. La BDC a pour objectif de rapprocher le processus décisionnel de ses clients en ce qui a trait aux opérations et au crédit, et des frais de cet ordre reflètent son engagement à assurer une présence pancanadienne.

Durant l'exercice 2005, la BDC a agrandi, relogé ou rénové 10 bureaux répartis partout au Canada en plus d'ouvrir une nouvelle succursale dans la région de Chaudière-Appalaches, au Québec.

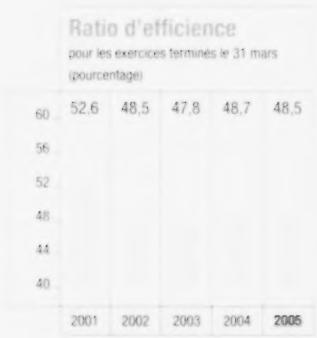


Les autres frais, qui totalisent 56 millions de dollars, sont constitués des frais de formation du personnel, des frais de publicité, des frais de marketing et des frais de bureau divers. Ces frais sont soumis à des contrôles internes et à une surveillance étroite. À la BDC, l'efficience et la productivité sont mesurées d'après le ratio d'efficience, qui compare les frais d'exploitation au revenu net d'intérêts et autres revenus – un ratio moins élevé dénotant une plus grande efficience. Le ratio d'efficience, qui s'établissait à 48,7 % en 2004, s'est amélioré pour passer à 48,5 % en 2005. Nonobstant l'efficience accrue, les clients ont clairement exprimé leur satisfaction vis-à-vis du calibre des services de la BDC puisque le taux de satisfaction de la clientèle a atteint un nouveau sommet de 93 %, comparativement à 91 % en 2004.

## RÉGIMES DE RETRAITE

Les exigences de capitalisation du Régime de retraite agréé sont déterminées par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et les règlements afférents, alors que les limites de capitalisation sont définies par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et ses règlements. La BDC et les employés bénéficient d'un congé de cotisation au Régime de retraite agréé (RRA) de la BDC depuis 1994 et 1997 respectivement en raison d'excédents de capitalisation. À compter de juillet 2005, les cotisations des employés au RRA de la BDC seront rétablies progressivement et atteindront le plein montant à partir de juillet 2007. Au mois de décembre 2004, le RRA affichait un déficit de capitalisation dû en grande partie au taux d'actualisation utilisé pour déterminer le coût des obligations futures et, par conséquent, des cotisations d'employeur seront effectuées au cours de l'exercice 2006.

Au cours de l'année civile 2004, le surplus comptable du RRA a reculé de 43 millions de dollars à 24 millions de dollars. Les dernières projections actuarielles indiquent que le coût comptable du RRA augmentera de 4,4 millions de dollars pour l'exercice 2005 à 5,7 millions de dollars pour l'exercice 2006 à cause d'une réduction du taux d'actualisation utilisé pour déterminer le coût comptable des obligations futures et d'une diminution du taux de rendement anticipé des actifs de la caisse de retraite.

Les régimes supplémentaires de retraite sont en grande partie sans capitalisation, et le déficit actuariel comptable de ces régimes se chiffrait à 36 millions de dollars en décembre 2004. La capitalisation de ces régimes est actuellement à l'étude et pourrait être instaurée dans l'avenir.

## ACTIVITÉS DE CONSULTATION

| Mesure du rendement | Résultat 2004 | Objectif 2005 | Résultat 2005 | Objectif 2006 |
|---|---|---|---|---|
| Revenus de BDC Consultation | 20,0 M $ | 19,0 M $ | 18,9 M $ | 21,0 M $ |

BDC Consultation favorise l'innovation, la productivité et l'efficience opérationnelle des petites et moyennes entreprises et des entrepreneurs canadiens en offrant un éventail complet de solutions d'affaires exclusives.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, les activités de BDC Consultation ont généré des revenus de 18,9 millions de dollars. Ce résultat correspond à l'objectif établi pour 2005, mais est inférieur de 1,1 million de dollars aux revenus dégagés l'an dernier. Cependant, les frais d'exploitation et d'administration affichent un écart favorable de 1,3 million de dollars par rapport à l'exercice 2004. La perte nette pour l'exercice 2005 a donc été réduite de 0,2 million de dollars, c'est-à-dire de 3,1 millions de dollars à 2,9 millions de dollars.

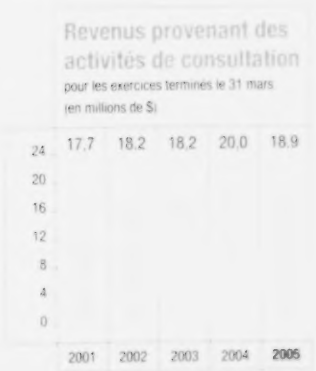


À mesure que la clientèle de la BDC augmente, l'approche intégrée à l'égard de la gestion de la relation client devrait entraîner une croissance proportionnelle des services de consultation. Des mesures ont été prévues dans le Plan d'entreprise de 2006-2010 pour renforcer BDC Consultation et accroître le soutien en matière de consultation apporté aux entreprises en développement au Canada. On s'attend, en conséquence, que les revenus augmenteront peu à peu et qu'ils se situeront autour de 25 millions de dollars d'ici 2010. À mesure que les activités de consultation se développeront au cours des cinq prochains exercices, le bénéfice net devrait demeurer proche du point d'équilibre.

La demande à l'égard des services de la BDC est directement liée aux enjeux qui présentent un intérêt ou des occasions pour les entreprises en développement au Canada – en particulier celles dont les ressources financières et humaines sont limitées. Les employés qui dispensent les services de consultation et les activités de prêt de la BDC examinent les besoins des clients, sur le plan du financement et des connaissances, pour s'assurer de bien les combler. Un grand nombre d'entreprises en développement privilégient les services fournis à l'échelle nationale par BDC Consultation pour leur fiabilité et leur pertinence, mais aussi parce qu'ils sont offerts aux prix du marché.

## ACTIVITÉS DE CAPITAL DE RISQUE

Le mandat d'intérêt public de la BDC consiste à soutenir l'entrepreneurship au Canada en fournissant des services financiers et de consultation. Dans l'exercice de ses activités, la BDC doit accorder une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises en développement. Par conséquent, une partie du mandat de la BDC consiste à combler les lacunes du marché canadien dues à la pénurie de sources de financement à haut risque et d'un montant peu élevé. BDC Capital de risque s'attache à combler cette lacune et offre une option de rechange aux prêts à haut risque, qui prend la forme d'une participation au capital-actions des entreprises en développement.

| Mesure du rendement | Résultat 2004 | Objectif 2005 | Résultat 2005 | Objectif 2006 |
|---|---|---|---|---|
| TRI sur 10 ans des placements de capital de risque – Placements totaux | 13,1 % | 10,0 % | 5,6 % | 6,3 % |

Les activités de capital de risque ont accusé une perte de 56 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2005, comparativement à une perte de 30 millions de dollars pour la période correspondante de 12 mois de l'exercice 2004. Les occasions de dessaisissement sont demeurées rares au cours des deux exercices et ont fait chuter les revenus de placement à 4,7 millions de dollars en 2005 par rapport à 17,6 millions de dollars en 2004. Dans l'intervalle, la réduction de la valeur comptable des placements ayant subi une moins-value permanente s'est chiffrée à 47 millions de dollars pour l'exercice 2005, comparativement à la réduction de 37 millions de dollars imputée à l'exercice 2004.

Aussi, les résultats financiers des investissements de BDC Capital de risque sont-ils volatils et tributaires à la fois de la performance des placements individuels et de la conjoncture. Les possibilités de dessaisissement, en particulier, dépendent des conditions du marché relativement aux prises de contrôle ou aux premiers appels publics à l'épargne (PAPE). Or, le marché des PAPE et l'activité au chapitre des prises de contrôle ont été très limités au cours des trois derniers exercices et ils continuent de piétiner, ce qui a grandement affecté le taux de rendement interne sur 10 ans de la BDC. Le graphique ci-dessous illustre l'extrême volatilité des résultats des activités de BDC Capital de risque. Au cours des exercices 2000 et 2001, BDC Capital de risque a dégagé des bénéfices respectifs de 80 millions de dollars et de 56 millions de dollars. Par contre, la conjoncture du marché a occasionné des pertes d'exploitation au cours des quatre derniers exercices.

Le mandat d'intérêt public de la BDC et le fait qu'elle fournit des services et du soutien aux entreprises en développement font en sorte que la BDC continue de répondre à la demande pour ses services et d'investir dans le capital-actions des entreprises en démarrage et en développement en dépit du repli du marché.

La BDC a joué un rôle de premier plan sur le marché canadien du capital de risque en autorisant 78 placements directs d'une valeur de 118 millions de dollars durant l'exercice 2005, comparativement à 68 placements directs totalisant 87 millions de dollars en 2004. Les placements directs autorisés au cours de l'exercice 2005 comprenaient 22 millions de dollars d'investissements dans les prédémarrages en technologie, comparativement à 8 millions de dollars pour l'exercice 2004, afin d'aider ces entreprises embryonnaires à atteindre l'étape de la commercialisation. De plus, une somme de 25 millions de dollars a été engagée durant l'exercice 2005 dans des fonds de capital de risque gérés par des tiers.

## Évaluation des activités de capital de risque – Placements totaux

au 31 mars (en millions de $)

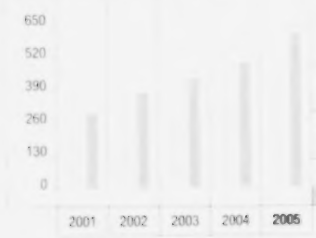


| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | **2005** |
|---|---|---|---|---|---|
| Valeur comptable | 206 | 271 | 302 | 346 | **384** |
| Juste valeur marchande | 314 | 327 | 288 | 366 | **393** |
| Engagement | 296 | 374 | 430 | 491 | **604** |

Les investissements en capital de risque comportent par définition des risques élevés, ce qui fait qu'une fraction considérable des placements ne donneront pas les résultats escomptés et seront radiés – souvent à relativement brève échéance. En revanche, les placements fructueux peuvent rapporter gros, quoique les possibilités de dessaisissement puissent prendre beaucoup plus de temps à se matérialiser – dépassant invariablement l'horizon de planification sur cinq ans de la BDC.

Le taux de rendement interne (TRI) est une mesure standard de l'industrie qui est utilisée par la BDC et les autres investisseurs en capital de risque pour évaluer la performance relative de leurs portefeuilles de placements. Le TRI correspond au taux auquel la valeur actualisée des flux de trésorerie du portefeuille égale le coût du placement initial et on suppose également que la juste valeur estimative des actifs du portefeuille à la clôture de l'exercice sera éventuellement réalisée. La BDC utilise un TRI couvrant une échelle mobile de 10 ans.

En raison de la perte subie, le TRI global des placements de BDC Capital de risque, qui comprennent aussi bien les placements directs que les placements indirects, a glissé à 5,6 % au 31 mars 2005, comparativement à 13,1 % pour l'exercice 2004 et au TRI cible de 10 % fixé par la BDC pour l'exercice 2005. Le taux de rendement interne sur 10 ans des placements directs de la BDC s'est établi à 7,9 % durant l'exercice 2005, contre 15,9 % au 31 mars 2004. Le diagramme ci-dessous illustre l'impact que les pertes d'exploitation et le fléchissement des valeurs du marché ont eu sur le TRI. Les bénéfices réalisés en 2000 et 2001 compensent les pertes des plus récents exercices, sans quoi les rendements se trouveraient réduits comme l'illustre le tableau prospectif ci-dessous, qui présente le TRI sur cinq ans.

## Taux de rendement interne sur 10 ans des placements de capital de risque

pour les exercices terminés le 31 mars (pourcentage)

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | **2005** |
|---|---|---|---|---|---|
| Placements directs | 26.9 | 26.1 | 19.2 | 15.9 | **7,9** |
| Placements totaux | 27.9 | 25.6 | 16.3 | 13.1 | **5,6** |

## Taux de rendement interne sur 5 ans des placements de capital de risque

pour les exercices terminés le 31 mars (pourcentage)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | **2006** Estimation |
|---|---|---|---|---|---|
| Placements directs | 25.6 | 11.0 | 9.5 | (12.2) | **(11,0)** |
| Placements totaux | 24.7 | 8.6 | 6.7 | (12.0) | **(12,1)** |

Selon les chiffres compilés par l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCR), la performance de BDC Capital de risque se compare plutôt favorablement à celle de l'industrie dans son ensemble pour ce qui est des investissements en capital de risque dans des entreprises en début de croissance.

**Comparaison des TRI – Investissements en capital de risque en début de croissance au 31 décembre 2004**

| | Rendement de la BDC | Rendement de l'industrie* |
|---|---|---|
| 1 an | (7,6 %) | (5,0 %) |
| 5 ans | (2,2 %) | (6,5 %) |
| 10 ans | 7,3 % | 1,4 % |

*Source : ACCR
Les TRI sont calculés sur une base mensuelle.

Le Plan d'entreprise de 2005-2009 de la BDC prévoyait, pour l'exercice 2005, une perte d'exploitation de 5 millions de dollars au titre des activités de capital de risque. La perte réelle s'est chiffrée à 56 millions de dollars – résultat décevant qui s'explique par le fait que la reprise escomptée des marchés n'a pas eu lieu. Dans ce contexte, BDC Capital de risque a assumé comme il se doit son rôle complémentaire et a pris à son compte une part proportionnellement plus grande des investissements en capital de risque au Canada, continuant de soutenir les entreprises canadiennes malgré un environnement défavorable. Toutefois, les niveaux des nouvelles activités d'investissement demeurent solides, ce qui est de bon augure pour les exercices futurs alors que la conjoncture reviendra enfin à des niveaux plus normaux et que les placements fructueux arriveront à échéance.

La demande à l'égard du capital de risque offert par la BDC devrait connaître une augmentation constante durant l'exercice 2006 et par la suite, car la BDC entend utiliser d'une manière productive l'injection de 250 millions de dollars qu'elle a reçue de l'actionnaire au cours de l'exercice 2005 aux fins de ses placements de capital de risque et s'en servir pour mobiliser d'autres investissements. Les autorisations de placements directs devraient grimper, selon les prévisions, à 113 millions de dollars en 2006, et la BDC élargira également sa participation à des fonds spécialisés.

## RISQUE DE MARCHÉ – GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

Comme il est mentionné plus haut, les placements de capital de risque comportent naturellement des risques élevés. Le rendement du portefeuille de placements dépend de la manière dont l'investisseur se dessaisit des placements fructueux, lesquels peuvent être réalisés dans des sociétés fermées ou sur les marchés financiers publics qui sont tributaires du cours des valeurs mobilières.

La BDC atténue les risques associés à ses placements de capital de risque en exerçant une diligence raisonnable minutieuse avant de conclure une transaction. Le processus de diligence raisonnable se centre sur le produit de l'entreprise, sur ses dirigeants et sur les marchés au sein desquels elle évolue. Avant d'investir, la BDC enquête sur les produits ou les services de l'entreprise, ou les deux, et accorde la préférence aux produits qui s'appuient sur une plate-forme technologique révolutionnaire ou qui présentent un net avantage par rapport aux solutions existantes. L'expérience, l'expertise et l'engagement de la direction sont eux aussi évalués, car ce sont là des facteurs clés, qui permettent de bien saisir le risque inhérent à un investissement en capital de risque. La BDC étudie enfin la taille et la dynamique du marché de l'entreprise de même que sa situation concurrentielle actuelle et dans un avenir prochain. Par mesure de prudence, la BDC fait parfois appel à des ressources externes indépendantes pour valider la totalité ou une partie des conclusions de sa propre diligence raisonnable.

La BDC s'efforce de réduire encore davantage le risque lié à ses placements de capital de risque en effectuant des évaluations prudentes, en créant des syndicats avec des fonds de capital de risque de l'extérieur pour la plupart de ses placements et en procédant à un suivi régulier. La BDC se dessaisit de ses placements de façon échelonnée, en tenant compte de la conjoncture pour éviter de perturber le marché.

## GESTION DU PORTEFEUILLE DE CAPITAL DE RISQUE

Le capital de risque étant un secteur très dynamique et à haut risque, il est vital pour la BDC d'évaluer périodiquement la position et l'incidence sur le marché des entreprises qui composent son portefeuille de placements de capital de risque. Le portefeuille de placements de la BDC compte en moyenne cinq entreprises émettrices pour chaque directeur, Investissements. Consciente qu'il est important de surveiller de près les activités des entreprises dans lesquelles elle investit, la BDC examine tous les semestres l'évolution de leur situation et passe en revue la valeur comptable des placements individuels. Ces deux processus sont examinés par une équipe de la haute direction.

## MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE – ACTIVITÉS DE CAPITAL DE RISQUE

Au cours de l'exercice 2006, en application des nouvelles exigences des PCGR canadiens, la BDC entend adopter prospectivement la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18 de l'ICCA relativement aux activités de BDC Capital de risque, ce qui nécessitera la constitution d'une entité juridique distincte. Par conséquent, les placements de capital de risque seront évalués à la juste valeur plutôt qu'au coût. On peut donc s'attendre à ce que les résultats financiers des placements de BDC Capital de risque fluctuent à l'avenir au gré des conditions du marché, qui pourraient être volatiles. Cette modification sera appliquée prospectivement et, à l'heure actuelle, son incidence sur les résultats de l'exercice 2006 ne peut pas être calculée étant donné que l'effet sur les revenus dépendra des valeurs marchandes futures.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

*Le **risque opérationnel** est le risque de pertes imputables à une erreur humaine, à une défaillance des processus, à une panne des systèmes ou à des événements graves, mais peu fréquents, comme des catastrophes naturelles.* La BDC a un cadre de contrôle interne bien défini, composé de systèmes et de processus, sur lequel elle s'appuie pour effectuer ses transactions d'affaires. Des politiques et des procédures exhaustives régissent le traitement de l'information, les activités de prêt, la gestion des ressources humaines et les autres fonctions opérationnelles cruciales. Dans le cadre de l'examen de ses principaux risques, la BDC élabore des plans d'action conçus pour gérer les risques opérationnels.

La BDC s'est dotée d'un processus exhaustif de planification de la reprise des activités pour assurer la continuité de ses principales fonctions d'affaires en cas de catastrophe, et elle continue de revoir et d'améliorer la planification des mesures d'urgence.

La BDC gère les risques associés aux défaillances techniques et aux pannes des systèmes de télécommunication à l'aide de programmes de remplacement du matériel informatique et de l'équipement. Des procédures de contrôle et de sécurité sont en place pour assurer le respect des normes sur la protection de la vie privée ainsi qu'une gestion précise et efficace de l'information. Des tests sont effectués régulièrement pour vérifier la fiabilité de ces procédures.

Finalement, les risques opérationnels relatifs aux opérations de prêt sont identifiés sur la base de la révision de dossiers radiés. La compilation de ces risques permet à la BDC de modifier, au besoin, ses méthodes de contrôle interne.

## BILAN

Durant l'exercice 2005, le total de l'actif de la BDC a fait un bond de 636 millions de dollars, qui l'a porté à 9,4 milliards de dollars, en grande partie grâce à l'augmentation de 643 millions de dollars des portefeuilles nets.

La BDC doit exercer ses activités conformément aux paramètres de liquidité établis par le gouvernement afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds disponibles pour combler les besoins de sa clientèle et de maintenir des soldes d'encaisse et de capital appropriés pour assurer son fonctionnement. À la clôture de l'exercice, l'encaisse, les placements à court terme et les valeurs mobilières totalisaient 903 millions de dollars, comparativement à 865 millions de dollars au 31 mars 2004.

Les principaux actifs de la BDC sont constitués des portefeuilles de prêts et de placements de capital de risque nets ainsi que des liquidités. Au 31 mars 2005, ces actifs s'élevaient à 8,9 milliards de dollars et étaient financés au moyen d'emprunts totalisant 7,3 milliards de dollars et d'une somme de 1,6 milliard de dollars représentant l'avoir de l'actionnaire. L'avoir de l'actionnaire comprend 250 millions de dollars de nouvelles actions ordinaires émises à l'actionnaire de la BDC en janvier 2005. Les portefeuilles nets se sont accrus de 0,6 milliard de dollars. Cette croissance des portefeuilles a été financée pour la majeure partie par 250 millions de dollars de nouvelles actions ordinaires, par une augmentation de 0,1 milliard de dollars des emprunts et par une hausse de 0,1 milliard de dollars des bénéfices non répartis.

Les immobilisations, qui totalisent 41 millions de dollars, sont constituées du mobilier, des améliorations locatives et des investissements dans les technologies de l'information qui ont été capitalisés, après amortissement approprié.

Les autres éléments d'actif de la BDC sont constitués des gains non réalisés et des sommes à recevoir sur les instruments financiers dérivés, qui totalisent 449 millions de dollars, ainsi que des actifs au titre des prestations de retraite. Les pertes non réalisées et les sommes à payer sur les instruments financiers dérivés, dont le total s'élève à 229 millions de dollars, et les autres passifs de 139 millions de dollars, qui sont principalement liés aux prestations de retraite, composent le reste des éléments de passif de la BDC.

Au 31 mars 2005, le total de l'avoir de l'actionnaire s'établissait à 1 569 millions de dollars et comprenait 250 millions de dollars de nouvelles actions ordinaires ainsi que la croissance de 101 millions de dollars de bénéfices non répartis, après déduction des dividendes déclarés. La BDC verse des dividendes sur ses actions ordinaires et sur ses actions privilégiées en circulation à la clôture de l'exercice. Les dividendes sur les actions privilégiées sont déclarés sur la base de taux par action préétablis. Le dividende sur les actions ordinaires est payable uniquement sur les actions émises après l'exercice 2002 et déclaré sur la base d'un ratio des dividendes par rapport au bénéfice annuel de la BDC.

Pour le neuvième exercice de suite, la BDC a déclaré un dividende payable à son actionnaire. Pour l'exercice 2005, ce dividende s'est élevé au total à 12,3 millions de dollars, soit 9,0 millions de dollars sur les actions privilégiées et 3,3 millions de dollars sur les actions ordinaires d'après le rendement de la BDC pour l'exercice 2004. Au 31 mars 2005, 81 millions de dollars de dividendes au total ont été versés à l'actionnaire depuis l'exercice 1997.

De plus, d'après le rendement de la BDC au cours de l'exercice 2005, un dividende sur actions ordinaires de 7,8 millions de dollars a été déclaré après le 31 mars 2005. Ce dividende sera payé et constaté à l'exercice 2006.

Le capital réglementaire de la BDC représente le capital nécessaire pour soutenir les divers produits de prêt et de placement de la BDC de la manière prescrite par le gouvernement du Canada. La suffisance du capital est calculée sur la base des rapports des prêts/investissements au capital indiqués ci-après :

| | |
|---|---|
| Prêts commerciaux | 10:1 |
| Financement subordonné | 4:1 |
| Capital de risque | 1:1 |

Le graphique ci-dessous montre que la BDC s'acquitte de ses activités en respectant les lignes directrices en matière de suffisance du capital.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, la BDC a exercé ses activités dans le respect des limites prescrites par la *Loi sur la Banque de développement du Canada*. Le ratio d'endettement était de 4,6:1, ce qui est bien en deçà du plafond de 12:1 prévu par la Loi.

## RENDEMENT DU CAPITAL-ACTIONS ORDINAIRE

| Mesure du rendement | Résultat 2004 | Objectif 2005 | Résultat 2005 | Objectif 2006 |
|---|---|---|---|---|
| RCO au moins égal au coût moyen à long terme des fonds du gouvernement | 5,1 % | 7,7 % | 9,7 % | 7,7 % |

Pour l'exercice 2005, le rendement du capital-actions ordinaire a été solide, passant de 5,1 % pour l'exercice 2004 à 9,7 %. Cette augmentation est due à la vigueur des résultats des activités de prêt, lesquels ont été annulés en partie par les pertes dans le secteur du capital de risque. Pris séparément, le rendement du capital-actions des activités de prêt et de consultation s'est établi à 23,3 % pour l'exercice 2005, contre 14,1 % pour l'exercice 2004.

### Rendement du capital-actions ordinaire

pour les exercices terminés le 31 mars (pourcentage)

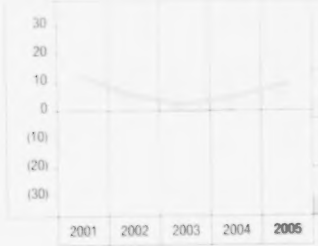


| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | **2005** |
|---|---|---|---|---|---|
| Prêts et Consultation | 5,5 | 15,1 | 16,5 | 14,1 | **23,3** |
| Capital de risque | 25,2 | (11,6) | (19,9) | (8,1) | **(14,9)** |
| Total – BDC | 12,6 | 5,7 | 2,5 | 5,1 | **9,7** |

## GESTION DU RISQUE DE TRÉSORERIE

*Le **risque de trésorerie** est le risque qui découle de la capitalisation du bilan et des opérations de la BDC.* Le Cadre de gestion du risque de trésorerie de la BDC permet d'identifier, de mesurer, de surveiller et d'atténuer le risque de trésorerie, qui comprend le risque de liquidité, le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque juridique/réglementaire.

### RISQUES DE TRÉSORERIE DE LA BDC

*Le **risque de liquidité** est le risque que la BDC soit incapable de dégager les fonds nécessaires pour faire face à tous ses engagements contractuels lorsqu'ils arrivent à échéance.*

La principale responsabilité de la Trésorerie à l'égard de la gestion des liquidités est de s'assurer que la BDC est en mesure de satisfaire à ses obligations de paiement dans les délais voulus et d'une manière rentable. La BDC a, en matière de gestion des liquidités et des placements, une politique bien définie comprenant des limites relatives aux liquidités qui sont surveillées quotidiennement par le groupe de la Gestion du risque de trésorerie. La politique de la BDC fournit également des lignes directrices claires à l'égard des institutions émettrices, qui ont toutes une cote de crédit supérieure à A-. La BDC s'assure de cette façon que ses placements à court terme sont effectués dans des actifs liquides de façon à être accessibles, au besoin. De plus, au moins 75 % des placements à court terme de la BDC doivent venir à échéance dans les trois mois. Au 31 mars 2005, c'était le cas de 84 % des placements en liquidités de la BDC.

## RISQUE LIÉ À L'ENCAISSE, AUX PLACEMENTS À COURT TERME ET AUX VALEURS MOBILIÈRES

| au 31 mars 2005 (en millions de $) | Durée jusqu'à l'échéance | | |
|---|---|---|---|
| Cote de crédit* | Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans |
| AAA | 0 | 0,0 | 0 |
| AA- à AA+ | 494,2 | 14,0 | 131,5 |
| A à A+ | 262,8 | 0,0 | 0 |
| Total | 757,0 | 14,0 | 131,5 |

* Attribuée par des agences de notation réputées.

*Le **risque de marché** est le risque que la valeur des actifs, des passifs ou d'autres instruments financiers varie en raison d'un changement défavorable dans la conjoncture du marché, occasionnant alors des pertes pour la BDC.*

La BDC obtient les fonds dont elle a besoin pour financer ses activités en émettant des effets commerciaux et des billets à moyen et à long terme. La BDC est autorisée par la loi à émettre des titres d'emprunt – libellés dans différentes devises et structurés de diverses façons – sur les marchés canadiens et étrangers, aussi longtemps que le risque-devise est couvert en dollars canadiens et que les instruments sous-jacents font l'objet d'un swap à un taux d'intérêt canadien flottant ou fixe. Toutes les transactions de couverture sont conclues avec des contreparties approuvées, de grande qualité.

*Le **risque de taux d'intérêt** réside dans la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt entraînent la perte de valeur des instruments financiers.*

Une non-concordance survient lorsque les échéances des éléments de passif de la BDC sensibles aux taux d'intérêt ne sont pas appariées à celles de ses éléments d'actif sensibles aux taux d'intérêt. La BDC utilise des stratégies d'emprunt et des instruments dérivés pour gérer les écarts. Le diagramme qui suit illustre la situation de l'actif et du passif au 31 mars 2005, après effet des transactions sur des instruments dérivés.

## Écart de sensibilité des éléments d'actif et de passif aux variations des taux d'intérêt au 31 mars 2005 (en millions de $)

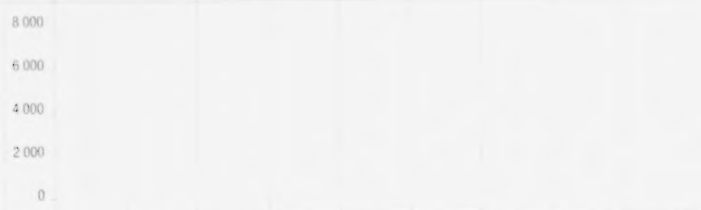


| | 0-1 | 1-2 | 2-3 | 3-4 | 4-5 | 5-6 | 6-7 | 7-8 | Plus de 8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | ans | | | | |
| Éléments d'actif* | 7 644 | 454 | 294 | 231 | 184 | 42 | 31 | 24 | 40 |
| Éléments de passif | 7 328 | 90 | 0 | 50 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 |

* Avant la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

La politique de gestion du risque de marché de la Trésorerie comporte des directives sur la gestion proactive des risques de marché résultant des fluctuations potentiellement défavorables des taux d'intérêt. Cette politique a pour objet de minimiser l'impact de ces variations sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique de la BDC. Cette politique prévoit une certaine latitude relativement à la sensibilité du revenu net d'intérêts projeté au cours des 12 prochains mois lorsque celui-ci est soumis à un mouvement parallèle de 200 points de base de la courbe de rendement du Canada. L'appariement adéquat des éléments d'actif et de passif est également réalisé en ciblant la durée des capitaux propres de la BDC.

*Le **risque d'émetteur/de contrepartie** est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier subisse une décote ou la possibilité qu'elle manque à ses obligations, entraînant de ce fait une réduction de la valeur des instruments en circulation et des obligations contractuelles avec cette contrepartie.*

Afin de réduire adéquatement le risque de crédit inhérent aux activités de trésorerie de la BDC, le groupe de la Gestion du risque de trésorerie détermine et mesure le risque de crédit courant lié aux émetteurs et aux contreparties à des instruments dérivés. Le groupe de la Gestion du risque de trésorerie veille également à ce que les transactions prescrites sur des instruments dérivés soient conclues par la BDC avec des contreparties ayant une cote de crédit acceptable et avec lesquelles un accord-cadre de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) a été dûment signé. L'accord-cadre de l'ISDA comprend également une Annexe de soutien du crédit qui définit une limite au-delà de laquelle une cession de garantie est requise de la part de la contrepartie pour ramener la valeur du risque de crédit qu'elle encourt sous le seuil permis. Enfin, le groupe de la Gestion du risque de trésorerie s'assure que le portefeuille liquide est composé de titres émis ou garantis par des entités qui ont une cote de crédit acceptable.

## RISQUE DE CRÉDIT LIÉ À LA CONTREPARTIE

| au 31 mars 2005 (en millions de $) | Durée jusqu'à l'échéance | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Risque brut | | | | | | |
| Cote de crédit* | Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | Risque brut | Accords de compensation** | Garanties détenues | Risque net |
| AAA | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| AA- à AA+ | 5,0 | 44,0 | 174,3 | 223,3 | (77,7) | (79,4) | 66,2 |
| A à A+ | 24,2 | 27,1 | 67,2 | 118,5 | (47,9) | (52,0) | 18,6 |
| Total | 29,2 | 71,1 | 241,5 | 341,8 | (125,6) | (131,4) | 84,8 |

* Attribuée par des agences de notation réputées.

** Effet des accords généraux de compensation.

*Le **risque opérationnel** est le risque de pertes découlant de systèmes internes et de matériel de communication déficients, de l'absence de contrôles et de processus rigoureux, d'une fraude, d'une erreur humaine ou d'événements extérieurs.*

Bien qu'il soit impossible d'éliminer totalement le risque opérationnel, le service de la Trésorerie en limite la gravité par l'adoption de méthodes et de contrôles régissant la gestion opérationnelle quotidienne des activités de trésorerie, le règlement et la comptabilisation de chaque transaction et la mise à niveau des systèmes à l'appui des activités de trésorerie.

*Le **risque juridique et réglementaire** survient lorsqu'une opération est conclue avec une contrepartie qui n'a pas la capacité juridique ou réglementaire de conclure l'opération, que des changements imprévus du cadre juridique affectent la valeur d'une série d'opérations ou que la documentation (accord-cadre de l'ISDA) d'une opération sur des instruments dérivés est inexistante ou inappropriée.*

## COMMENTAIRES RELATIFS AU PLAN D'ENTREPRISE

### Comparaison par rapport au Plan d'entreprise de 2005

Les nouvelles autorisations de prêt ont atteint 2,3 milliards de dollars et sont conformes à l'objectif et au Plan d'entreprise. Par contre, le portefeuille de prêts, qui s'est chiffré à 8,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice, est légèrement en deçà de l'objectif de 8,2 milliards de dollars parce que les déboursements ont été plus lents que prévu et les remboursements par anticipation, plus nombreux que la normale, signe d'une économie vigoureuse. En conséquence, le revenu net d'intérêts et autres revenus générés par ce portefeuille se sont élevés à 441 millions de dollars, soit 14 millions de dollars de moins que ce que prévoyait le Plan d'entreprise.

Le bénéfice net de 173 millions de dollars provenant des activités de prêt est nettement supérieur aux prévisions de 105 millions de dollars contenues dans le Plan du fait que la provision pour créances irrécouvrables s'est établie à 54 millions de dollars au lieu des 140 millions de dollars anticipés dans le Plan d'entreprise, la performance du portefeuille ayant été favorisée par la conjoncture économique solide. De leur côté, les frais d'exploitation et d'administration ont totalisé 214 millions de dollars, dépassant légèrement les prévisions. Le ratio d'efficience, qui s'est chiffré à 48,5 %, est par conséquent supérieur à l'objectif de 47,4 % à cause de l'effet combiné de la baisse du revenu net d'intérêts et autres revenus et de l'augmentation des frais d'exploitation.

Les résultats de BDC Capital de risque sont venus atténuer la solide performance des activités de prêt avec une perte de 56 millions de dollars, comparativement à la perte de 5 millions de dollars prévue dans le Plan d'entreprise. La raison en incombe à la conjoncture du marché : le manque persistant de possibilités de dessaisissement explique que les revenus se soient situés à 4,7 millions de dollars plutôt qu'à 30 millions de dollars comme le prévoyait le Plan, tandis que la somme de 47 millions de dollars inscrite au titre de la réduction de la valeur comptable des placements a dépassé les prévisions de 20 millions de dollars. Le niveau des activités de placements directs a toutefois été plus élevé que prévu avec 78 transactions autorisées. Celles-ci ont totalisé 118 millions de dollars, comparativement aux 102 millions de dollars prévus dans le Plan.

Le bénéfice net consolidé de 113 millions de dollars a surpassé l'objectif de 97 millions de dollars formulé dans le Plan d'entreprise. Conformément au Plan d'entreprise, la BDC versera à son actionnaire un dividende total de 16,8 millions de dollars, y compris un dividende sur actions ordinaires de 7,8 millions de dollars, selon le rendement de la BDC pour l'exercice 2005, qui a été déclaré après le 31 mars 2005.

### Perspectives du Plan d'entreprise de l'exercice 2006

Le Plan d'entreprise de l'exercice 2006 prévoit une demande soutenue à l'égard des services de la BDC, de même qu'un accroissement du portefeuille de prêts, qui devrait atteindre 8,8 milliards de dollars. Le Plan anticipe un revenu net d'intérêts de 473 millions de dollars, mais le budget d'exploitation le situe un peu plus bas, à 470 millions de dollars. Les pertes sur prêts devraient, selon le Plan d'entreprise, revenir à des niveaux normaux tandis que la provision pour créances irrécouvrables prévisionnelle est fixée à 136 millions de dollars. Le budget suppose lui aussi un retour à la normale des pertes sur prêts, mais en les établissant à 128 millions de dollars. Le bénéfice net provenant des prêts est fixé à 117 millions de dollars dans le budget d'exploitation, par rapport au résultat d'exploitation de 173 millions de dollars enregistré pour l'exercice 2005.

Les frais d'exploitation et d'administration de 225 millions de dollars augmenteront proportionnellement à la hausse des volumes, laquelle est attribuable en grande partie au recrutement d'employés additionnels pour maintenir le taux élevé de satisfaction de la clientèle.

Le Plan d'entreprise de 2006 prévoyait un retour à la rentabilité pour BDC Capital de risque, avec des revenus de placement de 59 millions de dollars, une réduction de la valeur comptable des placements de 40 millions de dollars et un bénéfice de 5 millions de dollars. Il est maintenant évident que BDC Capital de risque devra continuer de composer avec la rareté des possibilités de désassissement durant l'exercice 2006, et les perspectives révisées ont ramené le revenu de placements autour de 20 millions de dollars. La réduction potentielle de la valeur comptable des placements de 35 millions de dollars générera une perte de 30 millions de dollars, ce qui représente une amélioration par rapport à la perte de 56 millions de dollars subie en 2005, mais est néanmoins en deçà de ce que prévoit le Plan d'entreprise.

Les niveaux des activités de capital de risque resteront solides, avec 113 millions de dollars de placements directs et un engagement additionnel de 85 millions de dollars dans les fonds de capital de risque. Le portefeuille grimpera donc de 384 millions de dollars à 419 millions de dollars en 2006 et le Plan d'entreprise prévoit, du reste, que les activités de capital de risque redeviendront rentables au cours des exercices ultérieurs, à mesure que la conjoncture s'améliorera et lorsque les placements fructueux arriveront à échéance.

La BDC prévoit que les dividendes payables à l'actionnaire s'établiront à environ 17 millions de dollars en 2006.

## CONVENTIONS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales conventions comptables appliquées par la BDC sont résumées dans la note 2 afférente aux états financiers vérifiés. La BDC juge que les conventions dont il est question ci-dessous sont significatives parce qu'elles peuvent avoir une incidence importante sur les résultats financiers et qu'elles exigent que la direction prenne certaines décisions en se fondant sur des hypothèses et des estimations qui reflètent l'information disponible à la date où les états financiers sont arrêtés. La BDC a établi des mécanismes de contrôle interne, dont des déclarations et des attestations formelles par les hauts dirigeants, pour s'assurer que les politiques opérationnelles et les conventions comptables sont appliquées de façon uniforme afin de *présenter fidèlement* les résultats financiers. À la BDC, les estimations comptables critiques comprennent la provision cumulée pour créances irrécouvrables, la réduction de la valeur comptable des placements de capital de risque ayant subi une moins-value permanente et l'estimation de la juste valeur des placements de capital de risque. Les hypothèses posées à l'égard des régimes de retraite et des autres avantages sociaux sont présentées en détail dans la note 19 (**Avantages sociaux futurs**) afférente aux états financiers.

### Provision générale cumulée pour créances irrécouvrables

Le portefeuille de prêts de fin d'exercice renferme des prêts ayant subi une moins-value qui ne peut pas encore être identifiée ou mesurée pour chaque prêt individuel à ce stade-ci. La direction doit exercer son jugement pour déterminer l'ampleur de la probabilité de non-remboursement, la perte en cas de défaut et le montant qui pourrait éventuellement être recouvré au titre des garanties sous-jacentes. L'exercice d'un tel jugement est, dans la mesure du possible, facilité par la modélisation de la migration potentielle des prêts rentables à la catégorie des prêts douteux, en tenant compte des antécédents de perte à long terme, des changements dans la conjoncture économique et des évaluations du crédit au moment de l'autorisation des prêts.

La BDC maintient sa provision générale cumulée à un niveau raisonnablement prudent en tenant compte du profil de risque relativement élevé de ses activités de prêt en vertu de son mandat.

### Réduction de la valeur comptable des placements de capital de risque

Les investissements dans le capital-actions d'entreprises qui en sont à leurs débuts ou aux premières étapes de leur développement présentent un risque considérable et constituent la majeure partie des activités de capital de risque de la BDC. Lorsque l'une de ces entreprises échoue et subit une moins-value permanente, il est nécessaire d'inscrire une réduction de la valeur comptable du placement de la BDC. Le succès des entreprises individuelles est influencé par un certain nombre de facteurs, dont les circonstances économiques qui prévalent, et il est examiné en détail par la direction de la BDC durant l'année et à la fin de l'exercice afin de déterminer si les placements individuels ont subi une moins-value permanente. Lorsque la conjoncture économique est défavorable, les revenus provenant des placements de capital de risque peuvent également souffrir d'une pénurie de possibilités de désaisissement pour les placements fructueux parvenus à échéance.

### Estimations à la juste valeur des placements de capital de risque

Les placements de capital de risque ont été comptabilisés au coût pour l'exercice 2005, et la juste valeur de ces placements est déclarée dans la note 8 afférente aux états financiers. ***Nota : Au cours des exercices futurs, la convention comptable sera modifiée et ces placements seront calculés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur d'une année à l'autre seront prises en compte dans le résultat net.*** Le calcul du taux de rendement interne (TRI) comprend l'estimation de la juste valeur à la clôture de l'exercice, et l'estimation du TRI futur dépend, dans une large mesure, des estimations des justes valeurs au cours des exercices futurs.

## NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

### Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13

Le 1er avril 2004, la BDC a adopté prospectivement la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 qui établit certaines conditions d'admissibilité à l'utilisation de la comptabilité de couverture, lesquelles sont plus rigoureuses et formelles que celles prévues par les normes précédentes. Les nouvelles normes comptables exigent que les entités publiantes comptabilisent les instruments financiers dérivés à leur juste valeur au bilan – toute variation de la juste valeur étant constatée dans l'état des résultats – à moins, comme elles le précisent, que l'instrument dérivé ne serve de couverture pour un autre instrument financier. La presque totalité des relations de couverture établies par la BDC répondent aux nouveaux critères établis dans la note d'orientation, qui définit quand on peut avoir recours à la comptabilité de couverture. L'effet sur les résultats de la BDC pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 n'est pas significatif.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

À compter du 1er avril 2004, la BDC a adopté le *chapitre 3110 du Manuel de l'ICCA – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. Cette norme exige la constatation d'un passif au titre des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles – telles que des biens immobilisés et loués. L'adoption de cette norme n'a pas eu un effet significatif sur les états financiers de la BDC.

### Principes comptables généralement reconnus (PCGR)

À compter du 1er avril 2004, la BDC a adopté le *chapitre 1100 du Manuel de l'ICCA – Principes comptables généralement reconnus*. Cette norme stipule les sources premières et autres des PCGR à appliquer pour sélectionner les conventions comptables et déterminer les informations appropriées à fournir dans les états financiers. L'adoption de cette norme n'a pas eu un effet significatif sur les états financiers de la BDC.

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

### Placements de capital de risque

Au cours de l'exercice 2006, la BDC entend appliquer prospectivement la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18. Cette note d'orientation exige que les sociétés de placement comptabilisent les placements à la juste valeur et qu'elles les présentent ainsi dans leurs états financiers. Les variations de la juste valeur des placements seront prises en compte dans la détermination du résultat net. La juste valeur est considérée comme le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. L'application de cette note d'orientation à l'exercice 2005 aurait donné lieu à un gain de 9,5 millions de dollars résultant à la fois de l'adoption initiale de cette norme et de l'ajustement à la juste valeur marchande pour l'exercice.

### Instruments financiers, couvertures et résultat étendu

L'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables :

*Chapitre 3855, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*

*Chapitre 3865, Couvertures*

*Chapitre 1530, Résultat étendu*

Les normes en question doivent être adoptées par la BDC au plus tard en avril 2007. Ces prises de position définissent les normes applicables à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers. La BDC étudie actuellement l'incidence de ces normes. Des informations détaillées sur les incidences de ces modifications sont fournies à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2005.

# Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers de la Banque de développement du Canada ont été dressés et présentés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent à l'exception des changements de conventions comptables apportés dans l'exercice en cours tel qu'expliqué à la note 3 afférente aux états financiers. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers.

La direction est responsable de la justesse, de l'objectivité et de la qualité des états financiers ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les biens de la Banque sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Le système de contrôle interne est complété par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Banque effectuée par le personnel de la vérification interne et celui de l'inspection. De plus, le vice-président, Vérification et inspection et les vérificateurs externes ont plein et libre accès au Comité de la vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de la vérification dont les membres sont des administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque, d'examiner et d'approuver les états financiers annuels vérifiés.

Les vérificateurs externes de la Banque, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, et le vérificateur général du Canada ont vérifié les états financiers de la Banque et leur rapport indique l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers.

Le président et chef de la direction par intérim,
André Bourbeau

Le premier vice-président, Finance et chef des finances,
Alain B. Marquis

Montréal, Canada
Le 20 mai 2005

# Rapport des vérificateurs

Au ministre de l'Industrie

Nous avons vérifié le bilan de la Banque de développement du Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements de conventions comptables apportés dans l'exercice en cours tel qu'expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers, ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada* et aux règlements administratifs de la Banque.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 20 mai 2005

La vérificatrice générale du Canada,
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 20 mai 2005

# États financiers

## BILAN

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| Encaisse et placements à court terme (note 4) | 756 355 $ | 773 365 $ |
| Valeurs mobilières (note 5) | 146 348 | 92 084 |
| | 902 703 | 865 449 |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables (notes 6 et 7) | 7 582 838 | 6 977 544 |
| Placements de capital de risque (note 8) | 383 649 | 345 624 |
| | 7 966 487 | 7 323 168 |
| Immobilisations, déduction faite de l'amortissement cumulé (note 9) | 41 147 | 40 669 |
| Actifs liés aux dérivés | 448 638 | 503 561 |
| Autres éléments d'actif (note 10) | 86 186 | 76 371 |
| | 575 971 | 620 601 |
| **TOTAL DE L'ACTIF** | 9 445 161 $ | 8 809 218 $ |
| **PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE** | | |
| Créditeurs et charges à payer | 75 650 $ | 58 297 $ |
| Intérêts courus sur emprunts | 144 255 | 121 329 |
| | 219 905 | 179 626 |
| Emprunts (note 11) | | |
| Billets à court terme | 3 378 569 | 3 383 398 |
| Billets à long terme | 3 909 687 | 3 797 704 |
| | 7 288 256 | 7 181 102 |
| Passifs liés aux dérivés | 228 689 | 101 740 |
| Autres éléments de passif (note 12) | 138 742 | 128 291 |
| **AVOIR DE L'ACTIONNAIRE** | | |
| Capital-actions (note 13) | 1 038 400 | 788 400 |
| Surplus d'apport | 27 778 | 27 778 |
| Bénéfices non répartis | 503 391 | 402 281 |
| | 1 569 569 | 1 218 459 |
| Garanties, passif éventuel et engagements (note 18) | | |
| **TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE** | 9 445 161 $ | 8 809 218 $ |

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Approuvé par le conseil :

Terry B. Grieve, CA
Administrateur
Président du comité de vérification

André Bourdeau
Administrateur
Président et chef de la direction par intérim

## ETAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| **PRÊTS** | | |
| Revenu d'intérêts | | |
| Intérêts sur prêts | 538 323 $ | 540 859 $ |
| Intérêts sur valeurs mobilières et placements à court terme | 24 357 | 27 194 |
| | 562 680 | 568 053 |
| Frais d'intérêts | 160 319 | 189 911 |
| Revenu net d'intérêts | 402 361 | 378 142 |
| Provision pour créances irrécouvrables (note 7) | 54 232 | 118 000 |
| Revenu net d'intérêts après provision pour créances irrécouvrables | 348 129 | 260 142 |
| Autres revenus | 38 140 | 32 534 |
| Revenu net d'intérêts avant frais d'exploitation et d'administration | 386 269 | 292 676 |
| Frais d'exploitation et d'administration (note 14) | 213 751 | 200 121 |
| Bénéfice provenant des prêts | 172 518 | 92 555 |
| **CONSULTATION** | | |
| Revenu | 18 924 | 20 006 |
| Frais d'exploitation et d'administration (note 14) | 21 811 | 23 141 |
| Perte provenant de la consultation | (2 887) | (3 135) |
| **CAPITAL DE RISQUE** | | |
| Intérêts et dividendes | 1 039 | 1 410 |
| Gains nets réalisés sur les placements | 12 743 | 12 749 |
| Gains (pertes) non réalisés sur les placements temporaires | (9 680) | 2 196 |
| Autres | 597 | 1 242 |
| Revenu de placements | 4 699 | 17 597 |
| Réduction de la valeur comptable des placements | 47 384 | 36 770 |
| Perte nette de placements | (42 685) | (19 173) |
| Frais d'exploitation et d'administration (note 14) | 13 458 | 11 126 |
| Perte provenant du capital de risque | (56 143) | (30 299) |
| **BÉNÉFICE NET** | 113 488 | 59 121 |
| **BÉNÉFICES NON RÉPARTIS** | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 402 281 | 353 839 |
| Dividendes sur les actions ordinaires | (3 348) | (397) |
| Dividendes sur les actions privilégiées | (9 030) | (10 282) |
| **SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE** | 503 391 $ | 402 281 $ |

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent rapport.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| **FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | | |
| Bénéfice net | **113 488 $** | 59 121 $ |
| Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie net : | | |
| Gains nets réalisés sur les placements de capital de risque | **(12 743)** | (12 749) |
| Pertes (gains) non réalisées sur les placements temporaires de capital de risque | **9 680** | (2 196) |
| Provision pour créances irrécouvrables et réduction de la valeur comptable des placements de capital de risque | **102 141** | 155 471 |
| Amortissement des immobilisations | **12 088** | 9 004 |
| Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation : | | |
| Variation des intérêts à recevoir sur les prêts | **322** | (513) |
| Variation des intérêts courus sur les emprunts | **(1 265)** | (11 633) |
| Ajustement de conversion sur les emprunts et les valeurs mobilières | **(216 499)** | 122 646 |
| Variation nette des actifs liés aux dérivés | **54 923** | (200 996) |
| Variation nette des passifs liés aux dérivés | **151 139** | (33 121) |
| Variation nette des autres éléments d'actif et de passif | **18 718** | 1 518 |
| **FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION** | **231 992** | 86 552 |
| **FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** | | |
| Acquisitions de valeurs mobilières | **(70 600)** | (28 825) |
| Échéances de valeurs mobilières | **10 112** | (3 966) |
| Acquisitions de titres acquis en vertu d'ententes de revente | **–** | (97 493) |
| Échéances de titres acquis en vertu d'ententes de revente | **97 493** | 74 977 |
| Décaissements sur prêts | **(2 148 754)** | (2 074 051) |
| Décaissements sur placements de capital de risque | **(104 206)** | (91 171) |
| Remboursements sur prêts | **1 488 905** | 1 267 656 |
| Produit de la vente de placements de capital de risque | **21 861** | 25 667 |
| Acquisition nette d'immobilisations | **(12 566)** | (15 961) |
| **FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT** | **(717 755)** | (943 167) |
| **FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | | |
| Émission de billets à long terme | **1 140 264** | 1 716 473 |
| Remboursement de billets à long terme | **(814 007)** | (883 182) |
| Variation nette des billets à court terme | **3 620** | 55 243 |
| Produit de l'émission d'actions ordinaires | **250 000** | – |
| Dividendes payés sur les actions ordinaires et privilégiées | **(13 631)** | (11 787) |
| **FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | **566 248** | 876 747 |
| **Augmentation nette des espèces et des quasi-espèces** | **80 483** | 20 132 |
| **Espèces et quasi-espèces à l'ouverture de l'exercice** | **675 872** | 655 740 |
| **Espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice (note 4)** | **756 355 $** | 675 872 $ |
| **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE** | | |
| Montant des intérêts payés durant l'exercice | **161 585 $** | 201 544 $ |

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

# Notes afférentes aux états financiers

## 1 - LOI CONSTITUTIVE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Banque de développement du Canada (BDC) est une société d'État créée par une loi du Parlement, le 20 décembre 1974, sous la dénomination de Banque fédérale de développement, laquelle a été maintenue sous sa dénomination actuelle par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La Banque appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les objectifs de la Banque sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, surtout les petites et moyennes entreprises, en leur fournissant un large éventail de prêts, d'investissements et de services de consultation complémentaires à ceux des institutions financières commerciales. La Banque offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure qui lui permettent de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement du capital investi approprié, qui sert en retour à l'avancement de ses activités.

Pour financer ces objectifs, la Banque émet des titres d'emprunt garantis par le gouvernement du Canada. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* (Loi sur la BDC) permet également à la Banque d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut répondre aux besoins de capitaux croissants des petites et moyennes entreprises canadiennes. Sa Majesté ne pourrait être tenue responsable du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital, dont il n'y avait aucun élément en cours au 31 mars 2005.

La Banque est à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. La Banque est aussi nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Les résultats pourraient, par conséquent, différer considérablement de ces estimations. Les principales estimations portent, entre autres, sur la provision cumulée pour créances irrécouvrables, sur la réduction de la valeur comptable et sur la présentation des justes valeurs des placements de capital de risque. Si les circonstances ou la conjoncture économique qui sous-tendent ces estimations venaient à changer, cela pourrait modifier considérablement les jugements posés par la direction. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

### *Valeurs mobilières*

La Banque détient des valeurs mobilières aux fins de liquidité selon les politiques approuvées par le Conseil d'administration. La section 18(3) de la Loi sur la BDC indique la nature des titres obligataires qui peuvent être détenus par la Banque.

Les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement des primes et des escomptes, lesquels sont amortis sur toute la période, jusqu'à l'échéance. Lorsqu'un titre a subi une perte de valeur durable, la valeur comptable du titre en question est réduite en conséquence. Les revenus d'intérêts, les gains et les pertes à l'aliénation et les rajustements effectués pour comptabiliser la perte de valeur durable sont inclus dans le revenu.

### *Prêts*

Les prêts sont comptabilisés à leur montant en principal, incluant les intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables. L'intérêt sur les prêts est inscrit à titre de revenu d'intérêts, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf pour les prêts qui sont considérés comme douteux.

Les placements dans des coentreprises gérant un portefeuille de prêts sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Banque inclut sa quote-part de chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges qui sont sous contrôle conjoint, dans les postes correspondants de ses états financiers.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêts cesse et l'intérêt couru antérieurement qui n'a pas été payé fait l'objet d'une contrepassation. Tout intérêt reçu sur un prêt douteux est appliqué à la valeur comptable du prêt, à moins que celui-ci ne soit entièrement garanti et qu'il ne nécessite pas de provision spécifique, auquel cas le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dans le cas des prêts douteux mesurés en fonction des flux de trésorerie futurs prévus, l'augmentation de la valeur actualisée attribuable au passage du temps est inscrite à titre de revenu d'intérêts.

### *Provision cumulée pour créances irrécouvrables*

La provision cumulée pour créances irrécouvrables est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille de la Banque. Elle reflète les meilleures estimations de la direction quant aux pertes qui existent dans le portefeuille de la Banque à la date du bilan. La provision cumulée pour créances irrécouvrables est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Un prêt est radié lorsque tous les efforts de recouvrement ont été faits et que les perspectives de récupération sont peu probables.

La provision cumulée pour créances irrécouvrables comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

## 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt douteux individuel. La valeur comptable d'un prêt douteux est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt, ou lorsque le montant des flux de trésorerie ne peut être déterminé de manière raisonnable, en utilisant la juste valeur estimative de tout bien donné en garantie, déduction faite des coûts de réalisation. Les provisions initiales ainsi que tout changement subséquent à celles-ci sont imputés à la provision pour créances irrécouvrables à titre d'ajustement de la provision spécifique pour les prêts douteux.

La provision générale représente la meilleure estimation de la moins-value probable imputable à la détérioration de la qualité du crédit du reste du portefeuille de prêts pour laquelle il n'est pas encore possible d'établir des provisions spécifiques. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes passées ainsi que sur l'appréciation par la direction de l'incidence de la conjoncture économique sur les activités de prêt, des pertes sur prêts récentes et des tendances quant à la qualité du crédit du portefeuille de prêts.

***Placements de capital de risque***

Les placements de capital de risque sont comptabilisés au coût et, en conséquence, l'intérêt et les dividendes sont inclus dans le revenu lorsqu'ils sont reçus. Les investissements dans des fonds spécialisés et de capital de prédémarrage sur lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisés respectivement selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de ces méthodes, la Banque comptabilise sa quote-part des revenus et des dépenses de ces fonds. Les gains ou les pertes enregistrés à la vente des placements sont comptabilisés dans le revenu au moment où ils sont réalisés. Toutefois, lorsqu'un placement subit une baisse de valeur permanente, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette diminution.

La contrepartie autre qu'en espèces reçue à la vente des placements est présentée en tant que placements temporaires à l'intérieur des placements de capital de risque et comptabilisée selon la valeur à la date de la vente du placement de capital de risque ou selon la valeur marchande courante à la date du bilan, la valeur la moins élevée étant retenue.

***Immobilisations et amortissement***

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire :

| | |
|---|---|
| Matériel informatique et télécommunication | 3 ans |
| Mobilier, agencements et équipement | 5 ans |
| Améliorations locatives | sur la durée du bail, maximum de 15 ans |
| Coûts de développement de projets corporatifs | de 3 à 7 ans |

***Actifs liés aux dérivés***

Les actifs liés aux dérivés incluent les gains non réalisés et les sommes à recevoir sur les instruments financiers dérivés qui sont recouvrables des contreparties aux contrats dérivés et correspondent généralement aux redressements en devises et aux autres redressements sur les emprunts sous-jacents.

***Passifs liés aux dérivés***

Les passifs liés aux dérivés incluent les pertes non réalisées sur les instruments financiers dérivés et les sommes à payer aux contreparties aux contrats dérivés, et correspondent généralement aux redressements en devises et aux autres redressements sur les emprunts sous-jacents.

***Primes, escomptes et frais d'émission de titres d'emprunt***

Les primes, les escomptes et les frais relatifs à l'émission de titres d'emprunt sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de chaque émission et sont imputés aux frais d'intérêts.

***Conversion des devises***

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens pour l'exercice.

Tous les gains et pertes de change sont inclus dans la détermination du bénéfice net de l'exercice.

***Instruments financiers dérivés***

La Banque détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque lié au marché boursier découlant des positions figurant au bilan. Selon la politique de la Banque, elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. La Banque a élaboré une documentation en bonne et due forme concernant toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et des passifs spécifiques figurant au bilan. La Banque évalue aussi formellement l'efficacité des relations de couverture lors de leur mise en place et ensuite à chaque trimestre.

## 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers dérivés, tels les swaps de taux d'intérêt et les contrats de garantie de taux d'intérêt, sont utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt provenant de la renégociation des actifs et passifs. Les instruments financiers dérivés tels les swaps croisés, les swaps sur rendement d'actions et les contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir le risque lié au change et au marché boursier provenant des emprunts libellés en devises ou liés à des indices boursiers. La Banque désigne ses contrats de couverture des taux d'intérêt comme couvertures des emprunts sous-jacents. Les instruments dérivés hautement efficaces sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus ou les dépenses d'intérêt qui s'y rapportent sont constatés sur la durée de la position couverte à titre d'ajustement aux frais d'intérêts, et sont présentés dans les actifs liés aux dérivés ou dans les passifs liés aux dérivés.

Les gains et pertes non réalisés sur conversion de devises et indices boursiers portant sur les swaps croisés ou les instruments financiers dérivés liés aux indices boursiers très efficaces sont comptabilisés respectivement dans les actifs liés aux dérivés ou dans les passifs liés aux dérivés au bilan, et sont constatés aux résultats, compensant ainsi les gains ou pertes de conversion sur les emprunts en devises ou liés à des indices boursiers sous-jacents. Les dérivés très efficaces rencontrent l'objectif de compenser les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert à la fois au début et tout au long de la relation de couverture. Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas associés à une relation de couverture efficace sont comptabilisés à la juste valeur au bilan, toute variation dans la juste valeur étant constatée dans l'état des résultats. Les gains ou les pertes reportés rattachés aux instruments dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est éteint ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte déjà reporté sur cet instrument dérivé est constaté dans les résultats (frais d'intérêts).

La prime ou l'escompte à terme sur les contrats de change à terme est amorti à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur la durée du contrat à terme. Les primes payées ou reçues à l'égard des instruments financiers dérivés sont reportées et portées par voie d'amortissement aux frais d'intérêts sur la durée des contrats d'instruments dérivés.

***Avantages sociaux futurs***

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées à ses employés admissibles. Des évaluations annuelles au 31 décembre sont faites par des actuaires indépendants afin d'établir la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite constituées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur les hypothèses les plus probables, selon la direction, quant au rendement prévu des placements du régime, à l'accroissement de la rémunération, à l'âge des employés à la retraite et à d'autres facteurs. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée est fondé sur les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des titres de créance à long terme de qualité. Les actifs de la caisse de retraite sont évalués à la juste valeur aux fins du calcul du taux de rendement prévu des placements du régime. La Banque offre également des régimes de retraite supplémentaires ainsi que d'autres avantages non capitalisés pour les employés admissibles.

Les éléments de la variation annuelle des obligations au titre des prestations constituées et de la charge de retraite sont les suivants :

*Le coût des services rendus au cours de l'exercice* représente les prestations constituées au cours de l'exercice. Elles sont déterminées d'après le nombre d'employés actuels et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions des régimes de la Banque.

*Les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées* représentent l'accroissement de l'obligation avec le temps.

*Les gains ou pertes actuariels* peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, les actuaires de la Banque recalculent les obligations au titre des prestations constituées et les comparent à celles qui avaient été estimées à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses ou de différences entre les résultats réels des régimes et les prévisions faites par la direction à la fin de l'exercice précédent sont considérés comme des gains ou des pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels peuvent découler des écarts entre le rendement réel de l'actif des régimes et le rendement prévu. Au début de chaque exercice, la Banque détermine si les pertes (gains) actuariels non constatés sont supérieurs à 10 % du montant le plus élevé entre le solde des actifs des régimes et celui de l'obligation au titre des prestations constituées. Les pertes (gains) actuariels non constatés qui excèdent ce seuil de 10 % sont constatés dans la charge sur la durée résiduelle d'activité des employés actifs de la Banque. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par le Régime de retraite agréé est de 8,2 années (8,2 années en 2004). La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par le Régime supplémentaire de retraite est de 8,2 années (8,3 années en 2004). Les montants à l'intérieur du seuil de 10 % ne sont pas amortis.

*Le rendement prévu des actifs des régimes* représente la meilleure estimation par la direction du taux de rendement à long terme des actifs, appliqué à la juste valeur des actifs des régimes. Les écarts entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs sont inclus dans le solde de gains ou pertes actuariels, tel que décrit ci-dessus.

*L'amortissement de l'actif transitoire* est relatif à un changement de politiques comptables en vigueur depuis le 1er avril 2000. À cette date, la Banque avait un actif transitoire qu'elle a amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés actifs de la Banque pour lesquels il était prévu qu'ils recevraient des prestations en vertu des régimes d'avantages sociaux en date du 1er avril 2000. Cette durée moyenne varie entre 8,5 ans pour le régime de retraite agréé et 13 ans pour les autres régimes.

**Actif de retraite et autres avantages sociaux futurs**

Les actifs des régimes sont mis en réserve pour satisfaire à l'obligation de la Banque découlant des régimes de retraite. Les prestations de retraite versées dans le cadre des autres régimes complémentaires sont tirées de nos fonds d'exploitation. Les autres régimes, qui incluent les avantages sociaux futurs, sont sans capitalisation.

## 3 - CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

***Changements comptables apportés dans l'exercice en cours***

*a) Relations de couverture*

Note d'orientation concernant la comptabilité 13, Relations de couverture (NoC-13), et Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux 128, Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture (CPN-128)

Le 1er avril 2004, la Banque a adopté prospectivement la NoC-13, qui établit certaines conditions d'admissibilité à l'utilisation de la comptabilité de couverture, lesquelles sont plus rigoureuses et moins informelles que celles sous les normes antérieures. Ces conditions d'admissibilité incluent la documentation formelle de l'efficacité des relations entre les éléments de couverture et les éléments couverts, ainsi que des objectifs et stratégies de gestion des risques appuyant la transaction de couverture. La norme requiert l'évaluation de l'efficacité à la fois au début de la relation de couverture et sur une base trimestrielle.

La quasi-totalité des relations de couverture entreprises par la Banque rencontrent ces nouvelles exigences qui déterminent quand la comptabilité de couverture peut être utilisée. Selon le CPN-128, les instruments financiers dérivés qui ne se qualifient pas pour la comptabilité de couverture doivent être présentés à la juste valeur au bilan, et toute variation de la juste valeur doit être constatée à l'état des résultats.

L'impact sur les résultats de la Banque pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 n'est pas significatif.

*b) Principes comptables généralement reconnus du Canada*

En date du 1er avril 2004, la Banque a adopté le Chapitre 1100 du Manuel de l'ICCA, Principes comptables généralement reconnus. Cette norme établit les sources primaires et autres des PCGR lors de la sélection de conventions comptables et de l'établissement des divulgations appropriées dans les états financiers. La mise en application de cette norme n'a eu aucun impact significatif sur les états financiers de la Banque.

***Changements comptables apportés au futur***

*a) Instruments financiers, couvertures et résultats étendus*

L'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables :

- Chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation
- Chapitre 3865, Couvertures
- Chapitre 1530, Résultats étendus

Ces normes doivent être appliquées par la Banque à partir d'avril 2007 au plus tard. Les impacts principaux des ces normes sont les suivants :

- Le nouveau Chapitre 3855 prescrit les normes pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers au bilan, ainsi que la constatation des gains ou pertes en découlant. Selon cette norme, la valeur comptable de certains instruments financiers passera du coût à la juste valeur.
- Le nouveau Chapitre 3865 modifie le moment de la reconnaissance des gains ou pertes selon le Chapitre 3855 afin de permettre l'appariement des gains et pertes à l'état des résultats sur les instruments financiers compris dans des relations de couverture très efficaces.
- Le nouveau Chapitre 1530 introduit une nouvelle composante de l'avoir de l'actionnaire et un nouvel état du résultat étendu, qui présentera certains gains et pertes survenant de l'application des Chapitres 3855 et 3865, avant que ces gains ou pertes soient constatés à l'état des résultats.

La Banque n'a pas complété son analyse des impacts de la mise en application de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

*b) Placements en capital de risque :*

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006, la Banque a l'intention d'appliquer prospectivement la Note d'orientation concernant la comptabilité 18 (NOC-18), *Sociétés de placement*. Cette norme exige que les sociétés de placement ou leur société mère ou une entité exerçant une influence notable sur une telle société de placement, comptabilise les placements à la juste valeur et la dispense des exigences de consolidation ou de comptabilisation à la valeur de consolidation qui s'appliqueraient autrement.

## 4 - ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

| | **2005** | 2004 |
|---|---|---|
| Soldes des comptes bancaires, déduction faite des chèques non compensés | **(12 142) $** | (13 157) $ |
| Billets bancaires à court terme | **768 497** | 689 029 |
| Espèces et quasi-espèces | **756 355** | 675 872 |
| Titres acquis en vertu d'ententes de revente | **–** | 97 493 |
| | **756 355 $** | 773 365 $ |

Les billets bancaires à court terme ont des échéances de moins de 90 jours à la date initiale d'acquisition.

Dans le cadre de conventions de revente à court terme, la Banque achète des titres et s'engage simultanément à les revendre au prix et au moment définis. Ces transactions, qui sont une forme de placement garanti par la Banque, produisent des revenus d'intérêts sur la durée du placement.

## 5 - VALEURS MOBILIÈRES

| | Durée jusqu'à l'échéance | | | 2005 | 2004 |
|---|---|---|---|---|---|
| | À l'intérieur d'un an | De 1 à 3 ans | Plus de 3 ans | **Total** | Total |
| **Institutions financières** | | | | | |
| Valeur comptable | 15 038 $ | 78 346 $ | 52 964 $ | **146 348 $** | 92 084 $ |
| Rendement | 4,47 % | 2,74 % | 2,41 % | **2,79 %** | 2,31 % |
| Juste valeur | 15 100 $ | 78 554 $ | 53 151 $ | **146 805 $** | 92 834 $ |
| **Contrats de swap** | | | | | |
| Montant nominal de référence | 15 000 $ | 84 600 $ | 56 500 $ | **156 100 $** | 95 500 $ |
| Rendement rajusté [1] | 2,81 % | 2,74 % | 2,80 % | **2,77 %** | 2,45 % |

Des montants libellés en devises sont inclus dans la valeur comptable des titres

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Dollars US - 2004 | 51 050 $ | | 66 934 $ |
| | **Dollars US - 2005** | **51 050 $** | | |
| | **Dollars Euro - 2005** | **44 400 $** | **131 310 $** | |

[1] Après avoir pris en compte l'effet des instruments dérivés correspondants (voir la note 16)

Tous les titres détenus au 31 mars portent intérêt à taux fixes ou variables et ont été émis par des entités canadiennes. Les rendements sont fondés sur les valeurs comptables et sur les taux d'intérêt contractuels redressés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le classement des durées à l'échéance est établi selon l'échéance contractuelle du titre. La juste valeur est établie en se fondant sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et pourrait ne pas être réalisée à la vente des titres. Si les taux pratiqués sur le marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées à partir des cours du marché de titres essentiellement identiques. Le cas échéant, la Banque a conclu des swaps croisés et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés aux titres susmentionnés.

## 6 - PRÊTS

Le tableau qui suit résume les dates de révision ou d'échéance, en prenant les dates les plus proches, ainsi que les taux d'intérêt effectifs des prêts en cours au 31 mars. Les taux d'intérêt effectifs sont calculés selon une moyenne pondérée.

| | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| Rentables - flottant | **6 160 777 $** | **6,88 %** | 5 560 591 $ | 6,67 % |
| Rentables - fixe | | | | |
| Moins d'un an | **445 238** | **7,58 %** | 462 250 | 7,50 % |
| De 1 à 2 ans | **309 232** | **7,60 %** | 299 372 | 8,41 % |
| De 2 à 3 ans | **202 217** | **7,88 %** | 236 969 | 8,49 % |
| De 3 à 4 ans | **221 364** | **8,15 %** | 171 783 | 8,94 % |
| De 4 à 5 ans | **169 030** | **8,09 %** | 218 395 | 8,35 % |
| Plus de 5 ans | **242 766** | **7,94 %** | 196 162 | 8,73 % |
| Rentables | **7 750 624** | | 7 145 522 | |
| Douteux | **315 388** | | 319 672 | |
| Total des prêts | **8 066 012** | | 7 465 194 | |
| Provision cumulée pour créances irrécouvrables | | | | |
| Générale | **(372 458)** | | (372 458) | |
| Spécifique | **(110 716)** | | (115 192) | |
| | **(483 174)** | | (487 650) | |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables | **7 582 838 $** | | 6 977 544 $ | |

## 6 - PRÊTS (suite)

Le montant moyen des prêts, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables, était de 7 226 299 $ en 2005 (6 649 149 $ en 2004).

Les concentrations, par province et territoire, du total des prêts en cours au 31 mars sont illustrées dans le tableau qui suit. La concentration la plus significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients étroitement liés est moins élevée que 1%.

| **Répartition géographique** | **2005** | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| Terre-Neuve et Labrador | **328 877 $** | **4,1 %** | 300 660 $ | 4,0 % |
| Île-du-Prince-Édouard | **46 217** | **0,6 %** | 45 625 | 0,6 % |
| Nouvelle-Écosse | **184 292** | **2,3 %** | 165 849 | 2,2 % |
| Nouveau-Brunswick | **296 270** | **3,7 %** | 265 975 | 3,6 % |
| Québec | **3 230 537** | **40,0 %** | 3 018 833 | 40,4 % |
| Ontario | **2 575 797** | **31,9 %** | 2 386 339 | 32,0 % |
| Manitoba | **136 729** | **1,7 %** | 113 759 | 1,5 % |
| Saskatchewan | **101 521** | **1,2 %** | 102 284 | 1,4 % |
| Alberta | **474 694** | **5,9 %** | 430 786 | 5,8 % |
| Colombie-Britannique | **636 129** | **7,9 %** | 583 122 | 7,8 % |
| Yukon | **24 158** | **0,3 %** | 20 770 | 0,3 % |
| Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | **30 791** | **0,4 %** | 31 192 | 0,4 % |
| Total des prêts en cours | **8 066 012 $** | **100,0 %** | 7 465 194 $ | 100,0 % |

## 7 - PROVISION CUMULÉE POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le tableau qui suit résume l'évolution de la provision cumulée pour créances irrécouvrables au 31 mars :

| | **2005** | 2004 |
|---|---|---|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **487 650 $** | 432 739 $ |
| Radiations | **(61 207)** | (64 756) |
| Revenu d'intérêts provenant de l'augmentation de la valeur attribuable au passage du temps | **(3 956)** | (3 877) |
| Recouvrements | **6 455** | 5 544 |
| | **428 942** | 369 650 |
| Provision pour créances irrécouvrables | **54 232** | 118 000 |
| Solde à la clôture de l'exercice | **483 174 $** | 487 650 $ |

## 8 - PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

La Banque détient un portefeuille de placements de capital de risque orienté vers les sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Les concentrations de placements de capital de risque sont indiquées ci-dessous. La concentration la plus significative pour un même client est de 3,1 % des placements de capital de risque totaux.

| | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|
| **Secteur d'activité** | **Valeur comptable** | **Juste valeur** | Valeur comptable | Juste valeur |
| Biotechnologie/médecine/soins de la santé | **108 033 $** | **115 350 $** | 91 640 $ | 120 595 $ |
| Informatique | **76 021** | **70 559** | 52 032 | 57 096 |
| Fonds de capital de prédémarrage | **9 277** | **9 277** | 12 440 | 12 440 |
| Fonds spécialisés | **26 753** | **26 753** | 19 572 | 19 626 |
| Électronique | **80 927** | **79 614** | 76 185 | 67 630 |
| Communications | **68 476** | **71 087** | 79 228 | 72 223 |
| Énergie | **1 300** | **1 300** | 3 975 | 3 975 |
| Industriel | **9 574** | **9 698** | 6 715 | 6 819 |
| Consommation et domaines connexes | **2 538** | **2 538** | 2 537 | 2 537 |
| Autres | **750** | **7 022** | 1 300 | 3 030 |
| Placements de capital de risque | **383 649 $** | **393 198 $** | 345 624 $ | 365 971 $ |

(Voir note 15 pour la juste valeur)

Le tableau ci-dessus comprend des placements temporaires totalisant 11 491 $ (10 458 $ en 2004), dont la juste valeur est de 11 491 $ (10 458 $ en 2004). La valeur comptable moyenne des placements en capital de risque était de 374 017 $ en 2005 (321 818 $ en 2004).

Les placements sont en général détenus pendant 4 à 7 ans. La Banque se départit de ses placements par l'inscription en Bourse des actions des sociétés émettrices ou par la vente des actions à d'autres actionnaires ou à des tiers. Les rendements des placements varient d'une année à l'autre en raison du montant des dividendes et des revenus d'intérêts reçus et des dessaisissements effectués, et du moment où ceux-ci sont reçus ou effectués. Le tableau qui suit présente un sommaire du portefeuille de placements de capital de risque selon le genre de placement.

| **Valeur comptable** | **2005** | 2004 |
|---|---|---|
| Actions ordinaires | **122 382 $** | 122 456 $ |
| Actions privilégiées | **202 044** | 178 398 |
| Débentures | **59 223** | 44 770 |
| Placements de capital de risque | **383 649 $** | 345 624 $ |

La Banque a investi dans les fonds de capital de prédémarrage T²C² Bio, T²C² Info et Western Technology Seed Fund et dans le Fonds de capital de prédémarrage pour des projets technologiques dans l'est du Canada, sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint. Le tableau ci-dessous illustre la part proportionnelle de l'actif, du passif, des revenus, des dépenses et des flux de trésorerie de ces fonds appartenant à la Banque qui a été comptabilisée.

| | **2005** | 2004 |
|---|---|---|
| Actifs à court terme | **1 754 $** | 2 045 $ |
| Placements de capital de risque | **7 145** | 9 375 |
| Autres éléments d'actif | **3** | 7 |
| Passifs à court terme | **47** | 10 |
| Revenu de placements | **81** | 638 |
| Réduction de la valeur comptable des placements | **2 554** | 8 170 |
| Frais d'exploitation et d'administration | **480** | 577 |
| Perte provenant du Capital de risque | **(2 953)$** | (8 109) $ |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) : | | |
| Activités d'exploitation | **(350)$** | (345) $ |
| Activités d'investissement | **(522)** | 209 |
| Activités de financement | **600** | (30) |

## 9 - IMMOBILISATIONS

| | | | 2005 | 2004 |
|---|---|---|---|---|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable | Valeur comptable |
| Mobilier, agencements et équipement | 37 138 $ | 33 472 $ | 3 666 $ | 3 047 $ |
| Matériel informatique et télécommunication | 25 891 | 21 304 | 4 587 | 5 595 |
| Coûts de développement de projets corporatifs | 34 398 | 16 110 | 18 288 | 16 436 |
| Améliorations locatives | 38 365 | 23 759 | 14 606 | 15 591 |
| | 135 792 $ | 94 645 $ | 41 147 $ | 40 669 $ |

## 10 - AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| Actif au titre des prestations constituées | 60 696 $ | 60 831 $ |
| Frais d'émission non amortis sur billets à long terme | 1 536 | 1 291 |
| Autres | 23 954 | 14 249 |
| | 86 186 $ | 76 371 $ |

## 11 - EMPRUNTS

La Banque émet des titres d'emprunt sur les marchés monétaires et les marchés des capitaux mondiaux afin de financer son portefeuille de prêts. Le risque de change et le risque lié au marché boursier sont couverts au moyen d'instruments dérivés de façon à ce que pratiquement tous les emprunts de la Banque sont émis en dollars canadiens et portent intérêt à des taux canadiens fixes ou variables. En outre, la Banque conclut, lorsqu'il y a lieu, des contrats de swap de taux d'intérêt et des contrats de swap croisé pour couvrir les risques liés aux taux d'intérêt. Le tableau qui suit montre les billets en circulation au 31 mars.

| | | | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Date d'échéance | Taux effectif* | | Montant nominal | Valeur comptable | Montant nominal | Valeur comptable |
| **Billets à court terme** | | | | | | |
| 2005 | | US | | | 435 430 $ | 566 884 $ |
| | | CAN | | | 2 825 448 | 2 816 514 |
| 2006 | 2.37 % - 2.87 % | US | 962 560 $ | 1 159 603 $ | | |
| | | CAN | 2 229 262 | 2 218 966 | | |
| **Total des billets à court terme** | | | | 3 378 569 $ | | 3 383 398 $ |

## 11 - EMPRUNTS (suite)

| | | | 2005 | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Date d'échéance** | **Taux effectif*** | | **Montant nominal** | **Valeur comptable** | Montant nominal | Valeur comptable |
| **Billets à long terme** | | | | | | |
| 2005 | | US | – $ | – $ | 3 000 $ | 7 123 $ |
| | | CAN | – | – | 216 025 | 216 025 |
| 2006 | 2,67 % | US | 14 500 | 17 539 | – | – |
| | 2,19 % - 4,87 % | CAN | 272 348 | 273 191 | 234 340 | 237 853 |
| 2007 | 2,14 % - 3,79 % | CAN | 259 440 | 261 774 | 262 271 | 268 652 |
| 2008 | 2,30 % - 2,41 % | CAN | 265 600 | 265 600 | 265 600 | 265 600 |
| 2009 | 2,25 % | US | 43 000 | 52 013 | 43 000 | 56 379 |
| | 2,15 % - 2,37 % | CAN | 252 524 | 255 785 | 256 032 | 263 919 |
| 2010 | 2,28 % - 2,34 % | US | 40 000 | 48 384 | 15 000 | 19 667 |
| | 2,15 % - 2,33 % | CAN | 268 736 | 274 465 | 186 461 | 202 590 |
| 2011 | | YEN | – | – | 800 000 | 10 050 |
| | 2,29 % | US | 10 000 | 12 074 | 10 000 | 13 321 |
| | 2,14 % - 2,32 % | CAN | 477 790 | 449 341 | 472 790 | 489 249 |
| 2012 | 2,30 % | US | 10 000 | 12 096 | – | – |
| | 2,14 % - 2,21 % | CAN | 355 244 | 356 696 | 341 090 | 346 743 |
| 2013 | 2,33 % - 2,35 % | US | 16 000 | 19 354 | 36 000 | 47 201 |
| | 2,33 % | CAN | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| 2014 | 2,31 % - 2,35 % | YEN | 4 400 000 | 49 650 | 12 000 000 | 150 759 |
| | 2,28 % - 2,38 % | US | 93 200 | 112 735 | 183 800 | 240 201 |
| | 2,31 % - 2,33 % | CAN | 20 000 | 20 000 | – | – |
| 2015 | 2,30 % - 2,37 % | YEN | 9 200 000 | 103 814 | 1 000 000 | 12 563 |
| | 2,30 % - 2,35 % | US | 65 000 | 78 624 | – | – |
| 2016 | 2,32 % - 2,36 % | YEN | 2 500 000 | 28 210 | 2 500 000 | 31 408 |
| 2017 | 2,29 % - 2,34 % | YEN | 6 800 000 | 76 732 | – | – |
| | 2,29 % | US | 3 000 | 3 629 | – | – |
| 2018 | 2,31 % - 2,41 % | YEN | 26 300 000 | 296 772 | 27 300 000 | 342 973 |
| 2019 | 2,28 % - 2,39 % | YEN | 38 900 000 | 438 952 | 38 800 000 | 488 706 |
| | 2,36 % | US | 21 632 | 26 166 | 62 329 | 81 722 |
| 2020 | 2,27 % - 2,37 % | YEN | 32 000 000 | 361 091 | – | – |
| | 2,41 % | CAN | 10 000 | 10 000 | – | – |
| **Total des billets à long terme** | | | | 3 909 687 $ | | 3 797 704 $ |

* Les taux effectifs des billets à long terme sont indiqués après avoir donné effet aux contrats de swap, lorsque applicable, et référent au rendement à l'échéance pour les émissions à taux fixe et au rendement à la date de révision pour les émissions à taux variable.

Le tableau qui précède comprend des billets à long terme payables d'une valeur de 3 851 247 $ pour l'exercice 2005 et de 3 672 679 $ en 2004, qui ont fait l'objet de contrats de swap de taux d'intérêt, de contrats de swap croisé, de contrats de swap sur rendement d'actions et d'options avec d'autres institutions financières. Ces emprunts servent à financer une partie du portefeuille de prêts à taux d'intérêt flottant de la Banque et portent intérêt aux taux effectifs qui sont renégociés mensuellement ou trimestriellement. Les autres billets à long terme payables portent intérêt au taux fixe.

Les dates d'échéance des billets remboursables par anticipation et des billets prorogeables sont présentées suivant la première date à laquelle une option peut être exercée à l'égard desdits billets.

## 11 - EMPRUNTS (suite)

La Banque a émis un certain nombre de billets structurés dont l'intérêt et/ou le capital à l'échéance sont liés aux fluctuations des indices boursiers, des taux de change, des taux de swap et d'autres références du marché. Les autres billets peuvent être remboursés par anticipation avant l'échéance ou voir leur échéance prorogée si des options d'achat ou de prorogation sont exercées par la Banque ou les porteurs des billets. Les billets indiqués dans le tableau qui précède se répartissent comme suit :

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| Billets portant intérêt | 225 654 $ | 369 985 $ |
| Billets à taux fixe et flottant inverse | 1 015 579 | 929 886 |
| Contrats à terme gérés | 1 108 946 | 1 110 170 |
| Billets liés à des indices boursiers | 736 695 | 801 257 |
| Billets liés à des taux de change | 278 717 | 216 086 |
| Billets liés à des taux de swap | 94 787 | 47 740 |
| Billets prorogeables au-delà de l'échéance | – | 10 000 |
| Autres billets structurés | 449 309 | 312 580 |
| | 3 909 687 $ | 3 797 704 $ |

Les billets à long terme pouvant être remboursés par anticipation avant l'échéance représentent 2 321 871 $ (1 376 751 $ en 2004).

Au 31 mars 2005, les versements et les échéances des billets à long terme s'établissent comme suit :

| | |
|---|---|
| 2006 | 290 730 $ |
| 2007 | 261 774 |
| 2008 | 265 600 |
| 2009 | 307 798 |
| 2010 | 322 849 |
| 2011 et au-delà | 2 460 936 |
| | 3 909 687 $ |

La Banque dispose d'une facilité de découvert de 75 millions de dollars, selon laquelle tous les comptes bancaires de la Banque sont combinés. Lorsque le solde en fin de journée est en position de découvert, des charges d'intérêt sont calculées au taux préférentiel. Au 31 mars 2005, la Banque n'était pas en position de découvert.

La Banque dispose aussi d'une marge de crédit de 50 millions de dollars qui n'a pas été utilisée au cours de l'année financière 2005.

## 12 - AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

| | 2005 | 2004 |
|---|---|---|
| Revenu reporté | 410 $ | 482 $ |
| Passif au titre des prestations constituées | 112 031 | 103 732 |
| Autres | 26 301 | 24 077 |
| | 138 742 $ | 128 291 $ |

## 13 - CAPITAL-ACTIONS ET LIMITATIONS LÉGALES

***Capital-actions***

Autorisé :

(a) Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale et sans droit de vote pouvant être émises en série;

(b) Un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 $ (cent dollars) chacune.

| **En circulation** | **2005** | | | 2004 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Nombre d'actions** | **Montant** | **Taux de dividende** | Nombre d'actions | Montant | Taux de dividende |
| Actions privilégiées | | | | | | |
| Catégorie A - Série 1 | **500 000** | **50 000 $** | **4,585 %** | 500 000 | 50 000 $ | 4,585 % |
| - Série 2 | **500 000** | **50 000** | **4,365 %** | 500 000 | 50 000 | 4,365 % |
| - Série 3 | **500 000** | **50 000** | **3,965 %** | 500 000 | 50 000 | 5,515 % |
| - Série 4 | **400 000** | **40 000** | **3,610 %** | 400 000 | 40 000 | 3,610 % |
| - Série 5 | **400 000** | **40 000** | **2,820 %** | 400 000 | 40 000 | 2,820 % |
| | | **230 000** | | | 230 000 | |
| Actions ordinaires | **5 084 000** | **808 400** | | 5 584 000 | 558 400 | |
| **Total du capital-actions en circulation** | | **1 038 400 $** | | | 788 400 $ | |

Les *actions privilégiées catégorie A* sont assorties d'un dividende cumulatif, préférentiel et fixe et sont échangeables, au gré du porteur, avec l'approbation du ministre des Finances, contre des actions ordinaires entièrement libérées à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée catégorie A. Tous les dividendes accumulés ou déclarés et impayés à compter de la date d'échange sont payables par la Banque, au prorata, tout comme s'ils avaient été cumulés quotidiennement. Les taux de dividende sur les actions privilégiées catégorie A portent sur des périodes allant de deux à cinq ans et sont rajustés au début de la période subséquente de manière à égaler le taux d'intérêt débiteur du Trésor publié par le ministre des Finances, majoré d'une prime spécifiée de 0,250 % à 0,375 %.

***Limitations légales***

La somme des emprunts contractés par la Banque et du passif éventuel constitué par les garanties qu'elle consent ne peut dépasser le produit de l'avoir de l'actionnaire et du coefficient douze.

En outre, le total du capital versé, du surplus d'apport qui s'y rapporte et de tout produit considéré comme des capitaux propres ne peut à aucun moment dépasser 1,5 milliard de dollars.

## 14 - FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

| | **2005** | | | 2004 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Prêts** | **Consultation** | **Capital de risque** | Prêts | Consultation | Capital de risque |
| Traitements et avantages sociaux | **126 258 $** | **16 896 $** | **8 935 $** | 116 038 $ | 19 280 $ | 6 815 $ |
| Locaux et équipements | **31 136** | **657** | **1 098** | 27 056 | 679 | 1 236 |
| Autres frais | **56 357** | **4 258** | **3 425** | 57 027 | 3 182 | 3 075 |
| | **213 751 $** | **21 811 $** | **13 458 $** | 200 121 $ | 23 141 $ | 11 126 $ |

## 15 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants indiqués ci-après représentent les justes valeurs des instruments financiers figurant au bilan et des instruments financiers hors bilan détenus ou émis par la Banque. Ces valeurs sont obtenues en appliquant les méthodes d'évaluation et les hypothèses dont il est question plus loin. Les justes valeurs estimatives représentent les contreparties approximatives sur lesquelles des parties agissant en toute liberté pourraient s'entendre pour échanger les instruments. Bon nombre d'instruments financiers ne peuvent toutefois être facilement négociés, faute de marché. C'est pourquoi, en pareil cas, les justes valeurs sont estimées selon la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation qui sont affectées de manière significative par les hypothèses utilisées. Les justes valeurs estimatives qui en découlent ne devraient donc pas être interprétées comme les valeurs de réalisation auxquelles donnerait lieu un règlement immédiat des instruments.

Les valeurs comptables ne sont pas redressées de manière à refléter les augmentations ou les réductions des justes valeurs dues aux fluctuations des taux d'intérêt étant donné que la Banque entend généralement, avec le temps, réaliser la valeur de ces instruments financiers en les conservant jusqu'à l'échéance.

| | **2005** | | | 2004 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Valeur comptable** | **Juste valeur** | **Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable** | Valeur comptable | Juste valeur | Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable |
| **Bilan** | | | | | | |
| **Actif** | | | | | | |
| Encaisse et placements à court terme | **756 355 $** | **756 355 $** | **– $** | 773 365 $ | 773 365 $ | – $ |
| Valeurs mobilières (note 5) | **146 348** | **146 805** | **457** | 92 084 | 92 834 | 750 |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables | **7 582 838** | **7 595 197** | **12 359** | 6 977 544 | 7 022 150 | 44 606 |
| Placements de capital de risque (note 8) | **383 649** | **393 198** | **9 549** | 345 624 | 365 971 | 20 347 |
| Autres éléments d'actif | **269 291** | **269 291** | **–** | 259 203 | 259 203 | – |
| | **9 138 481 $** | **9 160 846 $** | **22 365 $** | 8 447 820 $ | 8 513 523 $ | 65 703 $ |
| **Passif** | | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | **75 650 $** | **75 650 $** | **– $** | 58 297 $ | 58 297 $ | – $ |
| Intérêts courus sur emprunts | **19 549** | **19 549** | **–** | 19 380 | 19 380 | – |
| Billets à court terme | **3 378 569** | **3 378 569** | **–** | 3 383 398 | 3 383 398 | – |
| Billets à long terme | **3 909 687** | **4 115 687** | **206 000** | 3 797 704 | 3 995 389 | 197 685 |
| Autres éléments de passif | **8 717** | **8 717** | **–** | 6 148 | 6 148 | – |
| | **7 392 172 $** | **7 598 172 $** | **206 000 $** | 7 264 927 $ | 7 462 612 $ | 197 685 $ |
| | | | **(183 635)$** | | | (131 982)$ |
| **Instruments financiers dérivés (note 16)** | **(168 749)$** | **37 071 $** | **205 820 $** | 48 729 $ | 240 841 $ | 192 112 $ |
| **Total** | | | **22 185 $** | | | 60 130 $ |

Les justes valeurs sont établies à partir de l'éventail de méthodes d'évaluation et d'hypothèses que voici :

*Instruments financiers évalués à la valeur comptable* - On suppose que la juste valeur estimative des éléments d'actif et de passif qui suivent équivaut approximativement à la valeur comptable, étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme :

- Encaisse et placements à court terme
- Autres éléments d'actif
- Créditeurs et charges à payer
- Intérêts courus sur emprunts
- Billets à court terme

## 15 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

*Valeurs mobilières* - La juste valeur des titres est fournie à la note 5 afférente aux états financiers.

*Prêts* - Dans le cas des prêts rentables à taux variable, la juste valeur estimative est présumée égale à la valeur comptable. Pour ce qui est des prêts rentables à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée en actualisant les flux de trésorerie aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché, au 31 mars, à l'égard de nouveaux prêts semblables, jusqu'à l'échéance ou la révision. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2 sous *Provision cumulée pour créances irrécouvrables*.

*Placements de capital de risque* - La juste valeur estimative des placements de capital de risque effectués durant l'exercice en cours est présumée égale à la valeur comptable. Dans le cas des placements dans des sociétés dont les actions sont cotées en bourse, la juste valeur correspond au cours des actions au 31 mars. La juste valeur des autres placements est estimée au moyen des multiples établis à l'égard des bénéfices.

*Billets à long terme* - La juste valeur des billets à long terme est fondée sur les cours du marché pour des émissions semblables, ou sur les taux courants offerts à la Banque sur des billets ayant la même durée résiduelle.

*Instruments financiers dérivés* - La juste valeur des instruments financiers dérivés est fournie à la note 16 afférente aux états financiers.

## 16 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Tel que décrit dans la note 2, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques du marché de certains instruments financiers figurant au bilan. Ces instruments sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, de taux de change, des investissements ou des indices boursiers et peuvent comprendre ce qui suit :

***Swaps***

Les swaps supposent l'obligation d'échanger des paiements sur un montant nominal de référence spécifique, pour une période déterminée. Un *swap de taux d'intérêt* suppose l'échange de versements d'intérêt à taux fixe ou flottant. Un *swap croisé* suppose l'échange à la fois de taux d'intérêt et de montants nominaux de référence libellés en deux devises différentes. Dans le cas d'un *swap sur rendement d'actions*, l'un des paiements échangés représente la variation de l'indice boursier avec le temps alors que l'autre est fondé sur les taux fixes ou flottants convenus.

***Contrats à terme***

Les *contrats à terme* sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente de devises ou d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de la Banque au 31 mars, telle que représentée par les justes valeurs positives et négatives :

| | **2005** | | | 2004 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Positive** | **Négative** | **Montant net** | Positive | Négative | Montant net |
| **Instruments financiers dérivés** | | | | | | |
| Contrats de swap de taux d'intérêt | **3 857 $** | **8 129 $** | **(4 272)$** | 8 173 $ | 1 990 $ | 6 183 $ |
| Contrats de swap sur rendement d'actions | **324 755** | **76 238** | **248 517** | 377 346 | 85 069 | 292 277 |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | **–** | **3** | **(3)** | 106 | 29 | 77 |
| Contrats de swap croisé | **11 940** | **200 314** | **(188 374)** | 27 384 | 75 067 | (47 683) |
| Contrats de change à terme | **1 326** | **20 123** | **(18 797)** | 73 | 10 086 | (10 013) |
| **Juste valeur totale** | **341 878 $** | **304 807 $** | **37 071 $** | 413 082 $ | 172 241 $ | 240 841 $ |
| Déduction faite de l'impact des accords généraux de compensation | **125 646** | **125 646** | **–** | 116 843 | 116 843 | – |
| **Total** | **216 232 $** | **179 161 $** | **37 071 $** | 296 239 $ | 55 398 $ | 240 841 $ |

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de diverses méthodes dont les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments qui présentent les mêmes échéances et caractéristiques, et l'analyse de la valeur actualisée nette ou d'autres méthodes d'évaluation du prix suivant le cas.

***Risque de crédit***

Les montants nominaux de référence des instruments financiers détenus par la Banque ne reflètent pas le risque de crédit ou le risque du marché associé aux contrats. Le seul risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait la Banque dans ces opérations serait limité à la différence de valeur des devises en question et/ou de taux d'intérêt telle qu'elle est représentée par les justes valeurs positives des opérations en position de gain non réalisé. La Banque limite le risque auquel elle est ainsi exposée en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme aux directives du ministère des Finances, et elle est d'avis qu'elle n'a pas de concentration significative dans une quelconque institution financière. La Banque vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties et s'efforce de réduire le risque de crédit en concluant des accords généraux de compensation avec les contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats dont la position est favorable se trouve éliminé par un accord général de compensation uniquement dans la mesure où les contrats en position défavorable qui ont été conclus avec la même contrepartie ne seront pas acquittés avant les contrats en position favorable. Le risque de crédit global auquel la Banque est exposée à l'égard des instruments dérivés peut changer considérablement dans un laps de temps très court, étant donné qu'il est affecté par chacune des transactions assujetties à l'entente.

| **Risque de crédit lié à la contrepartie** | **Cote de risque de la contrepartie** | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **AAA** | **AA- à AA+** | **A à A+** | **Total** |
| **Valeur de remplacement positive brute** | **– $** | **223 441 $** | **118 437 $** | **341 878 $** |
| **Impact des accords généraux de compensation** | **–** | **(77 826)** | **(47 820)** | **(125 646)** |
| **Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation)** | **– $** | **145 615 $** | **70 617 $** | **216 232 $** |
| Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) 2004 | 387 $ | 212 615 $ | 83 237 $ | 296 239 $ |
| **Nombre de contreparties** | | | | |
| **31 mars 2005** | **0** | **4** | **2** | |
| 31 mars 2004 | 1 | 5 | 9 | |

Le tableau qui suit résume le montant nominal de référence, selon la durée jusqu'à l'échéance ou la date de révision, et la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés :

| | Durée jusqu'à l'échéance ou la révision | | | | | | | | **2005** | | 2004 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | À l'intérieur d'un an | % | De 1 à 3 ans | % | De 3 à 5 ans | % | Plus de 5 ans | % | **Montant nominal de référence** | **Valeur de remplacement** | Montant nominal de référence | Valeur de remplacement |
| **Contrats de taux d'intérêt** | | | | | | | | | | | | |
| $CAN à payer - fixe | 15 000 $ | 5,60 | – $ | – | – $ | – | – $ | – | **15 000 $** | **– $** | 25 000 $ | – $ |
| $CAN à recevoir - fixe | 130 000 | 5,00 | 165 000 | 3,68 | 90 000 | 3,70 | 10 000 | 5,36 | **335 000** | **1 849** | 139 355 | 3 812 |
| $US à recevoir - fixe | – | – | – | – | – | – | 10 499 | 5,58 | **10 499** | **–** | 41 201 | 459 |
| Swaps de référence | 75 000 | s.o. | – | – | – | – | – | – | **75 000** | **–** | 1 017 000 | 274 |
| Contrats de swap sur rendement d'actions | 155 193 | s.o. | 582 431 | s.o. | 877 815 | s.o. | 1 345 426 | s.o. | **2 960 865** | **324 755** | 2 900 115 | 377 346 |
| Autres contrats | – | – | 18 812 | s.o. | – | – | 27 861 | – | **46 673** | **2 009** | 18 812 | 3 628 |
| | 375 193 | | 706 243 | | 967 815 | | 1 393 786 | | **3 443 037** | **328 613** | 4 141 483 | 385 519 |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt | 10 000 | s.o. | – | – | – | – | – | – | **10 000** | **–** | 620 000 | 106 |
| Contrats de swap croisé | – | – | 84 600 | s.o. | 178 051 | s.o. | 1 901 506 | s.o. | **2 164 157** | **11 939** | 1 674 868 | 27 384 |
| Total des contrats de taux d'intérêt | 385 193 | | 790 843 | | 1 145 866 | | 3 295 292 | | **5 617 194** | **340 552** | 6 436 351 | 413 009 |
| **Contrats de devises** | | | | | | | | | | | | |
| Contrats de change à terme | 1 192 280 | s.o. | – | – | – | – | – | – | **1 192 280** | **1 326** | 588 995 | 73 |
| Total des contrats de devises | 1 192 280 | | – | | – | | – | | **1 192 280** | **1 326** | 588 995 | 73 |
| **Total** | 1 577 473 $ | | 790 843 $ | | 1 145 866 $ | | 3 295 292 $ | | **6 809 474 $** | **341 878 $** | 7 025 346 $ | 413 082 $ |
| Déduction faite de l'impact des accords généraux de compensation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | **125 646** | – | 116 843 |
| **Total** | 1 577 473 $ | | 790 843 $ | | 1 145 866 $ | | 3 295 292 $ | | **6 809 474 $** | **216 232 $** | 7 025 346 $ | 296 239 $ |

s.o. – sans objet ou les taux pondérés ne sont pas significatifs

Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des flux de trésorerie.

La valeur de remplacement représente ce qu'il en coûterait pour remplacer, aux taux courants du marché, tous les contrats en position de gain non réalisé.

Les taux représentent la moyenne pondérée des taux d'intérêt que la Banque s'est engagée, par contrat, à payer ou à recevoir jusqu'à l'échéance ou à la révision. La contrepartie à taux flottant de presque tous les contrats de swap en dollars canadiens est fondée sur les acceptations bancaires canadiennes d'une durée d'un ou de trois mois. Tous les montants en dollars US sont convertis en dollars canadiens.

## 17 - ÉCART DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt survient lorsqu'un passif est réglé ou renégocié à une date future qui ne compense pas l'actif qu'il finance. Ces différences en termes de durée couvrent les instruments financiers figurant et ne figurant pas au bilan. La Banque utilise des stratégies d'emprunt et des instruments dérivés afin de gérer de façon continue ce risque avec, comme objectif, de minimiser de telles différences.

## 18 - GARANTIES, PASSIF ÉVENTUEL ET ENGAGEMENTS

### *Garanties*

Les diverses garanties et indemnisations que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres tiers sont présentées ci-dessous.

*Instruments dérivés*
De par ses activités de financement, la Banque a négocié un contrat écrit de produit dérivé de crédit en vertu duquel la contrepartie est compensée des pertes sur un portefeuille de prêts désigné, advenant une défaillance ou un autre événement déclencheur défini. En règle générale, une entreprise ou une entité publique est la contrepartie de contrats écrits de produits dérivés de crédit qui répondent aux caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond éventuel des paiements futurs sur ce produit dérivé de crédit est de 33 251 $ et est inclus dans le bilan sous le poste des passifs liés aux dérivés.

*Indemnisations*
Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats prévoyant des indemnisations, tels les contrats d'achat, les contrats d'emploi, les contrats de services et les contrats de location. Dans ces contrats, la Banque peut indemniser les contreparties de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent : amendements des lois et règlements (dont la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, éléments de passif non mentionnés, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers, etc. Les dispositions en matière d'indemnisation varient selon la nature du contrat. Dans bien des cas, les dispositions en matière d'indemnisation ne renferment aucun montant ou limite prédéterminée, et il est difficile de prédire quand auront lieu les événements susceptibles de déclencher un paiement. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qui pourrait être payable aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a jamais versé de paiements appréciables en vertu de ces indemnisations.

### *Passif Éventuel*

La Banque fait l'objet d'un recours collectif intenté par ses employés retraités relativement à l'excédant et au remboursement de certaines dépenses du régime de retraite. La Banque considère avoir une défense méritoire contre ces réclamations. Cependant, à ce stade, il est trop tôt pour prédire le dénouement dans cette affaire.

L'ancien président et chef de la direction de la Banque, qui a été remercié de ses fonctions en février 2004, a intenté une action contre le gouvernement fédéral réclamant des dommages compensatoires résultant de la cessation de son emploi par le gouvernement. La Banque est mise en cause, mais n'est toutefois pas une partie à l'action et aucune réclamation monétaire ou autre n'a été portée contre elle.

Vu l'incertitude entourant l'issue de ces litiges et leurs possibles répercussions financières, aucune provision n'a été comptabilisée par la Banque.

La Banque fait l'objet de poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis qu'advenant que la Banque soit tenue responsable suite à une ou à plusieurs de ces poursuites, le montant global du passif qui en résulterait ne serait pas significatif.

### *Engagements*

Les montants non déboursés sur les prêts autorisés totalisent 958 000 $ au 31 mars 2005. Ces engagements de prêt s'échelonnent sur une période moyenne de trois mois (83 500 $ à taux fixe, 875 300 $ à taux flottant). Les taux d'intérêt effectifs sur ces engagements de prêt varient de 4,7 % à 18,0 %. La quote-part de la Banque des montants non déboursés incluse dans le montant total ci-dessus mentionné, sur les placements dans des coentreprises totalisent 18 000 $ au 31 mars 2005. Les montants non déboursés sur les placements de capital de risque autorisés totalisent 112 900 $ au 31 mars 2005.

## 18 - GARANTIES, PASSIF ÉVENTUEL ET ENGAGEMENTS (suite)

Les engagements minimums exigibles en vertu des contrats de location-exploitation des locaux de la Banque sont les suivants :

| | |
|---|---|
| 2006 | **20 178 $** |
| 2007 | **19 564** |
| 2008 | **17 454** |
| 2009 | **15 875** |
| 2010 | **13 820** |
| 2011 - 2020 | **86 719** |
| | **173 610 $** |

## 19 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Banque offre aux employés admissibles des régimes de retraite à prestations déterminées (« régimes de retraite ») qui leur procurent des avantages postérieurs à l'emploi en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Ces prestations de retraite sont pleinement indexées en fonction de l'Indice des prix à la consommation. La Banque offre aussi aux employés et aux retraités admissibles des avantages sous forme d'assurance-maladie et d'assurance-vie ainsi que d'autres avantages.

Les tableaux qui suivent présentent, dans l'ensemble, l'information relative aux régimes d'avantages sociaux futurs, sur la base de l'année civile :

| | **Régime de retraite agréé** | | **Régimes supplémentaires de retraite** | | **Autres régimes** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **2005** | 2004 | **2005** | 2004 | **2005** | 2004 |
| **Variation de l'obligation au titre des prestations constituées** | | | | | | |
| *Solde à l'ouverture de l'exercice* | **410 936 $** | 380 192 $ | **36 637 $** | 30 862 $ | **85 126 $** | 81 567 $ |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | **15 715** | 13 935 | **1 029** | 854 | **3 398** | 3 079 |
| Intérêts débiteurs sur les obligations au titre de prestations constituées | **26 116** | 26 030 | **2 308** | 2 127 | **5 820** | 5 465 |
| Cotisations des salariés[1] | **509** | – | **–** | – | **–** | – |
| Prestations versées | **(18 105)** | (16 988) | **(1 426)** | (417) | **(4 988)** | (3 594) |
| (Gain) perte actuariel(le) | **22 302** | 7 767 | **39** | 3 211 | **10 849** | (1 391) |
| *Solde à la clôture de l'exercice* | **457 473** | 410 936 | **38 587** | 36 637 | **100 205** | 85 126 |
| **Variation de juste valeur des actifs des régimes** | | | | | | |
| *Solde à l'ouverture de l'exercice* | **453 920 $** | 422 309 $ | **3 377 $** | 3 607 $ | **– $** | – $ |
| Cotisations des salariés[1] | **509** | – | **–** | – | **–** | – |
| Cotisations de l'employeur | **–** | – | **1 027** | 151 | **4 988** | 3 594 |
| Rendement réel des actifs des régimes durant l'exercice | **44 909** | 48 599 | **17** | 36 | **–** | – |
| Prestations versées | **(18 105)** | (16 988) | **(1 426)** | (417) | **(4 988)** | (3 594) |
| *Solde à la clôture de l'exercice* | **481 233** | 453 920 | **2 995** | 3 377 | **–** | – |
| **Excédent (déficit) à la clôture de l'exercice** | **23 760 $** | 42 984 $ | **(35 592)$** | (33 260) $ | **(100 205)$** | (85 126) $ |
| Cotisations de l'employeur après le 31 décembre | **–** | – | **195** | 532 | **313** | 750 |
| Obligation (actif) transitoire non amortie | **(47 044)** | (60 485) | **1 049** | 783 | **1 578** | 1 775 |
| Perte actuarielle nette non amortie | **83 980** | 78 332 | **7 529** | 8 048 | **13 102** | 2 766 |
| **Actif (passif) au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice[2]** | **60 696 $** | 60 831 $ | **(26 819)$** | (23 897) $ | **(85 212)$** | (79 835) $ |

[1] Présentement, les employés de la Banque ne cotisent pas aux régimes de retraite pour les services rendus au cours de l'exercice. La Banque a pour responsabilité ultime de veiller à ce que les obligations au titre des régimes de retraite soient capitalisées adéquatement avec le temps. Dans des circonstances particulières, il est permis aux employés de cotiser certains montants aux régimes de retraite pour racheter des années de service qui ne sont pas gagnées.

[2] Le montant net est constaté dans le bilan sous « Autres éléments de passif » ou « Autres éléments d'actif », selon le cas.

## 19 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La perte actuarielle nette non amortie dans le régime de retraite agréé de la Banque est de 83 980 $, ce qui excède 10 % de la juste valeur des actifs du régime et ce, de 35 857 $ au 31 décembre 2004. La perte actuarielle nette non amortie dans les régimes supplémentaires de retraite est de 7 529 $, ce qui excède 10 % du solde de l'obligation au titre des prestations constituées et ce, de 3 670 $ au 31 décembre 2004. Ces excédents seront amortis en tant que coût au titre du régime sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés actifs à partir du 1er avril 2005. En raison de ces changements et d'autres facteurs, le coût au titre des régimes devrait augmenter d'environ 1,6 million de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006. L'amortissement de la perte actuarielle nette survenant après le 31 mars 2006 sera principalement affecté par la différence entre les résultats de placements futurs et le rendement prévu des actifs du régime.

Le coût au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans le poste « Traitements et avantages sociaux » et s'établit comme suit :

| | Régime de retraite agréé | | Régimes supplémentaires de retraite | | Autres régimes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **2005** | 2004 | **2005** | 2004 | **2005** | 2004 |
| **Coût au titre des régimes** | | | | | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | **15 715 $** | 13 935 $ | **1 029 $** | 854 $ | **3 398 $** | 3 079 $ |
| Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées | **26 116** | 26 030 | **2 309** | 2 127 | **5 820** | 5 465 |
| Rendement réel des actifs des régimes | **(44 909)** | (48 599) | **(17)** | (36) | – | – |
| Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constituées | **22 302** | 7 767 | **39** | 3 211 | **(1 971)** | 288 |
| **Coût de la période** | **19 224** | (867) | **3 360** | 6 156 | **7 247** | 8 832 |
| Écarts entre le coût de la période et le coût constaté portant sur : | | | | | | |
| Rendement sur les actifs du régime | **12 637** | 17 563 | **(98)** | (94) | – | – |
| Perte actuarielle (gain actuariel) | **(18 285)** | (1 480) | **618** | (2 849) | **2 483** | (310) |
| Obligation (actif) transitoire | **(13 441)** | (13 441) | **(267)** | (267) | **197** | 197 |
| **Coût des prestations déterminées de l'exercice terminé le 31 mars** | **135 $** | 1 775 $ | **3 613 $** | 2 946 $ | **9 927 $** | 8 719 $ |

Les montants présentés ci-dessus relativement à l'obligation au titre des prestations constituées et à la valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

| | Régimes supplémentaires de retraite | | Autres régimes | |
|---|---|---|---|---|
| | **2005** | 2004 | **2005** | 2004 |
| Juste valeur des actifs des régimes | **2 995 $** | 3 377 $ | **– $** | – $ |
| Obligation au titre des prestations constituées | **38 587** | 36 637 | **100 205** | 85 126 |

Au 31 décembre 2004, la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé de la Banque est de :

| | | |
|---|---|---|
| Encaisse et placements à court terme | **2 687 $** | 0,6 % |
| Obligations | **185 906** | 38,6 % |
| Actions ordinaires et privilégiées | **292 295** | 60,7 % |
| Autres actifs, déduction faite du passif | **345** | 0,1 % |
| Actif net disponible pour les prestations | **481 233 $** | 100,0 % |

## 19 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues pour évaluer les obligations de la Banque au titre des prestations constituées (moyennes pondérées) sont les suivantes :

| | Régime de retraite agréé | | Régimes supplémentaires de retraite | | Autres régimes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **2005** | 2004 | **2005** | 2004 | **2005** | 2004 |
| **Hypothèses actuarielles significatives servant à établir l'obligation au titre des prestations constituées** | | | | | | |
| Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice | **6,25 %** | 6,75 % | **6,25 %** | 6,75 % | **6,25 % - 6,75 %** | 6,75 % |
| Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice | **6,00 %** | 6,25 % | **6,00 %** | 6,25 % | **6,00 %** | 6,25 % - 6,75 % |
| Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes[1] | **7,25 %** | 7,50 % | **3,63 %** | 3,75 % | **–** | – |
| **Hypothèses actuarielles significatives servant à établir le coût annuel des prestations** | | | | | | |
| Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice | **6,25 %** | 6,75 % | **6,25 %** | 6,75 % | **6,25 % - 6,75 %** | 6,75 % |
| Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice | **6,00 %** | 6,25 % | **6,00 %** | 6,25 % | **6,00 %** | 6,25 % - 6,75 % |
| Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes[1] | **7,25 %** | 7,50 % | **3,63 %** | 3,75 % | **–** | – |

[1] Le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes est calculé à partir des éléments d'actif évalués à leur juste valeur.

La Banque prévoit que le taux de croissance moyen de la rémunération équivaudra au taux d'inflation qui devrait être de 2,75 % (en 2004, 3,25 %), majoré d'un gain de productivité de 0,5 % et d'un ajustement relatif aux augmentations au mérite et aux promotions.

Aux fins de l'évaluation, la Banque suppose que le coût des soins médicaux sera de 7,25 % en 2005, diminuant de 0,75 % par an jusqu'à 4,25 % en 2009 et les années subséquentes (8 % en 2005, diminuant de 0,75 % par an jusqu'à 4,25 % en 2009 et les années subséquentes).

La Banque a deux types d'obligation au titre de prestations déterminées : une pour les régimes de retraite et l'autre pour les autres avantages sociaux futurs. Ces obligations sont équivalentes au montant des prestations de retraite et des autres régimes que les employés de la Banque et les retraités ont accumulé au 31 décembre précédant la fin de l'année financière. La charge au titre des régimes est calculée à cette date pour le 31 mars qui suit. L'obligation relative aux avantages postérieurs à la retraite a été déterminée selon les évaluations au 31 mars de l'année précédente. L'obligation relative aux avantages postérieurs à l'emploi a été évaluée au 31 mars 2005.

Les actuaires de la Banque préparent les évaluations annuelles pour les obligations au titre de prestations constituées pour les régimes de retraite et pour les autres avantages sociaux futurs que les employés et retraités de la Banque ont accumulé au 31 mars. Ces évaluations sont fondées sur les hypothèses de la direction concernant les taux d'actualisation, la croissance de la rémunération, la durée moyenne restante de la carrière active, le taux de mortalité et l'évolution des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé par la direction selon les conditions de marché au 31 décembre précédant la nouvelle année financière (1er avril). Les autres hypothèses sont fondées sur des prévisions à long terme.

**Sensibilité des hypothèses**

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses économiques clés utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite, des régimes supplémentaires, des autres régimes et des frais connexes, ainsi que les effets d'une augmentation et d'une diminution d'un point de pourcentage de ces hypothèses :

| Augmentation (diminution) | Régime de retraite agréé | Régimes supplémentaires de retraite | Autres régimes |
|---|---|---|---|
| Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme | 7,25 % | 3,63 % | s.o. |
| Augmentation de 1 % | (4 451) | (16) | s.o. |
| Diminution de 1 % | 4 451 | 16 | s.o. |
| Taux d'actualisation | 6,25 % | 6,25 % | 6,25 % |
| Augmentation de 1 % | (7 211) | (692) | (12) |
| Diminution de 1 % | 12 238 | 841 | 81 |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,85 % | 3,85 % | 3,85 % |
| Augmentation de 0,25 % | 677 | 49 | 21 |
| Diminution de 0,25 % | (658) | (47) | (22) |
| Taux de croissance présumé du coût global des soins de santé | | | |
| Augmentation de 1 % | s.o. | s.o. | 9 870 |
| Diminution de 1 % | s.o. | s.o. | (6 848) |

## 20 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

De par son appartenance au gouvernement du Canada, la Banque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par celui-ci. La Banque a conclu des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des modalités et conditions semblables à celles s'appliquant aux parties non apparentées.

## 21 – RÉSULTATS D'EXPLOITATION SECTORIELS

Les activités de la Banque sont groupées en deux principaux secteurs d'exploitation, à savoir les Prêts et le Capital de risque. L'information sur les revenus, les frais et le bénéfice net de ces secteurs d'exploitation est présentée dans l'état des résultats et les actifs moyens de Prêts et de Capital de risque sont présentés aux notes 6 et 8 respectivement.

## 22 – DONNÉES FINANCIÈRES CORRESPONDANTES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2005.

# Résultats financiers et d'exploitation rétrospective quinquennale

| STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| **PRÊTS ET CAPITAL DE RISQUE** | | | | | |
| Total du financement engagé | | | | | |
| au 31 mars | | | | | |
| Montant | **9 618 535 $** | 8 844 758 $ | 8 025 719 $ | 7 201 137 $ | 6 352 838 $ |
| Nombre de clients | **24 571** | 22 966 | 21 897 | 20 780 | 19 664 |
| Engagement envers les clients – Activités de prêt | | | | | |
| au 31 mars | | | | | |
| Montant | **9 014 146 $** | 8 354 022 $ | 7 595 964 $ | 6 826 948 $ | 6 056 761 $ |
| Nombre de clients | **24 369** | 22 796 | 21 733 | 20 625 | 19 533 |
| Engagement envers les clients – Placements | | | | | |
| au 31 mars | | | | | |
| Montant | **604 389 $** | 490 736 $ | 429 755 $ | 374 189 $ | 296 077 $ |
| Nombre de clients | **202** | 170 | 164 | 155 | 131 |
| Total du financement autorisé | | | | | |
| Montant net | **2 409 707 $** | 2 191 459 $ | 2 124 596 $ | 1 845 425 $ | 1 647 032 $ |
| Nombre | **7 603** | 7 338 | 6 387 | 5 806 | 5 173 |
| Activités de prêt autorisées | | | | | |
| Montant net | **2 266 588 $** | 2 082 647 $ | 2 031 907 $ | 1 739 404 $ | 1 532 870 $ |
| Nombre | **7 523** | 7 268 | 6 326 | 5 743 | 5 102 |
| Placements autorisés | | | | | |
| Montant net | **143 119 $** | 108 812 $ | 92 689 $ | 106 021 $ | 114 162 $ |
| Nombre | **80** | 70 | 61 | 63 | 71 |
| **STATISTIQUES FINANCIÈRES** | | | | | |
| Revenu net d'intérêts et autres revenus en % du portefeuille de prêts moyen | **5,7 %** | 5,8 % | 5,8 % | 5,9 % | 5,8 % |
| Provision pour créances irrécouvrables en % du portefeuille de prêts moyen | **0,7 %** | 1,7 % | 1,5 % | 1,7 % | 2,0 % |
| Frais d'exploitation et d'administration en % du portefeuille de prêts moyen | **2,8 %** | 2,8 % | 2,8 % | 2,9 % | 3,1 % |
| Ratio d'efficience | **48,5 %** | 48,7 % | 47,8 % | 48,5 % | 52,6 % |
| **REVENUS DE CONSULTATION** | **18 924 $** | 20 006 $ | 18 221 $ | 18 189 $ | 17 724 $ |

# Résultats financiers et d'exploitation rétrospective quinquennale

| DONNÉES FINANCIÈRES | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| **ÉTAT DES RÉSULTATS** | | | | | |
| pour les exercices terminés le 31 mars | | | | | |
| Bénéfice net (perte nette) | | | | | |
| Prêts | **172 518 $** | 92 555 $ | 94 507 $ | 80 458 $ | 37 254 $ |
| Consultation | **(2 887) $** | (3 135) $ | (3 142) $ | (5 748) $ | (5 100) $ |
| Capital de risque | **(56 143) $** | (30 299) $ | (59 485) $ | (20 977) $ | 56 168 $ |
| Bénéfice net | **113 488 $** | 59 121 $ | 31 880 $ | 53 733 $ | 88 322 $ |
| **BILAN** | | | | | |
| au 31 mars | | | | | |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables | **7 582 838 $** | 6 977 544 $ | 6 288 636 $ | 5 669 513 $ | 5 054 254 $ |
| Placements de capital de risque, déduction faite de la réduction de la valeur comptable des placements de capital de risque | **383 649 $** | 345 624 $ | 301 945 $ | 271 064 $ | 206 360 $ |
| Total de l'actif | **9 445 161 $** | 8 809 218 $ | 7 791 359 $ | 6 897 204 $ | 6 225 518 $ |
| Total de l'avoir de l'actionnaire | **1 569 569 $** | 1 218 459 $ | 1 170 017 $ | 960 320 $ | 923 304 $ |
| Total du passif | **7 875 592 $** | 7 590 759 $ | 6 621 342 $ | 5 936 884 $ | 5 302 214 $ |
| Portefeuille de prêts moyen | **7 756 821 $** | 7 136 429 $ | 6 402 284 $ | 5 749 376 $ | 5 194 279 $ |

# Régie d'entreprise

## RÉGIE D'ENTREPRISE : RENFORCER LES CONTRÔLES ET LA RESPONSABILISATION

La régie d'entreprise de la BDC est fondée sur l'éthique et la volonté collective de nos administrateurs, de la direction et des employés d'exprimer nos valeurs fondamentales dans leur conduite professionnelle.

La BDC s'est engagée à développer une régie d'entreprise forte et a amélioré au cours des dernières années sa structure et son processus. Face à l'importante évolution de la gouvernance et de l'éthique dans le secteur privé et au regard des constatations du rapport de vérification de novembre 2003 de la vérificatrice générale relativement au Programme des commandites, le conseil a mis en œuvre au cours de l'exercice 2005 un large éventail de mesures visant à renforcer le régime de transparence, de surveillance et de responsabilisation de la BDC.

Dans son rapport d'examen spécial sur la BDC rendu public en juillet 2004 (disponible dans le site Web de la BDC à la section « Gouvernance »), la vérificatrice générale déclarait que la BDC « possède les éléments de base d'un bon cadre de gouvernance » et qu'elle « a consacré des efforts importants à la mise en place et à la modernisation de ses structures, de ses systèmes et de ses pratiques de gouvernance ».

Lorsque le Conseil du Trésor a publié son rapport intitulé *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada* en février 2005, la BDC avait eu la satisfaction de signaler qu'elle avait mis en œuvre la plupart des mesures applicables aux sociétés d'État.

## FONCTIONS D'INTENDANCE DU CONSEIL

Les politiques de régie d'entreprise de la BDC sont conçues pour aider le conseil à superviser la direction et à approuver l'orientation que celle-ci entend donner à la BDC tout en tenant compte de son mandat d'intérêt public ainsi que de sa culture fondée sur des principes sains et éthiques quant à la conduite des affaires.

Composé de 12 membres, le conseil puise sa force dans les antécédents, la diversité, les qualités, les capacités et l'expérience de ses membres.

Le conseil est responsable des questions suivantes.

## LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le conseil participe annuellement à une séance de planification stratégique organisée et dirigée par l'équipe de la haute direction. Il s'agit d'une étape essentielle du processus annuel de planification stratégique de la BDC qui atteint son point culminant avec le dépôt auprès de l'actionnaire de la BDC du Plan d'entreprise quinquennal annuel approuvé par le conseil. Le Plan d'entreprise établit les objectifs de la BDC pour une exploitation commerciale rentable à l'échelle du Canada, aidant ainsi à créer et à favoriser le développement des PME canadiennes.

Tout au long de l'année, le conseil a surveillé la mise en œuvre et l'efficacité du Plan d'entreprise.

## GESTION DES RISQUES

Réalisant que l'évaluation des risques est un exercice dynamique et que l'environnement au sein duquel la BDC poursuit ses activités est en constante évolution, le conseil a étudié les principaux risques dans les secteurs crédit, marché et exploitation qui seraient susceptibles d'affecter la BDC et a approuvé le processus proposé par la direction visant à les surveiller et assurer leur gestion. Le conseil a également procédé à un examen des « limites de groupe », c'est-à-dire des limites de prêt offertes aux entreprises selon leur niveau d'évaluation des risques et a adopté de nouvelles lignes de conduite.

Une politique en matière de risque de trésorie régissant la mesure, la surveillance et l'atténuation des risques financiers et d'entreprise a été également examinée et approuvée par le conseil.

## PLAN DE RELÈVE ET ÉVALUATION DE LA DIRECTION

Le Plan de relève, mis à jour une fois par an, a été examiné par le Comité des ressources humaines et approuvé par le conseil. Il a déterminé quels postes avaient un caractère critique ou essentiel et a prévu un mode de sélection de candidats potentiels ainsi que le développement du personnel susceptible de remplir ces postes. L'évaluation et la rémunération de l'équipe de la haute direction ont été également approuvées par le conseil.

## INTÉGRITÉ DES CONTRÔLES INTERNES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION

Le conseil a examiné et rehaussé le mandat du Comité de la vérification et a confirmé son engagement vis-à-vis du principe de l'indépendance en confirmant la reddition de comptes directe de toutes les fonctions de vérification (interne et externe) au Comité de la vérification.

Le conseil a délégué au Comité de la vérification la responsabilité de superviser l'examen des plaintes concernant la divulgation des écarts de conduite. Les rapports sur les résultats des enquêtes sur les actes répréhensibles doivent être fournis au Comité de la vérification sur une base continue.

Le conseil a surveillé la mise en œuvre du projet CREM qui permettra d'améliorer considérablement les systèmes d'information pour la gestion de la clientèle.

## COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES

Un plan approfondi de communication a été transmis au conseil. Ce plan vise à développer et à entretenir des relations productives et harmonieuses avec l'actionnaire et les autres parties intéressées. Le suivi des progrès réalisés en regard du plan a été effectué par le conseil au cours de ses réunions au moyen de rapports réguliers de la direction à ce sujet.

Le conseil veille à la divulgation des renseignements financiers en approuvant le rapport annuel de la BDC et – comme l'exige la loi – en le soumettant à l'actionnaire et subséquemment au Parlement.

## RÉGIE D'ENTREPRISE EN GÉNÉRAL

Le conseil a procédé à de nombreuses améliorations à la structure de la régie d'entreprise de la BDC au cours de l'exercice 2005. En début d'année, il a approuvé un plan d'action et y a incorporé des pratiques tirées du secteur privé, ce qui fait de la BDC un leader incontesté dans ce domaine.

Tout d'abord, les employés de la BDC ont réaffirmé leurs valeurs fondamentales (éthique, connexion client, esprit d'équipe, responsabilité, équilibre entre travail et vie personnelle). Le conseil a par la suite approuvé un nouveau code de conduite du conseil ainsi qu'un code de conduite, d'éthique et de valeurs qui incorpore les valeurs fondamentales de la BDC. Le code de conduite de l'employé s'applique à tous les employés, y compris le président et chef de la direction. Ces deux codes établissent les principes qui guident et orientent nos activités en affaires : observation de la loi, respect de la confiance, équité, objectivité, intégrité et responsabilité de la BDC et des personnes. Ces codes contiennent aussi des dispositions pour le traitement des situations délicates et complexes, comme par exemple la divulgation d'informations sur les actes répréhensibles.

Le conseil a examiné et approuvé la réglementation sur les transactions personnelles des employés en assurant le maintien des normes les plus strictes pour les employés de la BDC. Il est également en train de revoir et de mettre à jour les règles et processus pour les transactions personnelles qui s'appliquent aux administrateurs. Réagissant au rapport de vérification de la vérificatrice générale sur le Programme des commandites publié en novembre 2003, le conseil a approuvé une politique concernant toutes les transactions impliquant la BDC et d'autres ministères et agences gouvernementales de manière à s'assurer que ces transactions seront soumises à l'approbation du conseil.

Au tout début de l'exercice 2005, un Comité de nomination ainsi qu'un Comité spécial ont été créés et leurs mandats approuvés. Le Comité de nomination a déterminé les critères et compétences exigés pour les postes de président du conseil, administrateur et président et chef de la direction et en a fait part à l'actionnaire. Après avoir accompli sa mission, le Comité spécial a été dissous plus tard dans l'année.

Des améliorations à l'accès en temps opportun aux renseignements pertinents dont les administrateurs ont besoin pour exercer leurs fonctions ont été apportées par la direction tout au long de l'année. Avant chaque réunion du conseil et des comités, les administrateurs reçoivent un dossier complet ainsi qu'un sommaire. Après chaque réunion des comités, l'ensemble du conseil reçoit un rapport sur leurs travaux.

Le conseil s'est réuni 12 fois au cours de l'année. Ces réunions se sont tenues à quatre endroits différents au Canada. Comme le montrent les rapports du conseil, le niveau de présence aux réunions du conseil est très élevé.

Le conseil a continué de promouvoir des communications transparentes avec la direction, permettant aux membres de la haute direction de participer aux réunions du conseil. Le conseil a également tenu des séances à huis clos au terme de chaque réunion de manière à favoriser des discussions ouvertes et franches hors de la présence de la direction.

Une fois nommés, les administrateurs assistent à une brève séance d'information et rencontrent tous les membres de la haute direction de manière à recevoir tous les renseignements au sujet des activités de la BDC dont ils ont besoin pour s'acquitter correctement de leurs fonctions. De plus, les administrateurs peuvent communiquer à n'importe quel moment avec les membres de la haute direction pour obtenir tous renseignements complémentaires dont ils pourraient avoir besoin pour remplir leur mandat. Ils sont invités à participer aux activités et aux ateliers de développement professionnel sur la régie d'entreprise ou d'autres sujets liés à leurs responsabilités. Le conseil

a approuvé une nouvelle politique sur l'orientation et la formation continue des administrateurs de manière à officialiser son engagement à exceller et à lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités d'une façon efficace.

Le conseil délègue une partie de son travail à sept comités :

- Comité de régie
- Comité de la vérification
- Comité des ressources humaines
- Comité de la caisse de retraite et fiduciaires de la caisse de retraite
- Comité de crédit et d'investissement
- Comité spécial (jusqu'au 8 décembre 2004)
- Comité de nomination

Le conseil veille à ce que cinq de ces sept comités ne soient composés que de membres du conseil qui ne font pas partie de la direction. Cependant, le président et chef de la direction est membre du Comité de crédit et d'investissement ainsi que du Comité de la caisse de retraite et fiduciaires de la caisse de retraite dont font également partie deux membres de la direction de la BDC et un retraité. Ces comités étudient et supervisent diverses questions qui leur sont adressées par le conseil. Tous les comités font régulièrement rapport au conseil sur leurs activités et soumettent leurs recommandations et résolutions à l'approbation du conseil. Voici une brève description de leurs principales responsabilités et réalisations au cours de l'exercice 2005.

## LES COMITÉS DU CONSEIL DE LA BDC

### Comité de régie

Le comité de régie s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2005.

Ce comité avait la responsabilité de l'examen des politiques suivantes qui ont été adoptées par le conseil en 2005 :

- Divulgation interne d'informations sur les actes répréhensibles
- Code de conduite, d'éthique et de valeurs
- Code de conduite du conseil

Il a examiné et approuvé de nouveaux mandats pour les comités suivants :

- Comité de la vérification
- Comité de nomination
- Comité spécial
- Comité de régie

Il a mené une évaluation officielle de l'efficacité du conseil, de ses comités et de son président. Il a examiné et recommandé pour approbation par le conseil la politique d'orientation et de formation continue des administrateurs et la politique relative aux transactions personnelles des employés.

La composition des divers comités a été envisagée et des recommandations ont été faites au conseil à cet égard.

Président : Cedric E. Ritchie
Membres : Cynthia Desmeules-Bertolin, Louis J. Duhamel, John Hyshka, Kelvin K. M. Ng, Valerie Payn (composition en date du 24 mai 2005)

### Comité de nomination

Conformément aux instructions du Conseil du Trésor, le conseil a établi, au cours de sa réunion du 27 mai 2004, un Comité de nomination chargé d'adopter un nouveau processus de nomination fondé sur le mérite pour le chef de la direction.

Président : Terry B. Grieve, CA
Membres : Louis J. Duhamel, James A. Durrell, Roslyn Kunin, Cedric E. Ritchie
(composition en date du 30 mars 2005)

Le Comité de nomination a fusionné avec le Comité de régie le 24 mai 2005.

### Comité de la vérification

Le Comité de la vérification s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2005 et a supervisé l'étape de l'examen spécial. La *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la BDC se soumette à un examen spécial effectué par ses vérificateurs tous les cinq ans. Le comité a reçu des mises à jour périodiques et a examiné le rapport final ainsi que les plans d'action de la direction. Au cours de l'année, les membres du comité ont achevé l'amélioration de leur mandat et de leur plan de travail. Dans le cadre de ses responsabilités de donner le ton en ce qui concerne le contrôle interne, le comité a examiné le Code de conduite, d'éthique et de valeurs révisé de la BDC, la politique sur les actes répréhensibles ainsi que les exigences relatives aux rapports et à la supervision par le comité. Responsable de la supervision des rapports financiers, le comité aide le conseil en examinant les résultats financiers trimestriels, l'indépendance des vérificateurs externes et leur participation à la vérification financière annuelle.

Les états financiers et la section portant sur les commentaires et analyses de la direction du rapport annuel sont examinés avant leur approbation par le conseil. L'équipe de vérification interne et d'inspection fournit un plan de travail annuel ainsi que des rapports trimestriels décrivant les résultats de son travail. Au cours de l'année, le comité a rencontré les vérificateurs externes à trois reprises et le vérificateur interne une fois en séances privées.

Président : Terry B. Grieve, CA

Membres : Trevor Adey, Stan Bracken-Horrocks, Léandre Cormier, John Hyshka, Roslyn Kunin, Leo Ledohowski (composition en date du 24 mai 2005)

**Comité des ressources humaines**

Le Comité des ressources humaines est responsable de l'examen des programmes et pratiques des administrateurs relativement à la gestion efficace des ressources humaines. Il doit s'assurer de leur harmonisation avec les objectifs institutionnels de la BDC tout en conservant la valeur de l'actionnaire et faire des recommandations pour approbation par le conseil.

Sur une base annuelle, le comité examine et recommande :

- Un plan stratégique des ressources humaines avec ses objectifs;
- Les principaux programmes et politiques de rémunération, les objectifs annuels institutionnels de rendement et les résultats par rapport à ces objectifs;
- Un plan de relève pour les postes clés et essentiels de la BDC;
- Un sommaire des évaluations du rendement et les versements de rémunération aux membres de la haute direction.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité des ressources humaines a tenu six réunions au cours desquelles plusieurs initiatives essentielles ont été étudiées et approuvées. Le plan stratégique des ressources humaines, la mise en œuvre de la rémunération globale (visant à offrir aux employés de la BDC une rémunération correspondant de plus près aux pratiques du marché, ainsi qu'une souplesse accrue en ce qui concerne le régime de retraite de la BDC) et l'introduction de la nouvelle structure de la caisse de retraite, la refonte de certains programmes d'encouragement, le plan de relève de la BDC et les évaluations annuelles du rendement et les versements de la rémunération aux membres de la haute direction ont été certaines des questions portées à l'attention du conseil.

Président : Louis J. Duhamel

Membres : Trevor Adey, Léandre Cormier, Terry B. Grieve, Kelvin K. M. Ng, Valerie Payn (composition en date du 24 mai 2005)

**Comité de la caisse de retraite et fiduciaires de la caisse de retraite**

Le Comité de la caisse de retraite et fiduciaires de la caisse de retraite surveille les activités de la caisse de retraite, veille à ce qu'elle soit administrée et financée selon les lois applicables et vérifie que toute modification à la caisse correspond bien au mandat du comité.

Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2005 pour examiner le rendement des conseillers en placement responsables de la caisse, les états financiers et les hypothèses actuarielles du régime de retraite. Des modifications ont été apportées à la structure de gestion pour améliorer le rendement financier et la stabilité de la caisse.

Du fait de l'amélioration des marchés boursiers intérieur et international, la caisse a fait état d'un rendement positif de son actif pour l'année prenant fin le 31 décembre 2004.

Président : Louis J. Duhamel

Membres : André Bourdeau, Clément Albert, Cynthia Desmeules-Bertolin, Mary Karamanos, Roslyn Kunin, Leo Ledohowski, Yves Milette, Cedric E. Ritchie (composition en date du 24 mai 2005)

**Comité de crédit et d'investissement**

Le Comité de crédit et d'investissement s'est réuni à 26 reprises au cours de l'exercice 2005. Il a approuvé les prêts et les investissements en capital de risque qui allaient au-delà de l'autorité conférée à la direction.

Président : Cedric E. Ritchie

Membres : André Bourdeau, Stan Bracken-Horrocks, Léandre Cormier, Terry B. Grieve, Roslyn Kunin (composition en date du 24 mai 2005)

**Comité spécial**

Les fonctions du Comité spécial étaient essentiellement de veiller au suivi adéquat de questions pouvant porter sur un ancien président et chef de la direction, et de surveiller les conséquences du remplacement du président et chef de la direction. Une fois ces deux questions résolues, le Comité spécial a été dissous au cours de la réunion du conseil du 8 décembre 2004.

# Conseil d'administration

**CEDRIC E. RITCHIE, O.C.**
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BDC, TORONTO (ONTARIO)

M. Ritchie est président du conseil d'administration de la BDC depuis janvier 2001. Il a été président du conseil et chef de la direction de la Banque de Nouvelle-Écosse de 1974 jusqu'à sa retraite en 1995. Il est administrateur de plusieurs organisations, dont la Société canadienne des postes, Mercedes-Benz Canada et Twin Mining Corporation. M. Ritchie a obtenu le Brevet de l'Institut des banquiers canadiens et est Officier de l'Ordre du Canada. En 2000, il a été admis au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne.

**ROSLYN KUNIN, PH.D., C.M.**
PRÉSIDENTE, ROSLYN KUNIN & ASSOCIATES INC., VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

M[me] Kunin est devenue administratrice de la BDC le 25 mai 1999. Elle est présidente de Roslyn Kunin & Associates Inc., une entreprise de services de consultation dans le domaine économique. Elle était auparavant économiste régionale à Emploi et Immigration Canada et a occupé plusieurs postes dans le milieu de l'enseignement. M[me] Kunin a été présidente du conseil d'administration de la Bourse de Vancouver et directrice exécutive de The Laurier Institution. M[me] Kunin est Membre de l'Ordre du Canada.

**ANDRÉ BOURDEAU**
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM ET VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF, SERVICES FINANCIERS ET GROUPE-CONSEIL DE LA BDC

M. Bourdeau travaille à la BDC depuis 1973 dans des postes de responsabilité croissante. Parmi ses postes précédents, il a été responsable des opérations pour le Québec, premier vice-président, Exploitation pour le réseau national, responsable des Services de gestion-conseil au Québec et adjoint exécutif au président. M. Bourdeau est titulaire d'une maîtrise en sciences commerciales, option Finance, de l'Université de Sherbrooke.

**VALERIE PAYN**
PRÉSIDENTE
CHAMBRE DE COMMERCE D'HALIFAX, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Valerie Payn, membre du conseil d'administration de la BDC depuis le 24 mars 2005, est présidente de la Chambre de commerce d'Halifax, poste qu'elle occupe depuis la création de la Chambre de commerce en janvier 1995. Elle était auparavant directrice générale du Halifax Board of Trade et la première femme à détenir ce poste depuis l'établissement de l'organisme en 1750. M[me] Payn était directrice générale de la Chambre de commerce du Grand Summerside avant de remplir ses fonctions au Halifax Board of Trade en 1991. M[me] Payn est titulaire d'un M.B.A. de l'Université Saint Mary's à Halifax (Nouvelle-Écosse).

* Nous remercions sincèrement les membres suivants qui ont quitté le conseil depuis notre dernier rapport annuel : Leo Cholakis, Jennifer Corson, James A. Durrell, N. Murray Edwards, Gordon J. Feeney, Oryssia Lennie, Barbara Stymiest and Jean-Claude Villiard.

**LOUIS J. DUHAMEL**
ASSOCIÉ, TAKTIK (DIVISION DE SECOR CONSEIL INC.), MONTRÉAL (QUÉBEC)

M. Duhamel, qui a été nommé au conseil d'administration de la BDC le 30 avril 2003, a occupé divers postes à Secor Conseil Inc., l'un des principaux cabinets d'experts-conseils en gestion au Canada. Il est cofondateur de la division PME de Secor, qui a pour nom Taktik, dont il est maintenant un associé.

**KELVIN K. M. NG**
PRÉSIDENT
NG NORTH INC., EDMONTON (ALBERTA)

Kelvin Ng, membre du conseil d'administration de la BDC depuis le 21 avril 2005, est président de Ng North Inc., cabinet d'experts-conseils en gestion. Antérieurement, il a été député de Cambridge Bay à l'Assemblée législative du Nunavut et il a été le premier vice-premier ministre, ministre des Finances et président du Conseil de gestion financière au gouvernement de ce territoire. M. Ng a aussi fait partie du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pendant deux mandats, et plusieurs portefeuilles lui ont été confiés dans ce gouvernement. Avant son engagement dans la politique territoriale, M. Ng a occupé divers postes de direction dans le secteur privé. Il a également joué un rôle très actif dans diverses chambres de commerce à l'échelle locale et territoriale, en politique municipale ainsi que dans des organismes sans but lucratif. M. Ng a reçu en 2002 la médaille du Jubilé de la Reine qui lui a été décernée pour son apport au mieux-être de la collectivité.

# Conseil d'administration

### LÉANDRE CORMIER

PRÉSIDENT ET PROPRIÉTAIRE
WEST-WOOD INDUSTRIES LTD.,
SCOUDOUC (NOUVEAU-BRUNSWICK)

M. Cormier a été nommé au conseil d'administration de la BDC le 15 août 2002. Il est président et propriétaire de West-Wood Industries Ltd. de Scoudouc (Nouveau-Brunswick), une entreprise de fabrication sur commande de portes et de fenêtres haut de gamme et d'autres produits en bois à valeur ajoutée destinés aux marchés canadien et américain. De 1987 à 2000, M. Cormier a été président et propriétaire de Georgetown Timber Ltd., une entreprise située à Georgetown (Île-du-Prince-Édouard).

### CYNTHIA DESMEULES-BERTOLIN

CONSEILLÈRE PRINCIPALE,
METIS NATION OF ALBERTA, EDMONTON
(ALBERTA)

M[me] Desmeules-Bertolin, qui a été nommée au conseil d'administration de la BDC le 12 mars 2002, est la conseillère juridique en matière de droits des Autochtones de la Métis Nation of Alberta. M[me] Desmeules-Bertolin est juriste nationale au Progressive Aboriginal Relations Program du Conseil canadien pour le commerce autochtone. Elle a été vice-présidente du conseil d'administration du Conseil national de développement économique des Autochtones et administratrice de Apeetogosan Métis Development Inc.

### LEO LEDOHOWSKI

PRÉSIDENT
CANAD INNS, WINNIPEG (MANITOBA)

Leo Ledohowski est membre du conseil d'administration de la BDC depuis le 24 mars 2005. Il est président-directeur général de Canad Inns, société qui possède et exploite sept hôtels à Winnipeg, un à Portage la Prairie et un autre à Brandon (Manitoba). M. Ledohowski a été professeur à la faculté de commerce de l'Université Carleton, à Ottawa, et à celle de l'Université du Manitoba. Il est devenu administrateur hôtelier agréé en 1990. Il a reçu le *Distinguished Service Award*, un prix pour services éméritès, de l'Université du Manitoba en mai 2003 et a obtenu le titre de fellow de la Société des comptables en management du Canada pour son apport exceptionnel à la profession, en octobre 2003.

### STAN BRACKEN-HORROCKS

ASSOCIÉ INCORPORÉ
PRICEWATERHOUSECOOPERS

Stan Bracken-Horrocks, membre du conseil d'administration de la BDC depuis le 7 avril 2005, dirige le groupe Global Forest and Paper Industry Practice de PricewaterhouseCoopers. M. Bracken-Horrocks a étudié à l'Université de Colombie-Britannique et il a obtenu ultérieurement le titre de comptable agréé. En poste à PricewaterhouseCoopers depuis 1962, il a siégé au sein de nombreux conseils d'administration de sociétés ouvertes et de leurs comités de la vérification et des finances. M. Bracken-Horrocks a été président de l'Institut des comptables agréés et il assure une présence active dans sa collectivité par sa participation à de nombreux conseils d'administration; il est actuellement membre de celui de la fondation des policiers de Vancouver.

### TERRY B. GRIEVE, CA

DIRIGEANT, VENTURES WEST
MANAGEMENT INC.
SASKATOON (SASKATCHEWAN)

M. Grieve est administrateur de la BDC depuis le 30 avril 1996. Natif de la Saskatchewan, il est un dirigeant de Ventures West Management Inc., une société privée de gestion d'investissements en capital de risque. Il est également vice-président exécutif du Saskfund group of companies.

### TREVOR B. ADEY

CHEF DE LA DIRECTION
CONSILIENT®, ST. JOHN'S,
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Trevor Adey, membre du conseil d'administration de la BDC depuis le 21 avril 2005, est chef de la direction de la société Consilient, entreprise de développement de logiciels pour les communications mobiles à l'échelle mondiale. Il était auparavant directeur des ventes à NewEast Technologies, entreprise qui a pris de l'expansion et qui est devenue Stratos Global, où M. Adey a occupé le poste de vice-président des ventes et du développement des affaires. M. Adey a également été directeur des ventes de la société Infosat Telecommunications, à Vancouver, en Colombie-Britannique. En mai 2005, M. Adey a été désigné l'un des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans. Enfin, il a reçu le prix Entrepreneur en émergence de l'année 2004, décerné par Ernst & Young.

# Équipe de la haute direction

### ANDRÉ BOURDEAU

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM ET VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF, SERVICES FINANCIERS ET GROUPE-CONSEIL DE LA BDC

M. Bourdeau travaille à la BDC depuis 1973 dans des postes de responsabilité croissante. Parmi ses postes précédents, il a été responsable des opérations pour le Québec, premier vice-président, Exploitation pour le réseau national, responsable des Services de gestion-conseil au Québec et adjoint exécutif au président. M. Bourdeau est titulaire d'une maîtrise en sciences commerciales, option Finance, de l'Université de Sherbrooke.

### EDMÉE MÉTIVIER

VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE, GESTION INTÉGRÉE DU RISQUE ET DE LA TECHNOLOGIE

M^me^ Métivier a joint la BDC en 2000. Elle est responsable des systèmes et de la technologie, de la gestion du risque de crédit, de la trésorerie, de la gestion intégrée du risque et du portefeuille, et des Services bancaires aux Autochtones. Elle est arrivée à la BDC après 20 ans de carrière avec RBC Groupe Financier. M^me^ Métivier est membre du conseil d'administration de Shad International, de la Fondation Y des femmes de Montréal et de Precarn Incorporated. Elle est titulaire d'une maîtrise ès arts en Practicing Management de l'Université de Lancaster en Angleterre.

### GUY G. BEAUDRY

PREMIER VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES CORPORATIVES ET CHEF DE LA PLANIFICATION

M. Beaudry est entré à la BDC en octobre 2001. Il est responsable de la planification et de la recherche, du marketing et des affaires électroniques, des affaires publiques, des relations avec l'actionnaire et de la publicité, des affaires juridiques et du secrétariat corporatif. Auparavant, il était président du conseil et chef de la direction de Wavepath, une unité de télécommunication sans fil du Groupe Vidéotron à Silicon Valley et, plus tôt, premier vice-président, Affaires corporatives, du Groupe Vidéotron. M. Beaudry, diplômé en droit de l'Université de Montréal, a été président du conseil d'administration de l'Association canadienne de télévision par câble et a figuré au palmarès des 40 Canadiens performants de moins de 40 ans.

### MICHEL RÉ

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF, INVESTISSEMENTS

M. Ré est responsable des activités de financement subordonné et de capital de risque. Il a plus de 30 ans d'expérience à la BDC, où il a occupé divers postes aux Services financiers, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie des besoins des entrepreneurs dans de nombreux secteurs de l'économie. M. Ré est titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université du Québec à Montréal. Il est gouverneur du Réseau de capital de risque du Québec, membre du conseil d'administration de Sommet Capital 2000 et a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne du capital de risque.

### MARY KARAMANOS

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE, RESSOURCES HUMAINES

M^me^ Karamanos est entrée au service de la BDC en octobre 2002. Elle est responsable du développement et de l'implantation de la stratégie de ressources humaines de la BDC. Elle a plus de 20 ans d'expérience en gestion des ressources humaines et a occupé des postes de niveau supérieur chez Distilleries Corby au Canada et Allied Domecq, Spirits and Wine, aux États-Unis. Elle possède un baccalauréat ès arts en relations industrielles de l'Université McGill et une certification CCP (Certified Compensation Professional) de World at Work. Elle est active au sein de la communauté et appuie plusieurs œuvres de bienfaisance pour enfants.

### ALAN B. MARQUIS

PREMIER VICE-PRÉSIDENT, FINANCES ET CHEF DES FINANCES

M. Marquis est entré au service de la BDC en 1995. Ses responsabilités comprennent la communication de l'information financière et le contrôle financier, la planification financière, la comptabilité des prêts, le soutien des opérations de trésorerie et la gestion de l'immobilier et des établissements. Avant d'entrer à la BDC, M. Marquis était vice-président exécutif de Cast North America Inc., où il était responsable des finances, de l'exploitation des conteneurs et de la logistique. Auparavant, il était directeur financier chez Canadair Limitée. M. Marquis est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université d'Édimbourg en Écosse et est membre de l'Institute of Chartered Accountants d'Écosse.

# Glossaire

**ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION**
Contrat bilatéral normalisé qui permet aux contreparties de s'entendre sur les besoins nets de garantie et, en cas de liquidation d'une position, sur les montants de règlement prévus par les contrats généraux sous-jacents pour la vente et l'achat d'instruments financiers. L'accord général de compensation compense les soldes positifs d'une transaction par les soldes négatifs d'une autre.

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**
Contrats dont la valeur est « dérivée » d'un taux d'intérêt ou de change ou du prix d'une action ou de marchandises. L'utilisation des instruments dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction des risques courants ou prévus inhérents aux fluctuations des cours et des taux.

**MARGE NETTE**
Revenu net d'intérêts et autres revenus provenant du portefeuille de prêts rentables, exprimés en pourcentage du portefeuille de prêts moyen total.

**MOINS-VALUE PERMANENTE**
Une moins-value permanente d'un placement survient lorsque, de l'avis de la direction, l'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent : i) une période prolongée pendant laquelle le cours des titres sur le marché était inférieur à leur valeur comptable; ii) une suspension des transactions sur les titres de la société émettrice; iii) des pertes lourdes et continues qui n'avaient pas été prévues au moment de l'investissement; iv) des problèmes de liquidité ou de continuité de l'exploitation qui ne peuvent être résolus dans l'avenir immédiat; v) un écart négatif important par rapport au budget ou au plan. Il peut s'agir de données financières, mais aussi de données qualitatives sur la société émettrice et l'un ou l'autre des aspects de ses activités, par exemple les produits, les marchés et la technologie.

**OPÉRATION DE COUVERTURE**
Technique de gestion des risques utilisée pour protéger les résultats financiers contre les risques de fluctuations du marché, des taux d'intérêt et des taux de change (risque) associés aux activités bancaires normales.

**PLACEMENTS DIRECTS**
Investissements effectués par la BDC directement dans les sociétés émettrices.

**PORTEFEUILLE DE PRÊTS RENTABLES**
Prêts dont la BDC s'attend raisonnablement à recouvrer la totalité du capital et des intérêts, dans les délais prévus.

**PRÊTS DOUTEUX**
Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la BDC n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts dans les délais prévus.

**PROVISION CUMULÉE POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**
Réserve jugée suffisante par la direction pour couvrir entièrement les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille de prêts. La provision cumulée pour créances irrécouvrables peut être spécifique ou générale et apparaît dans le bilan comme une déduction des prêts.

**PROVISION GÉNÉRALE**
Provision établie par la direction pour tenir compte des créances irrécouvrables existant dans le portefeuille de prêts rentables qui ont donné lieu à une perte à la date du bilan, mais qui n'ont pas été spécifiquement identifiées pour chaque prêt douteux individuel.

**PROVISION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**
Imputation aux résultats qui représente un montant jugé suffisant par la direction pour couvrir entièrement les prêts douteux qui existent dans le portefeuille de prêts, compte tenu de la composition du portefeuille, de la probabilité de défaut de paiement des prêts, de la conjoncture économique et de la provision cumulée pour créances irrécouvrables déjà établie.

**PROVISION SPÉCIFIQUE**
Provision établie par la direction pour tenir compte des créances irrécouvrables existant dans le portefeuille de prêts rentables qui ont donné lieu à une perte à la date du bilan et ont été spécifiquement identifiées pour chaque prêt individuel.

**RATIO D'EFFICIENCE**
Mesure de l'efficience avec laquelle la BDC engage des dépenses afin de tirer un revenu de ses activités de prêt. Ce ratio correspond aux frais d'exploitation et d'administration en pourcentage du revenu net d'intérêts et des autres revenus. Un ratio plus faible indique une efficience supérieure.

**RATIO D'ENDETTEMENT**
Mesure permettant à la BDC d'exercer ses activités dans les limites d'endettement prescrites par la loi et qui correspond au quotient de la somme des emprunts et du passif éventuel par le total de l'avoir de l'actionnaire. Selon la loi, le ratio dettes-capitaux propres de la BDC ne peut dépasser 12:1.

**RÉDUCTION DE LA VALEUR COMPTABLE**
Constatation de la perte découlant d'une baisse permanente de la valeur d'un placement de capital de risque.

**RENDEMENT DU CAPITAL-ACTIONS ORDINAIRE (RCO)**
Bénéfice net, diminué des dividendes sur les actions privilégiées, exprimé en pourcentage du capital-actions ordinaire moyen.

**REVENU DE PLACEMENTS**
Revenu tiré des placements de capital de risque de la BDC, comme les intérêts, les dividendes et les gains nets réalisés sur les dessaisissements.

**REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS**
Différence entre ce que rapportent les actifs du portefeuille de prêts et les valeurs mobilières, et ce que coûtent les emprunts.

**REVENUS DE CONSULTATION**
Frais et honoraires obtenus en retour des services fournis par le réseau national de consultants de la BDC pour évaluer, planifier et mettre en place des solutions de gestion rentables et orientées vers les résultats.

**SWAPS**
Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux parties s'engagent à échanger des flux d'intérêts, en général l'une selon un taux flottant, l'autre selon un taux fixe, sur la base de montants nominaux de référence déterminés et pendant une période donnée. Les swaps croisés sont des contrats par lesquels deux parties s'engagent à échanger des flux financiers libellés en différentes devises pendant une durée prédéterminée.

## BDC Financement

**Financement BDC** offre des types de financement adaptés à toutes les étapes du développement des entreprises, allant du démarrage à l'expansion. Les solutions de financement spécialisées apportent un appui aux clients dont l'entreprise est en plein essor, que ce soit dans le secteur de la fabrication, de l'exportation ou de l'économie du savoir.

### PRÊTS À TERME

Servent à financer une gamme complète de besoins à long terme, qu'il s'agisse de dépenses en immobilisations ou de liquidités nécessaires à l'agrandissement d'une usine ou à l'achat de nouvelles machines ou de nouveau matériel.

### PRÊTS CO-VISION

Destinés au financement des entreprises en démarrage. Il s'agit d'appuyer les entrepreneurs qui ont besoin d'équipement ou de fonds de roulement (maximum de 100 000 $) pour démarrer leur entreprise.

### PRÊTS PRODUCTIVITÉ PLUS

Apportent un financement (maximum de 5 millions de dollars) pour l'achat d'équipement et de machines, neufs ou d'occasion, dans le but d'augmenter la productivité de l'entreprise.

### FINANCEMENT À L'INNOVATION

Des prêts orientés vers le fonds de roulement (jusqu'à 250 000 $) dans le but de financer la croissance de l'entreprise et d'appuyer le développement et la mise en œuvre de stratégies d'innovation.

### FINANCEMENT CORPORATIF

La stratégie de Financement corporatif de la BDC permet à celle-ci d'accompagner la croissance de ses clients. Elle apporte également son appui aux moyennes entreprises dont la demande est rejetée par d'autres prêteurs en raison des risques plus élevés qu'elles présentent.

## BDC Consultation

**BDC Consultation** propose une vaste gamme de services-conseils personnalisés qui soutiennent divers aspects des PME comme l'efficacité opérationnelle, la qualité, la gestion et la croissance. Ces services sont fournis par l'intermédiaire d'un réseau national de consultants privés.

### PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

Un plan complet offert aux entreprises en démarrage ou plus avancées dans leur évolution. Ce plan comprend des solutions visant à évaluer l'exploitation courante, à améliorer la gestion de l'entreprise et à évaluer la viabilité financière des projets et les besoins financiers.

### PLANIFICATION DE LA RELÈVE

La Planification de la relève s'adresse aux petites entreprises ou aux entreprises familiales dont les dirigeants envisagent de prendre leur retraite de 3 à 5 ans plus tard. Elle comprend une analyse du leadership, une analyse de l'entreprise et un plan d'action complet pour régler la situation.

### PRODUCTION ALLÉGÉE (COMPREND UNE REVUE OPÉRATIONNELLE DES PROCESSUS, UN KAIZEN ET UN PLAN D'ACTION)

La revue opérationnelle des processus (ROP) est un service-conseil qui contribue à l'amélioration de la productivité d'une entreprise par une évaluation en profondeur du processus de gestion de l'exploitation. On prépare donc un plan d'action spécifiquement adapté aux besoins de l'entreprise.

### MARKETING

Les sociétés qui recherchent des renseignements concrets sur leur industrie, la concurrence et les occasions d'affaires peuvent profiter du service d'étude de marché. Elle peut aider les entreprises à lancer avec succès un nouveau produit ou explorer de nouveaux marchés.

### PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Établit des structures organisationnelles, des politiques en ressources humaines et des procédures efficaces – qu'il s'agisse de l'embauche, de la rémunération, des avantages sociaux, de la gestion du rendement ou de la formation professionnelle – dans le but de favoriser la croissance et d'aider les entreprises à attirer, à garder et à développer un personnel de qualité.

### ÉVALUATION DU POTENTIEL DE CROISSANCE

L'évaluation du potentiel de croissance (EPC) apporte un diagnostic objectif, économique et rapide de l'ensemble d'une société. L'objectif est de montrer les améliorations susceptibles d'être apportées et la manière de maximiser les forces et de minimiser les faiblesses de l'entreprise pouvant entraver sa réussite.

### GESTION DE LA QUALITÉ : ISO ET HACCP

La BDC offre des solutions spécialisées – y compris la certification ISO et le HACCP – aux sociétés exportatrices et à celles qui recherchent de nouvelles occasions d'exportation dans les secteurs de l'alimentation, de l'automobile et de l'aéronautique ainsi que celles dont les activités ont un impact sur l'environnement.

### VIRAGE MONDIAL – STRATÉGIE À L'EXPORTATION

Virage Mondial est une manière d'aborder étape par étape la question des exportations, qui apporte des renseignements pratiques et informés dans le but d'évaluer le potentiel à l'exportation et le niveau de préparation exigé. Cette solution est offerte sous forme de colloques ou de conseils individuels prodigués par un consultant à l'exportation qui aide à adapter les concepts fondamentaux à chaque entreprise.

## BDC Investissements

**BDC Investissements** offre ses services par l'intermédiaire de deux unités de marque orientées vers le client : capital de risque **(BDC Capital de risque)** et financement subordonné **(BDC Financement subordonné)**.

**BDC Investissements** fonctionne comme prêteur et investisseur complémentaire sur le marché canadien. Elle offre diverses solutions de capital de risque et de financement subordonné.

BDC Capital de risque est une source de prêts permanents non confirmés qui a la capacité financière de soutenir les jeunes entreprises en technologie pour passer de l'étape du prédémarrage à celle du marché public. Elle agit comme catalyseur dans le secteur du capital de risque par des investissements directs ou indirects. Par effet de levier, les investissements directs de BDC Capital de risque permettent de magnifier les capitaux des autres investisseurs en capital de risque pour assurer le financement des sociétés canadiennes en technologies nouvelles qui en sont à l'étape du prédémarrage. Les investissements indirects de BDC Capital de risque appuient le développement d'une base élargie de nouveaux gestionnaires de fonds privés au Canada.

BDC Capital de risque est la seule institution de capital de risque présente partout au Canada. Elle compte plus de 35 professionnels dévoués et spécialisés qui poursuivent leurs activités dans tout le pays. BDC Capital de risque est un investisseur dans le prédémarrage qui concentre ses efforts sur la partie la plus petite du marché, soit les investissements initiaux allant de 500 000 $ à 3 millions de dollars.

**Le financement subordonné** est offert par l'intermédiaire de **BDC Financement subordonné**. Il s'agit d'un instrument hybride qui incorpore des éléments du financement par emprunt et du financement par actions. BDC Financement subordonné a toujours joué un rôle fondamental sur ce marché et complète le petit nombre des prêteurs en se concentrant sur les sociétés innovatrices à croissance rapide.

# 85 succursales

pour mieux vous servir

## ALBERTA

**Calgary**
Centre Earclay
444 – 7th Avenue SW, bureau 110
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Téléphone : (403) 292-5600
Télécopieur : (403) 292-6616

**Calgary North**
1935 – 32nd Avenue NE, bureau 100
Calgary (Alberta) T2E 7C8
Téléphone : (403) 292-5590
Télécopieur : (403) 292-6651

**Calgary South**
Sovereign Building
6700 Macleod Trail SE, bureau 200
Calgary (Alberta) T2H 0L3
Téléphone : (403) 292-8882
Télécopieur : (403) 292-4345

**Edmonton**
First Edmonton Place
200 – 10665, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 3S9
Téléphone : (780) 495-2277
Télécopieur : (780) 495-6616

**Edmonton South**
201 Huntington Galleria
4628 Calgary Trail NW
Edmonton (Alberta) T6H 6A1
Téléphone : (780) 495-7200
Télécopieur : (780) 495-7198

**Grande Prairie**
Windsor Court
9835 – 101st Avenue, bureau 102
Grande Prairie (Alberta) T8V 5V4
Téléphone : (780) 532-8875
Télécopieur : (780) 539-5130

**Lethbridge**
520 – 5th Avenue South
Lethbridge (Alberta) T1J 0T8
Téléphone : (403) 382-3182
Télécopieur : (403) 382-3162

**Red Deer**
4815 – 50th Avenue, bureau 107
Red Deer (Alberta) T4N 4A5
Téléphone : (403) 340-4255
Télécopieur : (403) 340-4243

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Campbell River**
Georgia Quay
901 Island Highway, bureau 101
Campbell River
(Colombie-Britannique)
V9W 2C2
Téléphone : (250) 286-5811
Télécopieur : (250) 286-5830

**Cranbrook**
205, rue Cranbrook Nord
Cranbrook (Colombie-Britannique)
V1C 3R1
Téléphone : (250) 417-2201
Télécopieur : (250) 417-2213

**Fort St-John**
10230 – 100th Street, bureau 7
Fort St-John (Colombie-Britannique)
V1J 3Y9
Téléphone : (250) 787-0622
Télécopieur : (250) 787-9423

**Kamloops**
205, rue Victoria
Kamloops (Colombie-Britannique)
V2C 2A1
Téléphone : (250) 851-4900
Télécopieur : (250) 851-4925

**Kelowna**
313, avenue Bernard
Kelowna (Colombie-Britannique)
V1Y 6N6
Téléphone : (250) 470-4812
Télécopieur : (250) 470-4832

**Langley**
6424 – 200th Street, unité 101B
Langley (Colombie-Britannique)
V2Y 2T3
Téléphone : (604) 532-5150
Télécopieur : (604) 532-5166

**Nanaimo**
6581, rue Aulds, bureau 500
Nanaimo (Colombie-Britannique)
V9T 6J6
Téléphone : (250) 390-5757
Télécopieur : (250) 390-5753

**Prince George**
177, rue Victoria, bureau 100
Prince George
(Colombie-Britannique)
V2L 5R8
Téléphone : (250) 561-5323
Télécopieur : (250) 561-5512

**Surrey**
London Station
10362 King-George Highway
Unité 160
Surrey (Colombie-Britannique)
V3T 2W5
Téléphone : (604) 586-2410
Télécopieur : (604) 586-2430

**Terrace**
3233, rue Emerson
Terrace (Colombie-Britannique)
V8G 5L2
Téléphone : (250) 615-5300
Télécopieur : (250) 615-5320

**Vancouver**
Tour BDC - Bentall Centre
1 - 505, rue Burrard
Rez-de-chaussée
C.P. 6
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1V3
Téléphone : (604) 666-7850
Télécopieur : (604) 666-7859

**North Vancouver**
221 West Esplanade, bureau 6
North Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7M 3J3
Téléphone : (604) 666-7703
Télécopieur : (604) 666-1957

**Victoria**
990, rue Fort
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 3K2
Téléphone : (250) 363-0161
Télécopieur : (250) 363-8029

## ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**Charlottetown**
Place BDC
111 et 119, rue Kent
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 1N3
Téléphone : (902) 566-7454
Télécopieur : (902) 566-7459

## MANITOBA

**Brandon**
10 – 940, avenue Princess
Brandon (Manitoba) R7A 0P6
Téléphone : (204) 726-7570
Télécopieur : (204) 726-7555

**Winnipeg**
155, rue Carlton, bureau 1100
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8
Téléphone : (204) 983-7900
Télécopieur : (204) 983-0870

**Winnipeg Ouest**
Consultez le site Web de la BDC

## NOUVEAU-BRUNSWICK

**Bathurst**
Place Harbourview
275, rue Main, bureau 205
Bathurst (Nouveau-Brunswick)
E2A 1A9
Téléphone : (506) 548-7360
Télécopieur : (506) 548-7381

**Edmundston**
Carrefour Assomption
121, rue de l'Église, bureau 405
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 1J9
Téléphone : (506) 739-8311
Télécopieur : (506) 735-0019

**Fredericton**
The Barker House
570, rue Queen, bureau 504
C.P. 754
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5B4
Téléphone : (506) 452-3030
Télécopieur : (506) 452-2416

**Moncton**
766, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1E6
Téléphone : (506) 851-6120
Télécopieur : (506) 851-6033

**Saint John**
53, rue King
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 1G5
Téléphone : (506) 636-4751
Télécopieur : (506) 636-3892

## NOUVELLE-ÉCOSSE

**Halifax**
Tour Cogswell - Scotia Square
2000, rue Barrington, bureau 1400
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2Z7
Téléphone : (902) 426-7850
Télécopieur : (902) 426-6783

**Sydney**
275, rue Charlotte, bureau 117
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 1C6
Téléphone : (902) 564-7700
Télécopieur : (902) 564-3975

**Truro**
622, rue Prince
C.P. 1378
Truro (Nouvelle-Écosse)
B2N 5N2
Téléphone : (902) 895-6377
Télécopieur : (902) 893-7957

**Yarmouth**
396 Main Street
C.P. Box 98
Yarmouth (Nouvelle-Écosse)
B5A 4B1
Téléphone : (902) 742-7119
Télécopieur : (902) 742-8180

## NUNAVUT

**Yellowknife**
4912 – 49th Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 1P3
Téléphone : (867) 873-3565
Télécopieur : (867) 873-3501

## ONTARIO

**Barrie**
151 Ferris Lane, bureau 301
C.P. 876
Barrie (Ontario) L4M 4Y6
Téléphone : (705) 739-0444
Télécopieur : (705) 739-0467

**Brampton**
52, rue Queen Est
Rez-de-chaussée
Brampton (Ontario) L6V 1A2
Téléphone : (905) 450-1088
Télécopieur : (905) 450-7514

**Burlington/Halton**
4145 North Service Road
Bureau 101
Burlington (Ontario) L7L 6A3
Téléphone : (905) 315-9590
Télécopieur : (905) 315-9243

**Durham**
400, rue Dundas Ouest
Whitby (Ontario) L1N 2M7
Téléphone : (905) 666-6694
Télécopieur : (905) 666-1059

**Hamilton**
25 Main Street West
Bureau 101
Hamilton (Ontario) L8P 1H1
Téléphone : (905) 572-2954
Télécopieur : (905) 572-4282

**Kenora**
227 Second Street South
Kenora (Ontario) P9N 1G1
Téléphone : (807) 467-3535
Télécopieur : (807) 467-3533

**Kingston**
Plaza 16
16 Bath Road
C.P. 265
Kingston (Ontario) K7L 4V8
Téléphone : (613) 545-8636
Télécopieur : (613) 545-3529

**Kitchener-Waterloo**
Commerce House Building
50, rue Queen Nord, bureau 110
Kitchener (Ontario) N2H 6P4
Téléphone : (519) 571-6676
Télécopieur : (519) 571-6685

**London**
380, rue Wellington
London (Ontario) N6A 5B5
Téléphone : (519) 675-3101
Télécopieur : (519) 645-5450

**Markham**
3130 Highway 7 East
Markham (Ontario) L3R 5A1
Téléphone : (905) 305-6867
Télécopieur : (905) 305-1969

**Mississauga**
4310, boul. Sherwoodtowne
Bureau 100
Mississauga (Ontario) L4Z 4C4
Téléphone : (905) 566-6499
Télécopieur : (905) 566-6425

**North Bay**
222, rue McIntyre Ouest
North Bay (Ontario) P1B 2Y8
Téléphone : (705) 495-5700
Télécopieur : (705) 495-5707

**Ottawa**
Place Manulife
55, rue Metcalfe
Rez-de-chaussée
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone : (613) 995-0234
Télécopieur : (613) 995-9045

**Peterborough**
Peterborough Square Tower
340, rue George Nord, 4e étage
C.P. 1419
Peterborough (Ontario) K9J 7H6
Téléphone : (705) 750-4801
Télécopieur : (705) 750-4808

**Sault Ste. Marie**
153 Great Northern Road
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6B 4Y9
Téléphone : (705) 941-3030
Télécopieur : (705) 941-3040

**Stratford**
516, rue Huron
Stratford (Ontario) N5A 5T7
Téléphone : (519) 271-3054
1-800-265-4594
Télécopieur : (519) 271-8472

**Scarborough**
Metro East Corporate Centre
305, avenue Milner, bureau 112
Toronto (Ontario) M1B 3V4
Téléphone : (416) 952-7293
Télécopieur : (416) 954-0716

**St. Catharines**
39, rue Queen, bureau 100
C.P. 1193
St. Catharines (Ontario) L2R 7A7
Téléphone : (905) 988-2874
Télécopieur : (905) 988-2890

**Sudbury**
Carré Brady
233, rue Brady, unité 10
Sudbury (Ontario) P3B 4H5
Téléphone : (705) 670-6482
Télécopieur : (705) 670-6387

**Thunder Bay**
1136 Alloy Drive, bureau 102
Thunder Bay (Ontario)
P7B 6M9
Téléphone : (807) 346-1795
Télécopieur : (807) 346-1790

**Timmins**
Pine Plaza
119, rue Pine Sud, bureau 105
Timmins (Ontario) P4N 2K3
Téléphone : (705) 267-6456
Télécopieur : (705) 268-5437

**Toronto**
150, rue King Ouest, bureau 100
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Téléphone : (416) 952-6094
Télécopieur : (416) 954-5009

**Toronto Centre**
5700, rue Yonge, bureau G6
C.P. 2
North York (Ontario) M2M 4K2
Téléphone : (416) 952-8419
Télécopieur : (416) 973-0032

**Toronto North**
3901 Highway 7 West
Vaughan (Ontario) L4L 8L5
Téléphone : (905) 264-0623
Télécopieur : (905) 264-2122

**Windsor**
500, avenue Ouellette, bureau 604
Windsor (Ontario) N9A 1B3
Téléphone : (519) 257-6808
Télécopieur : (519) 257-6811

## QUÉBEC

**Basses-Laurentides/Lanaudière**
2525, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 1S9
Téléphone : (450) 973-3727
Télécopieur : (450) 973-5622

**Chaudière-Appalaches**
1175, boul. de la Rive-Sud
Bureau 100
Saint-Romuald (Québec)
G6W 5M6
Téléphone : (418) 834-5144
Télécopieur : (418) 834-1855

**Chicoutimi**
345, rue des Saguenéens
Bureau 210
Chicoutimi (Québec) G7H 6K9
Téléphone : (418) 698-5668
Télécopieur : (418) 698-5678

**Drummondville**
1010, boul. René-Lévesque
Drummondville (Québec)
J2C 5W4
Téléphone : (819) 478-4951
Télécopieur : (819) 478-5864

**Gatineau**
259, boul. Saint-Joseph
Bureau 104
Hull (Québec) J8Y 6T1
Téléphone : (819) 953-4038
Télécopieur : (819) 997-4435

**Granby**
155, rue Saint-Jacques, bureau 302
Granby (Québec) J2G 9A7
Téléphone : (450) 372-5202
Télécopieur : (450) 372-2423

**Laval**
2525, Daniel-Johnson
Bureau 100
Laval (Québec) H7T 1S9
Téléphone : (450) 973-6868
Télécopieur : (450) 973-6860

**Longueuil**
550, chemin Chambly
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3L8
Téléphone : (450) 928-4120
Télécopieur : (450) 928-4127

**Montréal (De Maisonneuve)**
6068, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1C1
Téléphone : (514) 283-5858
Télécopieur : (514) 496-7535

**Montréal (Place Ville Marie)**
Édifice de la BDC
5, Place Ville Marie
Niveau Plaza, bureau 12525
Montréal (Québec) H3B 2G2
Téléphone : (514) 496-7966
Télécopieur : (514) 496-7974

**Pointe-Claire**
755, boul. Saint-Jean, bureau 110
Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9
Téléphone : (514) 697-8014
Télécopieur : (514) 697-3160

**Québec**
1134, chemin Saint-Louis
Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : (418) 648-3972
Télécopieur : (418) 648-5525

**Rimouski**
391, boul. Jessop
Rez-de-chaussée
Rimouski (Québec) G5L 1M9
Téléphone : (418) 722-3304
Télécopieur : (418) 722-3362

**Rouyn-Noranda**
139, boul. Québec, bureau 301
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6M8
Téléphone : (819) 764-6701
Télécopieur : (819) 764-5472

**Saint-Jérôme**
55, rue Castonguay
Bureau 102
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Téléphone : (450) 432-7111
Télécopieur : (450) 432-8366

**Saint-Laurent**
3100, boul. de la Côte-Vertu
Bureau 160
Saint-Laurent (Québec) H4R 2J8
Téléphone : (514) 496-7500
Télécopieur : (514) 496-7510

**Saint-Léonard**
6347, rue Jean-Talon Est
Saint-Léonard (Québec)
H1S 3E7
Téléphone : (514) 251-2818
Télécopieur : (514) 251-2758

**Sherbrooke**
2532, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1J 2E8
Téléphone : (819) 564-5700
Télécopieur : (819) 564-4276

**Trois-Rivières**
1500, rue Royale, bureau 150
Trois-Rivières (Québec)
G9A 6E6
Téléphone : (819) 371-5215
Télécopieur : (819) 371-5220

## SASKATCHEWAN

**Regina**
Édifice de la Banque du Canada
2220 – 12th Avenue
Bureau 320
Regina (Saskatchewan)
S4P 0M8
Téléphone : (306) 780-6478
Télécopieur : (306) 780-7516

**Saskatoon**
135 – 21st Street East
Rez-de-chaussée
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0B4
Téléphone : (306) 975-4822
Télécopieur : (306) 975-5955

## TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

**Corner Brook**
4, avenue Herald, 1er étage
Fortis Tower
Corner Brook (Terre-Neuve)
A2H 4B4
Téléphone : (709) 637-4515
Télécopieur : (709) 637-4522

**Grand Falls-Windsor**
42, rue High
C.P. 744
Grand Falls-Windsor (Terre-Neuve)
A2A 2M4
Téléphone : (709) 489-2181
Télécopieur : (709) 489-6569

**St. John's**
Atlantic Place
215, rue Water
C.P. 514, Station C
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5K4
Téléphone : (709) 772-5505
Télécopieur : (709) 772-2516

## TERRITOIRES DU NORD-OUEST

**Yellowknife**
4912 – 49th Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 1P3
Téléphone : (867) 873-3565
Télécopieur : (867) 873-3501

## YUKON

**Whitehorse**
2090-A, 2nd Avenue
Whitehorse (Yukon) Y1A 1B6
Téléphone : (867) 633-7510
Télécopieur : (867) 667-4058

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

www.bdc.ca